

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques -
Arrondissement de Bayonne

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2017

L'an deux mil dix sept, le dix-neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé (à partir de la délibération n°5), Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre (jusqu'à la délibération n°53), Adjoint ; M. Esmieu (jusqu'à la délibération n°31), Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb (jusqu'à la délibération n°10), M. Laiguillon, Mmes Candillier (à partir de la délibération n°13), Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon (jusqu'à la délibération n°53), Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto (jusqu'à la délibération n°6), Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

Absents représentés par pouvoir :

M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie (jusqu'à la délibération n°4), M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci (à partir de la délibération n°32), M. Lalanne à M. Esmieu (jusqu'à la délibération n°31), M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel (à partir de la délibération n°11), Mme Candillier à M. Arcouet (jusqu'à la délibération n°12), Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, Mme Aragon à M. Bergé (à partir de la délibération n°54), M. Etcheto à Mme Capdevielle (à partir de la délibération n°7), M. Artiaga à M. Pallas.

Absents non représentés :

M. Aguerre (à partir de la délibération n°54), M. Lalanne (à partir de la délibération n°32).

Secrétaire :

M. Boutonnet.

M. le Maire : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, afin que nous puissions commencer notre Conseil municipal.

Avant de donner la parole à notre benjamin, Étienne Boutonnet, pour l'appel que nous faisons à l'ouverture de chaque séance publique du Conseil municipal, je souhaitais que nous ayons un moment de pensées et d'attention pour celui qui nous a quittés il y a quelques jours : notre Directeur général des services, Stéphane Bussone.

Vous savez qu'il a lutté contre la maladie avec beaucoup, beaucoup de courage. Malheureusement, la troisième fois aura été la bonne, car il avait vaincu cette maladie deux fois. La troisième fois a commencé très vite après les dernières fêtes de Bayonne. Les collègues qui m'entourent se souviennent de son teint blême les jours qui suivaient la fin des fêtes de Bayonne.

Nous avons une pensée émue pour lui, parce que, même s'il n'a pas beaucoup travaillé avec nous, il était déjà devenu un collaborateur très précieux. Un homme brillant. Très brillant. C'est quelqu'un qui avait une connaissance des rouages de l'administration communale, comme doivent l'avoir tous les DGS, mais il l'avait tout particulièrement. Il avait une appétence particulière pour la problématique de l'intercommunalité qu'il avait comprise d'une manière qui fait que, d'ailleurs, il a été mon conseil sur un certain nombre de sujets lorsqu'il s'est agi de travailler à la fusion des intercommunalités. Son avis m'a été particulièrement précieux.

Il a laissé, vous le savez, une épouse, trois enfants dont la plus jeune a trois ans, Alice. Deux garçons qui ont vécu ces épisodes de la maladie qui ont duré 10 ans puisque la première manifestation de cette terrible maladie était il y a 10 ans. J'ai rencontré son épouse, ici même, et je dois dire que tous les services – et je les en remercie – sont d'une solidarité sans faille. Les élus aussi qui ont beaucoup appelé Stéphane pendant cette période, depuis un an quasiment. Nous avons tenté de l'accompagner, de croire avec lui aussi – de croire avec lui aussi – que ça allait réussir. Jusqu'au moment où nous nous sommes rendu compte – lui et nous – que le protocole qui avait été envisagé le concernant ne pouvait plus fonctionner puisque, les deux premières fois, il s'était avéré impuissant.

Nous avons une grande pensée pour lui, parce que nous perdons un administrateur. Nous perdons aussi quelqu'un avec qui nous avons des relations étroites et nous pensons tout le bien qu'il a apporté à notre Administration, même s'il est resté peu de temps avec nous. Je rappelle qu'auparavant, il était à Saint-Jean-de-Luz où il n'était pas resté très longtemps non plus, mais beaucoup plus de temps à Sarlat dont le maire, Monsieur de Peretti, a assisté aux obsèques l'autre jour. Il avait travaillé à Sarlat près de 11 ans.

Je vous propose, après cette évocation rapide, et nullement écrite en ce qui me concerne, que nous respections une minute de silence en nous levant. Je vous remercie.

Une minute de silence est respectée.

Je demande à Monsieur Pierre Boutonnet de bien vouloir procéder à l'appel.

La séance est ouverte à 17 h 30

Ordre du jour

Ordre du jour

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE SÉANCE	8
ADMINISTRATION GENERALE	9
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.....	9
2. Convention avec l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque.....	10
3. Dépôt de la marque « DIDAM » auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI)	14
4. Création d'une chambre funéraire au 138 rue Maubec – Avis du Conseil municipal	14
COMMERCE ET TOURISME	15
5. Institution de la taxe sur les friches commerciales.....	15
6. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme (2017-2019).....	22
DÉVELOPPEMENT URBAIN	23
7. Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2017-2022 sur le centre ancien – Mission de suivi-animation du dispositif - Lancement de la consultation et signature du marché et demande de subvention.....	23
8. PNRQAD – Îlot 45 – Acquisition de lots de copropriété sis 10 quai Chaho – Convention de portage avec l'EPFL Pays Basque.....	26
9. Programme d'action foncière (PAF) – Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble sis 4 rue Maubec – Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'EPFL Pays Basque du 1^{er} août 2016.....	27
10. Programme d'action foncière (PAF) – Acquisition de biens secteur Saint-Esprit/Quai Bergeret – Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'EPFL Pays Basque du 1^{er} août 2016.....	27
11. ZAC du Séqué – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2016 et de l'avenant n° 3 à la convention de concession d'aménagement.....	28
12. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.....	29
POLITIQUE LINGUISTIQUE	29
13. Adoption du Plan municipal en faveur de la langue basque.....	29

CULTURE ET PATRIMOINE	36
14. Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Scénographie – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.	36
15. Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'État au titre de la 1 ^e fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.....	37
16. Médiathèque – Demande de subvention auprès du Fonds régional d'aide aux acquisitions des Bibliothèques (FRAB)	37
17. Musée Bonnat-Helleu – Prolongation du prêt d'un tableau de Paul-César Helleu à Arthemisia Group	37
18. Musée Bonnat-Helleu – Vente exceptionnelle à prix réduits de catalogues d'exposition et autres produits dérivés	38
19. Conventions de mécénat avec le Groupe Alain Toffolo et la Société Flashcompo en faveur de La Palissade/Galerie à l'air libre	38
20. Convention de partenariat entre l'Institut culturel basque et la Ville de Bayonne	39
21. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acquisitions en faveur des collections.	44
22. Création du fonds de dotation « Bayonne Mécénat »	44
23. Conditions d'accueil du spectacle du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne	46
SOLIDARITÉS	47
24. Présentation du rapport d'activité du Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2016	47
DÉVELOPPEMENT DURABLE	54
25. Projet de ferme urbaine pédagogique – Signature d'une convention d'occupation précaire avec la Communauté d'agglomération Pays Basque et l'association Graines de Liberté	54
ENFANCE – JEUNESSE ET ÉDUCATION	58
26. Évolution de la Commission d'admission unique pour l'attribution des places en crèche – Adhésion de la crèche Pirouette et de la crèche familiale. .	58
27. Modification du règlement de fonctionnement des crèches municipales	59
28. Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2017-2018	59
29. Tarifcation du service d'accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié – Année 2017-2018.....	61

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	67
30. Muséum d'histoire naturelle – Restauration des collections – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.....	67
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE	67
31. Nouveaux aménagements et requalification des abords de la place de la République – Dépôt de la demande de permis d'aménager	67
32. Enfouissement de lignes électriques dans le quartier des Arènes – Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques et du financement des travaux	78
33. Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications quartier des Arènes – Convention avec la société SFR-NC Numericable.....	79
34. Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications situés avenue du 14 Avril et rue Maubec – Conventions avec la société Orange.....	79
35. Dispositif « Livraison dernier kilomètre » – Modalités de délivrance de la carte « garde de nuit » aux pharmacies exerçant des gardes de nuit.....	93
36. Tranquillité publique – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'un système de vidéoprotection	96
37. Toponymie – Dénominations de voies et lieux.....	99
ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION	100
38. Premier forum des associations 2017 – Dispositions concernant les partenariats.....	100
39. Dispositions concernant les partenariats pour les événements culturels et traditionnels organisés par la Ville de Bayonne – Convention avec la Société JC Decaux France.....	101
FINANCES	103
40. Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu Musée des Beaux-Arts de Bayonne – Demande de subvention pour l'année 2017 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.....	103
41. Exercice 2017 – Budget principal – Décision modificative n° 1.....	103
42. Exercice 2017 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Décision modificative n° 1.....	104
43. Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau – Décision modificative n° 1.....	105
44. Exercice 2017 – Budget annexe de l'assainissement non collectif – Décision modificative n° 1.....	106
45. Exercice 2017 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 1.....	106
46. Exercice 2017 – Subventions aux associations.....	107

47.	Subvention complémentaire en faveur de la Scène nationale du Sud-Aquitain	109
48.	Remises gracieuses de créances.....	111
49.	Demande d'exonération exceptionnelle de redevance d'occupation des locaux municipaux.	111
50.	Admission en non-valeur relative à une taxe locale d'équipement.	112
51.	Taxe d'habitation des résidences secondaires.	112
52.	Garantie d'emprunt accordée à l'association l'Arche de Noé – Renouvellement de la garantie suite à la renégociation du prêt.	117
FONCIER		117
53.	Acquisition à la Communauté d'agglomération Pays Basque d'une partie de parcelles sises rue Mayi Ariztia.....	117
54.	Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AR 269 sise angle de l'avenue de Plantoun et de la rue Jeanne Peyré.	118
55.	Cession d'une parcelle située à l'angle de l'avenue du Plantoun et de la rue Jeanne Peyré à la société Domofrance.	122
56.	Régularisation foncière chemin de Sanguinat – Acquisition à l'indivision Goyheneche – ZAC d'Arrousets.	122
57.	Convention de mise à disposition de locaux sis 13 place Sainte-Ursule par la Communauté d'agglomération Pays Basque.	123
58.	Convention de mise à disposition de locaux sis 13 place Sainte-Ursule à l'association Baionako Gazteak	123
POLITIQUE DE LA VILLE		123
59.	Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2016.....	123
RESSOURCES HUMAINES		124
60.	Modification du tableau des effectifs.	124
61.	Modification du régime indemnitaire – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).	124
SPORTS.....		125
62.	Aménagement d'une salle de réception dans la tribune d'honneur du stade Jean Dauger – Autorisation de dépôt de permis de construire.	125
63.	Aménagement d'une salle de réception dans la tribune d'honneur du stade Jean Dauger – Garantie d'emprunt.	126
64.	Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2017-2018.	126
65.	Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2017-2018	126

66.	Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l'accord -cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby	
Pro	127
SYSTÈMES D'INFORMATION	135
67.	OPENDATA – Choix d'une licence de diffusion des données	
publiques.	135
TEMPORADA.....		135
68.	Dispositions complémentaires relatives à la vente de billets.	135

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE SÉANCE

M. le Maire : Comme à l'accoutumée, je vous propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de séance des réunions déjà anciennes des 6 avril et 1^{er} juin 2017.

Non, excusez moi, je vous explique simplement que les procès-verbaux de deux séances précédentes, déjà anciennes, ne pourront pas être approuvés ce jour. Ils seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

C'est pour moi l'occasion de vous expliquer que la transcription de nos débats demande un travail considérable à nos services qui sont déjà submergés de travail. Cela nous amènera d'ailleurs, pour éviter un tel retard – et nous nous en excusons auprès de vous toutes et de vous tous –, à essayer un autre dispositif du type de ce que nous faisons à la Communauté d'agglomération, peut-être une forme d'externalisation de la prestation ou une personne qui pourra faire ce travail. Je comprendrais que, de votre part, cela ne soit pas forcément très agréable de ne pas avoir ces transcriptions aussi vite que vous le souhaiteriez.

M. ETCHETO : Ce n'est pas pour cela que je prenais la parole, mais je rebondis sur ce que vous venez de dire. Je pense que la réflexion, en effet, sur le travail qui est sans doute un surcroît de travail, aujourd'hui, surtout dans des conditions de réorganisation des services que nous connaissons. Nous comprenons tout cela. Nous regretterions, pour notre part, que cela passe par une externalisation ; nous préférerions que les services dont nous connaissons, d'ailleurs, la compétence et le savoir-faire, continuent à assurer ce travail-là dont, sur le fond, nous n'avons pas du tout à nous plaindre.

J'en profite juste pour une remarque qui ne porte pas sur les procès-verbaux des séances précédentes, mais sur le compte rendu de la précédente séance du mois de juin. Nous voudrions y faire porter une petite rectification puisque notre groupe a été marqué comme absent lors de ce compte rendu. Or, nous n'étions pas vraiment absents puisque nous étions bien là au moment de l'appel. Lors de ce Conseil municipal, nous avons eu un échange d'ailleurs sur le sujet que vous connaissez. Nous avons quitté, en effet, la séance après. Néanmoins, à proprement parler, ce n'est pas une absence sur le Conseil.

C'est simplement cette demande de rectification sur le compte rendu que nous avons eu. Je vous remercie par avance.

M. le Maire : J'ai entendu ce que vous avez dit. Il faut que je regarde comment les choses sont formalisées, parce que je ne vois pas comment elles l'ont été. Je sais effectivement que vous étiez présents au début de la séance et je sais les conditions dans lesquelles vous avez quitté la séance. Nous regarderons, Monsieur Etcheto, et je ne pense pas qu'il y aura des difficultés particulières.

Je vous parlais d'externalisation ; ce n'est pas ce que je préfère. Nous sommes sur l'idée, comme la Communauté d'agglomération, de peut-être avoir recours à la même personne qui fait un peu moins d'un mi-temps. En effet, il est important que la personne qui fait cette transcription travaille dans l'esprit de la maison, c'est-à-dire de pouvoir rencontrer les services. Vous le savez, nos interventions – la mienne en particulier – ne sont pas toujours tout à fait perceptibles ou forcément compréhensibles. Vous avez quelquefois des propos qui sont écrits,

c'est peut-être plus facile de transcrire des propos qui sont écrits que des propos verbaux, qui empruntent au verbe, à l'oral pour lesquels c'est un peu plus difficile. C'est la raison pour laquelle nous avons une préférence pour quelque chose d'interne, effectivement, et non pas d'externe.

Si vous en êtes d'accord, avant de commencer la lecture des rapports, je voulais vous dire que j'avais reçu une question orale de Baiona 2014 au sujet des compteurs Linky. Normalement, ces sujets-là sont abordés en fin de séance, après, plus ou moins, l'ordre du jour, comme le prévoit le règlement intérieur. Mais je vous fais la proposition de l'aborder plus tôt, car mon intention était de parler des compteurs Linky. J'ai en effet reçu un certain nombre de courriers, d'abord, de beaucoup de **Bayonnais...** D'ailleurs, Monsieur le Directeur général des services exhibe le dossier contenant tous les courriers que nous avons reçus concernant l'affaire Linky.

Vous m'avez écrit, Madame Aragon ; j'ai reçu bien d'autres courriers d'élus ou de citoyens. Je vous proposerai tout à l'heure, à l'occasion d'un sujet, Monsieur Iriart –, mais c'est valable pour d'autres aussi –, de pouvoir intervenir. Je profiterais du sujet concernant l'enfouissement du réseau pour aborder la question du Linky. Il faut bien trouver une astuce. Vous êtes bien plus habiles dans l'opposition à trouver des astuces de cette nature que nous ne le sommes dans la majorité dans laquelle nous essayons de trouver une logique dans toute chose.

Cela dit, nous allons parler de ce sujet avant la fin de la séance. C'est pour ne pas le mettre à la fin, parce que c'est important. J'avais d'ailleurs promis, à vous, Madame Aragon, que nous aurions un débat un jour ou l'autre. Finalement, les circonstances nous amènent à l'avoir là, à cette occasion.

Je vous propose de commencer la lecture des rapports.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Ce sont toutes les décisions que le maire prend entre deux séances. Ce sont des décisions que vous avez l'habitude de voir en Commission générale avec Madame Durruty qui la préside. Je sais qu'il y a eu des questions ; je sais qu'il y a eu des réponses. Estimez-vous avoir les réponses à toutes les questions ? Pouvons-nous passer là-dessus ?

Est-ce que vous hésitez, Monsieur Duzert ? Dites-moi.

M. DUZERT : Pour simplifier, nous avons 2-3 petites questions que nous n'avons pas finalisées. Nous reviendrons vers les services après, ou vers vous.

M. le Maire : À n'importe quel moment.

M. DUZERT : Nous avons des questionnements un peu techniques. Nous n'allons pas polluer...

M. le Maire : C'est gentil !

M. DUZERT : Ils ne paraissent que techniques.

M. le Maire : Oui, d'accord. Méfiez-vous du rapport entre la technique et la politique, car rien n'est technique, et rien n'est politique, ou tout est à la fois l'un et l'autre. C'était Jacques Ellul qui disait cela et il avait bien raison.

Nous passons sur cela, pour autant, j'ai bien compris que vous aviez des compléments d'information à obtenir.

2. Convention avec l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque.

M. le Maire : Nous sommes parmi les précurseurs. La Ville de Bayonne en parle aujourd'hui ; la Communauté Pays Basque dans quelques semaines dans les mêmes considérations et sur les mêmes bases.

Mme BISAUTA : Je vous remercie Monsieur le Maire. Effectivement, un rapport important que vous avez lu et qui comprend un certain nombre de dispositions dans cette convention. Notamment, le fait que la Ville souhaite désormais recourir à l'eusko dans le cadre de l'exécution financière de ses budgets.

Je voudrais simplement dire quelques mots sur cette délibération qui est structurante, qui est novatrice, qui est très importante. C'est un choix politique qui n'est pas neutre. C'est un dossier sur lequel j'ai travaillé, mais auquel j'associe Florence Destin qui a beaucoup participé au travail que nous avons fait avec l'association.

Ces monnaies appelées « locales » sont des monnaies complémentaires. Elles se multiplient actuellement en France et en Europe. D'ailleurs, en France, il y a des noms assez poétiques : le « miel » à Bordeaux ; la « pêche » à Montreuil ; le « heol » à Brest, le « sol-violette » à Toulouse et ici, après un vote, l'eusko a été retenue pour la monnaie locale du Pays basque.

Elle a été créée en 2013 – je crois que beaucoup d'entre nous le savent – et elle s'est hissée rapidement au premier rang des monnaies complémentaires en France pour l'étendue de son activité et – c'est à souligner et à dire – le travail exceptionnel qui est fait par cette association.

Il faut noter aussi le passage au numérique en 2017. Je crois que c'est une nouveauté pour le territoire français ; je ne pense pas qu'il se fasse ailleurs. Numérique qui facilite grandement les échanges et, pour nous aussi, qui nous en servons. Cela évite, bien entendu, beaucoup de contraintes ; petites contraintes, mais contraintes quand même.

Les monnaies complémentaires sont des monnaies écologiques, des monnaies solidaires. Ce sont des monnaies qui favorisent grandement l'économie locale et

qui sont productrices de richesses en favorisant de multiples échanges à l'intérieur d'un périmètre déterminé.

C'est une relocalisation de l'économie ; une véritable économie circulaire. Et bien sûr, il y a un volet écologique dans le sens où, effectivement, cela peut diminuer fortement les transports et donc d'avoir une économie beaucoup moins productrice de gaz à effet de serre.

Bien sûr, quand on est dans le système – **si l'on** peut dire –, on essaye d'abandonner tous les fournisseurs lointains, notamment les centrales d'achat, et pour une part de ses besoins, d'avoir recours et de privilégier la proximité. Nous voyons l'intérêt : l'entreprise, le commerçant qui rentre dans le système va pour tout ou partie, essayer de travailler avec des opérateurs locaux plutôt que d'aller chercher plus loin des opérateurs qui vont nécessiter beaucoup de transport et de déplacements.

Ceux qui sont aussi dans le système en tant qu'usagers vont chercher à l'utiliser et vont donc privilégier les commerçants, les entreprises qui offrent ce service. Ils sont multiples, notamment à Bayonne **où l'on** peut à peu près faire tous ses achats en eusko. Une liste est maintenant importante, voire très importante. Vous n'avez peut-être pas tous les besoins satisfaits, je crois qu'ils sont à peu près tous couverts maintenant et c'est une véritable richesse pour le territoire. Ce qui compte, ce n'est pas une masse monétaire, mais c'est bien la capacité d'une monnaie à circuler. C'est très important et il faut comprendre à quel point faire circuler cette monnaie participe à la richesse du territoire et nous pouvons tous en être acteurs.

C'est vrai que nous sommes des pionniers. Bien sûr, au départ, l'association Euskal Moneta qui a eu cette idée et qui a mis en place un système très fiable. Il n'y a pas eu de problèmes, mais tous les gens y ont adhéré rapidement et ils sont très nombreux maintenant. Mais aussi, des centaines d'entreprises et de commerçants à l'échelle du Pays Basque nord. C'est, je pense, de l'« assez jamais vu » sur un territoire. Peut-être que l'association pourrait donner des détails là-dessus, mais il y a eu une véritable adhésion, une véritable dynamique au niveau du Pays Basque. Il faut quand même le remarquer et le prendre en compte.

Aujourd'hui, ce que la Ville de Bayonne, ce que le Maire propose à votre vote, c'est de passer un cap et un cap important, très novateur en permettant l'encaissement d'une partie de nos échanges en eusko au niveau de la collectivité. C'est un vrai cap. C'est un choix politique fondateur. Il va présenter, sûrement, quelques difficultés à être accepté, mais il faut toujours commencer. Ce qui est une utopie aujourd'hui devient une réalité demain et en tous cas, quand on voit les enjeux qui se cachent là derrière, il est important que du citoyen à l'entreprise, au commerçant, mais aussi à la puissance publique, il y ait une véritable volonté d'encourager cette forme d'économie. C'est une nouvelle économie, mais dans quelques années, je suis absolument certaine – et je sais que nous sommes beaucoup dans cette salle à penser la même chose – que ce système sera devenu une part non négligeable de l'économie des territoires.

D'ailleurs, il y a quelques jours, l'Office de tourisme a adhéré dans le convoi aussi des partenaires de la ville qui s'y mettent. C'est un encouragement aussi. Il **commence à y avoir des gens...** Marie [Mme Felices, conseillère municipale] n'est pas là, mais je sais qu'il y a eu des gens dans sa librairie qui ont demandé s'il y

avait une monnaie locale sur le territoire. Donc, il y a des gens qui viennent d'ailleurs et qui demandent s'ils peuvent acheter quelques monnaies locales pour eux aussi, **parce qu'ils** sont habitués, chez eux. Dans ce cas-là, c'était des Américains qui vivaient dans une ville qui était en monnaie locale. C'était extraordinaire quand on lui a posé la question il y a deux ou trois ans, mais cela va devenir quelque chose de beaucoup plus courant. Nous-mêmes, lorsque nous nous déplaçons, nous aurons tendance à aller voir si nous pouvons, pour partie, payer le restaurant, l'hôtel, le pain en monnaie locale.

Je terminerais en disant que j'ai envie de lancer un défi au Conseil municipal. Je pense que beaucoup d'entre vous sont déjà adhérents de l'eusko. Si les élus du Conseil municipal, à fin décembre 2017, pouvaient être adhérents à l'eusko, je pense que ce serait un beau signal que la ville de Bayonne donnerait à cette forme d'économie. Je le répète, elle est un véritable moteur pour le territoire. Si au dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire, vous pouviez annoncer que tous vos élus sont adhérents à l'eusko, je crois que ce serait du meilleur genre.

Pour des raisons économiques, écologiques, sociales, vous me permettez, en tous cas à titre personnel, mais, je pense, partagé sur nos bancs, de souhaiter une très longue vie à l'eusko. Je vais vous lire maintenant, en quelques lignes, pas le rapport entier, rassurez-vous, mais le résumé de cette convention avec l'association Euskal Moneta, monnaie locale du Pays Basque.

La Ville a adhéré à l'association Euskal Moneta en 2016 et souhaite désormais recourir à l'eusko dans le cadre de l'exécution financière de ses budgets. Ainsi, le Conseil municipal est appelé à désigner un représentant qui siègera au comité des collèges de l'association et à approuver les termes de la convention avec l'association Euskal Moneta, jointe à la note explicative de synthèse.

Dante Edme-Sanjurjo est dans la salle avec qui nous avons beaucoup travaillé et cette convention était un des piliers et des promoteurs d'Euskal Moneta. Je crois que c'est une association que nous devons féliciter pour son engagement et sa capacité à innover dans ce domaine.

M. le Maire : Merci Madame Bisauta.

M. Iriart : Merci Monsieur le Maire.

En octobre dernier, lorsque nous avons délibéré à l'adhésion à l'eusko, nous avons déjà eu un échange sur l'utilité, au-delà de cette adhésion, de décliner un dispositif opérationnel faisant de la ville un acteur actif dans la circulation des eusko eux-mêmes.

Nous sommes bien sûr heureux de voir, aujourd'hui, que quelques mois après, nous sommes en mesure de délibérer sur ce dispositif opérationnel en mesurant également le travail qui a été fait par les élus et les services. Pour repérer aussi les domaines pouvant se prêter plus facilement, peut-être, à une expérimentation de l'accueil des eusko dans la comptabilité municipale, et pour sécuriser aussi, au fil du dispositif juridiquement.

En octobre, nous avons, avec Véronique – je ne sais pas si vous vous en souvenez –, proposé également d'être partants sur le principe du versement des indemnités des élus en eusko – en tous cas, nous concernant. Nous sommes très

heureux de voir que cela apparaît dans les possibilités offertes par la délibération et la convention. Si nous avons bien lu la convention, nous sommes tenus de vous interpellier officiellement en produisant le relevé d'identité du compte à eusko ce que nous ferons dans quelques jours.

Ce sera pour nous, au-delà de la dimension symbolique de cette initiative qui donne quand même une officialité supplémentaire à cette dynamique, notre façon de contribuer à cette initiative et de faire en sorte que la collectivité devienne, effectivement, un acteur important de la circulation monétaire en eusko.

Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart.

Mme ARAGON : Je vais simplement ajouter un mot, parce que tout a été dit. Je voulais simplement préciser qu'un autre atout de la monnaie Euskal Moneta, de l'eusko est que c'est une monnaie non spéculative. C'est une monnaie avec laquelle on ne peut spéculer et c'est un atout majeur.

Merci.

Mme CAPDEVIELLE : Je voulais simplement dire que dans un rapport national sur l'émission de monnaie, l'eusko est donné en exemple sur le plan national dans le fonctionnement. Et c'est encore sur le modèle de l'eusko que d'autres monnaies locales se sont développées. C'est à la page 42 de ce rapport qui date quand même de 2013, avec une réelle montée en puissance ces deux dernières années. Elle est montrée en exemple dans un rapport parlementaire, donc un rapport national. C'est la seule monnaie locale montrée en exemple avec tout le détail de ce qui a été fait depuis 2013.

Nous sommes, effectivement, très heureux de cette délibération.

M. le Maire : Merci Madame Capdevielle. J'ai cru comprendre que Philippe Daubisse avait demandé la parole. C'est peut-être le fait qu'il soit dans l'activité bancaire qui nous fait penser qu'il pouvait parler de la monnaie, mais cela aurait pu être le cas de Philippe Escapil-Inchauspe qui est aussi dans le monde de la banque. Mais pas du tout, ceux qui devaient parler sont intervenus.

Il y a des personnes qui auraient pu intervenir, notamment Dante, mais il est dans le public et il ne peut pas prendre la parole. C'est bien dommage dans les conseils municipaux ; dans le cas contraire, il aurait pu nous en dire davantage. Néanmoins, il y a une très bonne documentation sur les eusko que tout le monde peut lire, et qui est parfaitement compréhensible.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. J'ai le sentiment qu'il n'y a pas de problèmes, qu'il n'y aura ni abstention ni vote contre et que c'est donc à l'unanimité que cette délibération est votée. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les services sont en train de me rappeler que j'ai oublié le représentant de la Ville.

Madame Bisauta, vous serez la rapporteure ?

Mme BISAUTA : Avec plaisir, Monsieur le Maire.

Est-ce qu'il y a unanimité également sur nom de Madame Bisauta ? Je vous remercie.

3. Dépôt de la marque « DIDAM » auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI)

Mme CASTEL : Monsieur le Maire, il s'agit effectivement du dépôt de la marque « DIDAM » auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle.

Il s'avère indispensable de déposer officiellement la marque « DIDAM » auprès de l'INPI, afin d'obtenir une protection juridique du nom et du logo associé à l'équipement culturel du même nom. Celui-ci fait preuve d'une programmation ambitieuse – ceci depuis deux ans – et il rencontre un véritable succès. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver et d'autoriser ce dépôt à l'INPI dans les classes de produits et services que la ville choisira.

Il est à noter que cette marque bénéficiera, pour une durée de dix ans, de cette protection et celle-ci sera renouvelable.

M. le Maire : Il s'agit de déposer cette marque « DIDAM ». C'est un nom qui marche bien. Nous nous en sommes rendu compte à l'usage. Nous aurions très bien pu en décider différemment, mais le « DIDAM » est quelque chose qui parle maintenant. C'est la raison pour laquelle, nous voulons déposer cette marque.

A priori, nous ne devrions pas avoir trop de difficultés. Nous le vérifierons.

S'il n'y a ni d'oppositions, ni d'abstentions, ni de votes contre, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Création d'une chambre funéraire au 138 rue Maubec – Avis du Conseil municipal

M. ESMIEU : Monsieur le Maire ; chers collègues.

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la création d'une chambre funéraire au 138 rue Maubec, dont le projet ne présente pas de risque pour l'ordre public ni de danger pour la salubrité publique.

Je rajouterai, si vous le permettez, que cette chambre sera située au rez-de-chaussée du futur ensemble immobilier qui sera construit sur le site de la marbrerie Bousquet.

M. le Maire : Absolument. Ceci expliquant cela.

Merci de ces explications. Nous pouvons passer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Durruty, vous avez maintenant la présentation d'un rapport concernant l'institution de la taxe sur les friches commerciales.

COMMERCE ET TOURISME

5. Institution de la taxe sur les friches commerciales.

Mme DURRUTY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le schéma directeur du Commerce et de l'Artisanat, que nous avons approuvé en juillet dernier, identifie la diversification de l'offre parmi les axes stratégiques pour structurer notre politique municipale en faveur du commerce.

Cet objectif s'inscrit dans un contexte national de mutation des modes de consommation et, localement, face à l'extension d'un certain d'équipements sur notre territoire.

À Bayonne, nous connaissons tous le taux de vacance. Les locaux commerciaux ne constituent pas, pour l'instant, une préoccupation majeure au regard de sa relative faiblesse en comparaison d'autres communes de même taille. Néanmoins, bien évidemment, nous sommes conscients que la puissance publique doit être vigilante quant à l'évolution de ces phénomènes de vacance qui s'amplifient à l'échelle du territoire.

Nous proposons de réguler, notamment, l'augmentation des loyers ou la pratique **de loyers dissuasifs par la mise en œuvre de cette taxe annuelle** sur les friches commerciales. Elle apparaît, non pas comme, bien sûr, une réponse globale, mais une réponse partielle adaptée à la situation que nous connaissons sur certains commerces.

Cette taxe est assise sur le revenu net qui sert de référence à la taxe foncière sur les propriétés bâties avec des taux qui sont de :

- 10 % la première année ;
- 15 % la deuxième année ;
- 20 % à la partir de la troisième année.

Nous pourrions, éventuellement, décider de la doubler.

Cette taxation est de portée générale. Elle concernera tous les biens de communes qui remplissent les conditions pour être imposables. Elle n'est pas due lorsque, bien sûr, il y a exploitation du local depuis moins de deux ans.

Compte tenu des objectifs que nous poursuivons, il est donc demandé à notre Conseil municipal d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2018, cette taxe annuelle sur les friches commerciales et de décider que les taux des droits visés ci-dessus s'appliqueront sans doublement.

À savoir que cette délibération répond aussi, fait écho, notamment à un échange que nous avons eu lors de l'avant-dernier Conseil municipal – de mémoire. Nous y avons déjà annoncé à Monsieur le Maire que nous étions dans la réflexion pour **mettre en œuvre cette nouvelle taxation pour renforcer la commercialisation de nos locaux commerciaux.**

Mme CAPDEVIELLE : Monsieur le Maire, chères et chers collègues. Effectivement – comme Mme Durruty vient de l'indiquer –, dans un précédent Conseil municipal, je vous avais proposé de soumettre les locaux commerciaux vides – en tous cas leurs propriétaires, naturellement – à une taxe annuelle comme prévu désormais à l'article 1503 du code général des impôts. C'est une mesure fiscale forte qui a été votée en décembre 2012 dans le cadre de la Loi de finances 2013 par la précédente majorité.

Ce texte prévoit également qu'une intercommunalité peut instituer cette taxe en lieu et place d'une commune. Il peut y avoir aussi la volonté d'une intercommunalité de le mettre en place, ce qui peut être intéressant. L'intercommunalité peut se substituer à la commune, ce qui peut avoir, parfois un intérêt.

Comme l'a dit Madame Durruty, l'assiette de la taxe est constituée par le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce qui est très intéressant, c'est le caractère très progressif du taux.

Ce qui est très intéressant dans ce texte de loi, également, c'est **que l'on** peut le moduler et finalement, on peut aussi l'adapter.

Il y a également un autre intérêt à ce texte, c'est qu'il prévoit qu'avant le 1^{er} octobre de chaque année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe est communiquée par le Conseil municipal. Ainsi, nous allons pouvoir savoir précisément, plutôt que de dire et de faire dire un peu n'importe quoi, où nous en sommes à Bayonne. En effet, c'est quand même assez cohérent de taxer au bout de deux ans. Lorsqu'il y a vacance au bout de deux ans, c'est qu'il y a réellement un problème. Et en général, nous savons que c'est sur le montant du loyer. C'est là, effectivement, que la question se pose.

Nous sommes tous d'accord, je crois, pour le dire : globalement, les vacances commerciales, c'est mauvais. C'est mauvais, d'abord, pour la ville elle-même, pour l'image qu'elle peut donner. C'est mauvais, également, pour l'environnement commercial. Pour les commerces, c'est catastrophique d'avoir un commerce dans une rue où il y a plusieurs friches commerciales ; pour les riverains également, mais c'est aussi mauvais, il faut bien le dire, pour la fiscalité locale.

Il est vrai que ce phénomène de la vacance commerciale ne concerne pas non plus tous les centres-ville. Cette étude Procos dont nous avons déjà beaucoup parlé – à Bayonne et ailleurs – révèle que les centres-ville qui sont résilients sont plutôt situés dans des villes qui tirent la part de leur revenu d'activité soit vers les secteurs de l'agriculture – nous avons l'exemple de la ville de Beaune. Nous avons l'exemple de l'industrie avec Nantes qui a un centre-ville commercial extrêmement attrayant et développé avec une volonté politique forte de la nouvelle maire. Touristique, également : nous avons Biarritz, Saint-Malo et La Rochelle.

Ici, à Bayonne, nous ne sommes pas comme dans le centre du pays. Nous ne pouvons pas dire qu'il y a une diminution de la population, parce que c'est souvent ce qui explique, dans des zones comme le centre de la France, une raréfaction et une disparition des commerces. Nous ne sommes pas, non plus, dans le cadre d'une diminution du revenu des habitants. Nous avons un nombre d'habitants qui augmente et plutôt un revenu moyen par habitant qui augmente. Même si nous avons de très grandes disparités sur Bayonne, il semblerait que dans l'agglomération, nous avons plutôt une élévation du niveau de vie.

Par contre, nous avons – qui est assez particulier et assez local – un développement exponentiel de l'offre commerciale, une surproduction de surfaces commerciales alors que la consommation, elle, augmente très peu. Quand on a 3 % d'augmentation de grandes surfaces commerciales et que 1,3 % d'augmentation de la consommation, on peut comprendre effectivement, qu'il puisse y avoir des difficultés en centre-ville.

C'est vrai aussi – et Bayonne est concernée comme les autres centres-ville – que les habitudes de consommation changent. Les consommateurs achètent via le Net, mais se développent, également et parallèlement, de nouveaux modes et de désir de consommation vers des produits locaux, le « made in ici ». Et, nous venons d'en parler : les circuits courts, l'artisanat, les marchés. Nous avons aussi ce besoin de revenir dans le centre-ville et vers des produits de qualité.

Vous prenez là une très bonne mesure fiscale. C'est une très, très bonne mesure fiscale. Elle est courageuse sur le plan politique, **parce qu'il** est évident qu'elle fait d'abord des inquiets et elle fera peut-être aussi des malheureux. Une taxe, ce n'est pas forcément punitif, mais contributif. Il faut que les propriétaires comprennent **que l'on** ne peut pas laisser indéfiniment des locaux commerciaux vides de cette façon.

Cela va-t-il suffire ? Non. C'est une bonne mesure qui va probablement constituer un déclic, mais cela ne suffit pas.

Aujourd'hui, ce sont les communes les plus inventives et les plus volontaristes qui s'en sortent le mieux. Ce sont celles qui développent aussi de véritables stratégies de développement urbain. Et qui dit « stratégie de développement urbain », dit « partenariat ». Partenariat fondé sur le dialogue, un vrai travail collaboratif avec, bien sûr, les bailleurs, qu'il va falloir associer au travail, mais en travaillant aussi sur la transversalité. Dans le commerce, on ne peut pas le travailler seul.

La vie en centre-ville, c'est d'abord des mobilités, des déplacements, des transports ; ce sont des circulations, du stationnement, une facilité d'accès pour les habitants, les consommateurs et nos touristes. C'est également pour les piétons, pour les personnes à mobilité réduite. C'est de la rénovation de l'habitat, de l'urbanisme, de la qualité de vie, de l'animation et de la culture. Tout cela doit fonctionner ensemble, parce que la stratégie doit être globale et adaptée.

Ce qui peut, d'ailleurs, valoir pour Bayonne peut ne pas valoir pour d'autres villes. Il faut vraiment faire du cousu main. Il est intéressant, d'ailleurs, de voir et de prendre exemple sur ce qui est fait dans d'autres communes en l'adaptant, bien évidemment, à Bayonne.

Par exemple, sur la politique des heures d'ouverture, peut-être à décaler ; sur le stationnement également. Beaucoup de personnes se plaignent de payer pour venir déjeuner parfois chez elles, ou pour venir dans les restaurants de la commune. Mais aussi – cela se fait dans d'autres communes – une plate-forme commune pour les commerçants pour faciliter le commerce de proximité par Internet. Une plate-forme commune, des casiers communs – je l'ai vu dans une commune – pour faciliter les livraisons. Si on veut récupérer, on n'a pas besoin d'aller forcément dans le commerce, mais il y a des casiers communs.

Accepter aussi l'idée, comme vous l'avez fait d'ailleurs – de préempter, d'affecter certains locaux commerciaux vides, finalement, aussi à d'autres fonctions.

En résumé, et pour terminer, je dirais que la friche commerciale n'est jamais une fatalité. Donc, utilisons tous les outils disponibles que nous avons en main, comme nous le faisons aujourd'hui. Nous avons également ce dispositif très intéressant de la Caisse des Dépôts et Consignation qui s'intitule « Centre-ville de demain ». Ce sont des outils qui sont disponibles sur le plan financier, sur celui de l'accompagnement également. Ils doivent s'inscrire – je le dis, je le répète et j'en termine – dans un projet urbain global qui est fondé sur des équilibres et sur nécessaire rapport de confiance entre tous les partenaires qu'ils soient publics et/ou privés.

Nous votons en faveur de cette délibération.

Et pardon, je fais un lien avec la délibération précédente du DIDAM. Je regardais le soir du 14 juillet, il y a un marché tous les vendredis soir, quai de Lesseps. Lorsque je suis arrivée, et je trouve cela dommage, le marché commençait alors que le DIDAM fermait. Je me suis dit qu'il serait intéressant que ce très beau musée – je fais la proposition puisque nous parlons justement culture/commerce – soit ouvert, justement pendant la saison estivale. Il y a beaucoup de monde sur ce marché nocturne qui attire des locaux, mais pas uniquement. Ce serait bien, il y a une très belle exposition, qu'elle puisse être à la disposition de tout le public qui se rend à Bayonne. Ce serait un lien intéressant à faire entre le commerce, les bons moments passés à table sur les bords de l'Adour et un peu de culture.

Je vous remercie.

M. le Maire : Écoutez, Madame Capdevielle, je ne sais pas ce qu'il y a à retirer à ce que vous avez dit. Nous sommes d'accord là-dessus. Je dirais –, mais je vais donner la parole à Sylvie Durruty qui est porteur de ce dossier – qu'il y a quand même un point, nous serons peut-être d'accord, également. En effet, il y a une tendance, dans certaines villes – et dans la nôtre aussi – qui est qu'un certain nombre de propriétaires préfèrent attendre le loyer qu'ils considèrent comme étant le plus élevé, le plus compatible avec ce qu'ils estiment être la valeur réelle de leur bien. Ils préfèrent laisser leurs locaux fermés plutôt que de décider de l'ouvrir à un prix 10 %, 15 %, 20 % ou 30 % inférieur à celui qu'ils ont pratiqué jusqu'alors.

Il y a des opérateurs de téléphonie – que je ne veux pas citer... –, qui sont capables de louer à des prix... étonnants ; insolents. Personnellement, je crains qu'actuellement, le marché – ici comme ailleurs – se fixe à l'aune de ce qu'une banque, à l'aune de ce que l'opérateur de téléphonie, à l'aune de ce que notre

intérêt économique – vous les avez à l'esprit aussi bien que moi – est capable de mettre sur la table.

Ah oui ! Vous avez raison, Madame Capdevielle, nous avons utilisé cet outil fiscal. Sylvie Durruty en a bien expliqué, tout à l'heure, les raisons. Il faut tordre le cou à cette culture de la rente – excusez-moi cette expression ; on pourrait m'en vouloir de dire une chose pareille.

Les propriétaires fonciers sont aussi des agents de l'économie. Ce sont des agents de commerce. Et, il faut, à mon sens, que les propriétés s'inscrivent dans cette logique, car ils ont tout à y gagner. Si tous les fonds de commerce ferment ? Sylvie Durruty l'a dit, nous n'avons pas, aujourd'hui, un chiffre de vacance alarmant. Oui, mais, enfin, il est trop important. Il a tendance à augmenter.

Cela nous amène, justement, à utiliser les outils, dont l'outil fiscal qui n'est pas très populaire à l'endroit de ceux qui sont les propriétaires de ces biens. Mais nous ne leur voulons pas de mal. Nous voulons ramener les choses à la juste valeur ; de se dire qu'au fond, nous avons vécu un temps et c'est peut-être de la faute de la liberté du marché. Le marché est libre. Quand des banques – excusez-moi, je ne cite qu'elles, mais d'autres opérateurs également – proposent de payer des loyers extrêmement élevés, c'est extrêmement dangereux.

Il faut que nous puissions infléchir cette situation. L'infléchir, c'est entre autres, ce que nous sommes en train de vous dire. Nous avons des exemples en tête de locaux qui sont vacants, qui sont idéalement placés depuis plus de deux ans et nous connaissons les prix que les propriétaires en veulent.

Mme DURRUTY : Effectivement – Monsieur le Maire, vous l'avez dit –, nous sommes d'accord sur la plupart des points que vous avez évoqués. Néanmoins, je me permettrai d'**ajouter que nous avons mis en œuvre beaucoup** de points que vous avez évoqués – vous le savez, et nous le savons tous – pour accompagner le développement de notre commerce.

Ce rapport, qui date de 2016, de l'Inspection générale des Finances, s'appelle « La revitalisation commerciale des centres-ville ». Sa première phrase dit : « La vacance commerciale touche fortement les centres des villes moyennes en France. »

À Bayonne, bien évidemment – je l'ai dit et nous l'avons montré –, nous sommes relativement préservés – Monsieur le Maire vient de l'évoquer – malgré tout, aujourd'hui. Il y a un turn-over important de certains commerces et nous nous sommes engagés, bien évidemment, à faire en sorte que l'occupation soit maximale. Et surtout, qu'un certain nombre de commerçants porteurs de projets puissent s'implanter.

Nous avons, demain soir, par exemple – pour ne citer que celui-là –, une inauguration rue Bourgneuf d'un commerce qui était installé à l'intérieur et qui s'installe aussi à Bayonne, à notre très grande satisfaction. Nous pourrions citer de nombreux exemples allant dans ce sens.

Bien évidemment, vous avez aussi évoqué l'évolution des modes de consommation. C'est certain. Personnellement, je tiens aussi à vous dire qu'il y a dans les centres commerciaux et dans les pôles commerciaux, des commerces qui

souffrent. Pour certains, beaucoup plus qu'en centre-ville. Ils peuvent même mettre en danger certains points de vente situés en centre-ville appartenant à des commerçants qui ont choisi de se développer sur plusieurs registres. C'est tout à fait, bien sûr, louable de leur part.

La stratégie de développement urbain telle que vous l'avez évoquée est, bien sûr, l'affaire de la collectivité, d'accompagner, mais elle est aussi l'affaire des commerçants. Madame Capdevielle, quand vous parlez des horaires, bien évidemment, vous savez très bien que peu de latitude pour imposer quoi que ce soit à nos commerçants. Je voudrais simplement souligner le fait que – je suis sûre que vous avez été nombreux à vous promener dans notre ville le 14 juillet – certains ont multiplié par trois leur **chiffre d'affaires** par rapport à l'an passé. Il y a aussi un effet météo, bien évidemment, qui joue ; la météo était propice à la déambulation dans notre centre-ville et nos commerces. Il y avait des touristes. Et, vous l'avez dit, c'est vrai que le développement touristique de notre ville est un atout considérable que beaucoup nous envient.

Il suffit de se promener et de regarder les différents indicateurs qui sont les nôtres aujourd'hui, pour voir que, bien évidemment, ce développement de la clientèle touristique fait que nous devons adapter nos pratiques commerciales aux attentes de cette population. Y compris dans la pratique des langues puisque certains commerçants ont traduit leurs cartes en japonais. Ce n'est pas pour faire du marketing, mais simplement, **parce qu'ils** sont référencés dans des guides japonais.

Hier, un tweet est paru sur un site chinois et c'est vrai qu'aujourd'hui, nous avons une diversification de notre clientèle qui fait que notre commerce a cette force-là.

Je voudrais simplement dire que, quelque part, ce qui peut nous manquer, Madame Capdevielle, ce ne sont pas les enseignes qui veulent s'installer en ville, mais les porteurs de projets. Un certain nombre d'enseignes sont tout à fait attentives et intéressées par le développement de la ville. Maintenant, il faut que nous accompagnions les porteurs de projets.

Par la mesure que nous prenons ce soir, nous allons totalement dans ce sens. Installer un commerce avec un équilibre économique qui ne pourra pas être respecté, ou précaire du fait d'un loyer trop onéreux, bien évidemment, cela ne fonctionne pas et ne fonctionne plus. C'est dans ce sens que nous avons pris cette décision.

Je voudrais préciser quand même, pour les auditeurs qui prendraient connaissance de cette délibération, qu'il y a, bien sûr, des exceptions et des exonérations à cette taxe dans le cas, par exemple, de liquidations ou de litiges sur certains locaux. Nous en connaissons, malheureusement là aussi, un ou deux sur la ville.

Personnellement, je tiens à dire que nous en avons parlé tous ensemble. La difficulté de notre stratégie sur le commerce est que, finalement, aujourd'hui, elle occupe, avec Sylvie Meyzenc, quasiment toutes nos journées. Bien évidemment, en transversalité avec nos collègues, à la fois Sophie Castel et Yves Ugalde, notamment.

Je précise d'ailleurs que le DIDAM est ouvert les soirs de marché jusqu'à 22 h 30. Cette mesure a été anticipée et prise. Vous y étiez, peut-être, au-delà de 22 h 30. Néanmoins, **s'agissant de** la synergie commerce/tourisme/culture, bien évidemment, nous en sommes plus que convaincus et attentifs.

Avec Sylvie Meyzenc, nous avons proposé au Maire à la Présidente de l'Office de commerce, que vous puissiez, à terme, trouver une place au sein des travaux de notre Office de Commerce. Nous en avons déjà parlé, j'en suis consciente. Cela vous permettra d'être associés à tous les chantiers puisque nous sommes, aujourd'hui, **dans la mise œuvre de nos 28 fiches-action** et donc le nombre d'actions que nous menons est difficile à suivre pour ceux qui ne sont pas engagés, au quotidien, à nos côtés sur les dossiers.

C'est donc la proposition que nous avons faite de façon à ne pas donner l'impression d'un décalage trop important entre ceux qui sont dans l'action au quotidien et ceux qui, malheureusement, n'auraient peut-être pas suffisamment accès à l'information.

M. le Maire : Voilà une annonce ! Merci Madame Durruty.

Je pense que Sylvie Meyzenc pourrait dire un mot. Sylvie que je félicite d'être, depuis peu, notre conseillère départementale. Elle va donc représenter, au sein de l'Assemblée départementale, les intérêts, bien sûr, du canton et de la Ville de Bayonne puisque ce canton est pour partie sur la Ville de Bayonne.

Mme ARAGON : Inaudible

M. le Maire : C'est une partie importante, Madame Aragon. Elle est certainement assez importante à l'esprit de certains.

Mme MEYZENC : Je ne vais pas être longue puisque tout a été dit par vous, Monsieur le Maire, Sylvie Durruty et également Madame Capdevielle.

Lorsque cette mesure sera en place, il est évident qu'elle ne va pas tout résoudre ; c'est une évidence. Elle va peut-être permettre également d'arriver davantage à dialoguer avec les propriétaires de manière à pouvoir les influencer sur des baisses de loyer comme nous pourrions le faire.

Il est vrai que sur Bayonne, nous avons pris un rôle très proactif pour aller chercher des enseignes. Nous avons, comme le disait Sylvie Durruty, des enseignes qui veulent s'installer – quelquefois, ils arrivent avec leur porteur de projets –, mais il en manque également. En suivant les Schémas directeurs, nous allons pouvoir également envisager de faire des bourses en proposition d'enseigne pour des porteurs de projets qui pourraient s'inscrire. Cela permettrait de faciliter, là aussi, les rencontres. Je crois que c'est un rôle qui nous incombe, qui est très important et qui va permettre à des gens de s'installer sur la Ville de Bayonne.

En tous cas, pour avoir été à « Centre-Ville en Mouvement » à laquelle la Ville de Bayonne adhère, bien évidemment – les Assises se tenaient il y a une dizaine de jours – je peux vous dire que l'image de Bayonne est en train de changer. Nous avons vraiment une image positive. Il est vrai aussi que beaucoup de centres-ville

souffrent beaucoup plus que nous donc nous sommes valorisés. En tout cas, nous sommes dans une mouvance et un statut très positif.

C'est à continuer et les schémas directeurs vont nous permettre de l'assumer avec des fiches d'action.

Mme HERRERA : ... par l'installation de centres commerciaux en périphérie. Effectivement, nous avons un traitement, mais c'est normal **que l'on** ait peut-être un petit peu contribué à l'installer. Même s'il y a des variables qui sont nationales et qui s'imposent à tous les centres-ville anciens.

La deuxième chose, c'est que même si nous ne participons pas – et nous vous remercions de cette invitation à participer aux futurs travaux – plusieurs d'entre nous habitent en centre-ville et ont des échanges quotidiens avec les commerçants qui y déploient leurs activités.

M. IRIART : Merci, Monsieur le Maire. Rassurez-vous, je ne vais pas prolonger le débat. Je retiendrais simplement dans l'intervention de Colette Capdevielle, l'expression « c'est une bonne mesure fiscale ». Cette expression, en soi, résume notre explication de vote favorable à cette délibération.

Merci.

M. le Maire : Nous allons donc passer au vote de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme (2017-2019)

Mme DURRUTY : L'Office de Tourisme de Bayonne a vocation à exercer, en sus des missions obligatoires, désormais communautaires, des activités relevant du périmètre communal, pour lesquelles la ville reversera chaque année une partie de la taxe de séjour. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vous le savez, nous avons fait le choix, à Bayonne, de transférer la compétence tourisme, mais de conserver un Office de tourisme de rayonnement communal eu égard à certaines activités spécifiques, à savoir :

- les visites guidées ;
- la commercialisation des produits dérivés donc propres à l'image de la Ville ;
- l'exploitation des marques, notamment celles relatives, bien sûr, à nos fêtes ;
- la mise en œuvre du schéma directeur du tourisme.

M. le Maire : S'il n'y a pas de questions sur rapport, je vais le mettre au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT URBAIN

M. le Maire : Le rapport suivant va être présenté par Monsieur Lacassagne puisque nous passons au développement urbain. Il s'agit de la **mise en œuvre** de l'OPAH-RU pour la période 2017-2022. C'est un rapport extrêmement important sur le patrimoine et sur l'habitat.

7. Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) 2017-2022 sur le centre ancien – Mission de suivi-animation du dispositif - Lancement de la consultation et signature du marché et demande de subvention.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du lancement de la consultation et de la signature du marché et demande de subvention.

Il convient de modifier la délibération du 1^{er} juin 2017 en ce sens que le marché doit être conclu pour une durée de 5 ans et non 1 an renouvelable 4 fois, en raison de la difficulté de scinder la mission en 5 parties. Les autres dispositions de la délibération sont inchangées. Le Conseil municipal est donc appelé à redélibérer selon les modalités décrites dans la note explicative de synthèse.

Monsieur le Maire, je voudrais en profiter pour rappeler, ici, le contexte général de l'intervention de l'OPAH-RU que nous avons présenté lors du précédent Conseil municipal, notamment la convention de l'OPAH-RU 2017-2022.

Les problématiques concentrées spatialement placent le centre ancien de Bayonne comme l'un des secteurs prioritaires de la politique de l'habitat menée par l'intercommunalité au travers du programme de l'habitat, le PLH. Pour ces raisons, et considérant les caractéristiques patrimoniales et sociales, une partie du centre ancien est ciblée dans le cadre de la politique de la ville en secteur sauvegardé. Il a été converti en Site patrimoine remarquable – SPR – depuis le mois de juillet 2016.

Il y a également le secteur Maubec, quartier Maubec-Citadelle qui est un inscrit en quartier prioritaire de la politique de la ville et le Petit Bayonne en quartier de veille.

Du fait de ces enjeux importants, la Ville de Bayonne a conduit, depuis près de trente ans, une politique soutenue de revitalisation et de réhabilitation de son centre ancien. La première OPAH a été lancée en 1979 avec un total de six opérations successives de type OPAH-RU qui se sont succédé avec environ 1 365 logements rénovés grâce aux aides publiques, dont 400 au travers d'opérations de curetage.

Rappelons aussi que la Ville de Bayonne s'est portée candidate en 2010 au Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés qui poursuit, globalement, un objectif de reconquête et de qualité urbaine pour cinq îlots prioritaires.

Au-delà du traitement de la seule problématique du logement, il s'agit de travailler sur le commerce et sur les espaces publics. Je remercie, ici, mes collègues qui, dans le cadre de la Commission développement durable urbanisme, ont visité et ont participé à une visite il y a seulement deux semaines sur site et ont pu voir un certain nombre d'îlots et l'état d'un certain nombre d'immeubles et logements.

L'OPAH-RU 2011-2016 a été mise en place en accompagnement du PNRQAD sur le Site patrimonial remarquable avec un objectif de 147 logements collectifs réhabilités dont 108 ont été conventionnés hors opérations privées. L'opération a, en outre, permis une amélioration de la performance énergétique avec un gain énergétique de 58 % pour au moins 24 immeubles.

Concernant les effets positifs de l'OPAH-RU, d'après les analyses et le diagnostic que nous avons pu réaliser, il s'agit principalement :

- d'améliorer le traitement de groupes d'immeubles dans leur ensemble permettant un recyclage immobilier et foncier intensifié ;
- de renforcer l'accompagnement des propriétaires confrontés aux difficultés pour la réalisation de leurs projets de réhabilitation ;
- de mettre en place un volet « copropriété dégradée » permettant une action sur les parties communes pour accompagner les programmes de travaux globaux concernant l'habitabilité et la sécurité ;
- il s'agit aussi d'améliorer l'intervention en faveur de la sécurisation des immeubles confrontés, dans leur grande majorité, à cette problématique.

Je vous rappelle, ici, que nous travaillons avec le SDIS et le ministère du Logement sur la mise en place d'un label dont Bayonne est le pilote au niveau national. C'est une première.

Quels sont les objectifs et les priorités pour l'OPAH-RU 2017-2022 ? Sachant que nous avons un territoire couvert sur le Site patrimonial remarquable – SPR – qui comprend les quartiers du petit et du grand Bayonne.

Nous avons également souhaité, à travers notre action politique, étendre le dispositif sur le quartier Saint-Esprit qui est un secteur d'intérêt patrimonial classé en zone UAP au PLU. Il était jusqu'alors concerné par le PIG – Programme d'intérêt général – financé par l'agglomération, notamment pour la rénovation des logements.

La Convention opérationnelle définit des objectifs quantitatifs de réhabilitation avec, notamment :

- 170 logements locatifs dont 125 seront conventionnés et 45 en libre ;
- 20 logements occupés par les propriétaires ; il s'agit à la fois de traiter le logement collectif, mais également pour les propriétaires occupants et de traiter 9 propriétés dégradées.

La convention fixe aussi des objectifs qualitatifs. Il s'agit d'améliorer les conditions d'habitabilité, de salubrité et de sécurité. Il s'agit également :

- d'articuler les montages incitatifs pour inciter à la réhabilitation ;
- de favoriser l'installation de nouveaux ménages en développant une offre de logements adaptée et diversifiée ;

- de faciliter le maintien sur place des habitants avec des relogements temporaires ;
- de valoriser durablement l’habitat en conciliant le respect du bâti ancien et l’amélioration de l’efficacité énergétique des logements ;
- de soutenir l’attractivité commerciale dont nous parlions il y a quelques minutes en centre-ville avec le traitement en pied d’immeuble.

Pour présenter ce nouveau dispositif d’OPAH-RU qui sera en fonction de la convention et de l’opérateur que nous aurons mis en place, il s’agira à partir du mois de novembre prochain de travailler dans un atelier participatif que nous avons déjà réalisé dernièrement. Pour ce faire, nous organisons aussi nos réunions à Saint-Esprit avec tous les syndicats de copropriétaires et les propriétaires pour leur exposer ce projet.

Pour conclure, nous voyons bien qu’avec une intervention publique forte, notamment à Saint-Esprit – excusez-moi de parler de Saint-Esprit – où nous mettons les moyens financiers et l’accompagnement nécessaire pour permettre aux copropriétés de procéder à la rénovation des immeubles et des logements en complément des subventions patrimoniales que nous accordons à chaque Conseil municipal.

Si nous rappelons toutes les actions que nous mettons et que nous projetons, notamment à Saint-Esprit : c’est nouveau quartier réhabilité et mis en valeur que nous projetons pour les mois et années à venir. Je rappelle ici les actions publiques en cours en matière d’urbanisme et d’aménagement :

- la rénovation globale de la rue Maubec, du plateau de la gare, de la place de la République à travers de l’opération du TCSP ;
- les espaces publics complémentaires aménagés par la Ville : place Gambetta, autour de la Collégiale et sur le quai Amiral Sala au droit de la future Maison du Cinéma ;
- le projet avec la Maison de la Santé et la Maison du Vélo sur le parvis de la gare ;
- le réaménagement de la gare ;
- la réhabilitation et la rénovation du parking de la gare que nous engageons ;
- la réhabilitation d’immeubles que nous avons acquis au 4 ainsi qu’au 40 rue Maubec pour créer des logements sociaux et la mise en place d’une gouvernance pour les personnes âgées dont est chargée Christine Lauqué ;
- le projet sur l’îlot Boulevard Alsace-Lorraine pour la création de logements d’accession à prix maîtrisés ; cela permettra aux ménages de se loger dans des conditions satisfaisantes ;
- l’acquisition de locaux commerciaux rue Sainte-Catherine, rue Maubec ;
- le travail avec les associations des commerçants ;
- **la construction de la Maison du Cinéma après la mise en œuvre du DIDAM ;**
- les projets que nous portons dans le cadre du « portrait de quartier » seront proposés à l’automne ;
- dans le cadre du futur PLUI, la préservation et la protection des maisons et du patrimoine paysager – c’est le futur qui traite du PLUI.

Je pourrais continuer ma liste, mais la deuxième et dernière opération que nous envisageons est la mise en place d'une zone de protection de type AVAP – Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine – pour le secteur de la rue Maubec que nous avons demandée à l'Agglomération.

Avec l'ensemble de ces actions et l'opération de l'OPAH-RU, en particulier, nous sommes en mesure de poursuivre nos actions stratégiques de réhabilitation et de rénovation du centre historique et de Saint-Esprit, en particulier.

Voilà, Monsieur le Maire, je vous ai présenté quelques actions de l'OPAH-RU entrées en bilan et des projections.

M. le Maire : Bien, Monsieur Lacassagne, depuis que des dossiers concernant l'urbanisme sont classés à la lettre D de Développement urbain et non pas à la lettre U d'Urbanisme, vous en profitez et vous avez bien raison. Vous avez pu, dans les minutes qui n'étaient pas trop longues, d'ailleurs, nous faire un panorama très, très complet de ce qu'est la politique patrimoniale depuis 1979.

Celle-ci a commencé, évidemment, avec Henri Grenet, a été poursuivie par Jean Grenet et se poursuit actuellement avec nous. Ces chiffres sont parlants. Nous sommes finalement à la neuvième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Près de 1 400 logements – vous venez de le dire – auront été réhabilités.

C'est très dur la réhabilitation dans le centre historique. C'est plus facile de faire du neuf que de travailler dans l'ancien. Cela procure aussi beaucoup plus de main-d'œuvre – vous l'avez dit – et fait travailler davantage les entreprises du bâtiment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci à tous.

8. PNRQAD – Îlot 45 – Acquisition de lots de copropriété sis 10 quai Chaho – Convention de portage avec l'EPFL Pays Basque.

M. LACASSAGE : Afin de poursuivre la requalification urbaine du centre ancien de Bayonne, la convention PNRQAD 2011-2018 prévoit une intervention publique forte et volontariste sur six îlots dégradés du secteur sauvegardé.

Pour permettre la mise en œuvre de la requalification de l'îlot 45 (périmètre des rues Panneau, des Cordeliers, Charcutière et quai Augustin Chaho), l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition de l'immeuble vacant situé 10 quai Augustin Chaho.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque décrites dans la convention de portage foncier pour acter l'acquisition de cet immeuble et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous rentrons dans l'opérationnel, maintenant, donc nous pouvons aller assez vite si vous êtes d'accord.

9. Programme d'action foncière (PAF) – Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble sis 4 rue Maubec – Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'EPFL Pays Basque du 1^{er} août 2016.

M. LACASSAGNE : L'EPFL Pays Basque a procédé à l'acquisition des lots 3 à 29 de l'immeuble situé 4 rue Maubec, située dans le quartier prioritaire « Maubec-Citadelle », pour laquelle une convention avait été conclue entre la Ville et l'EPFL Pays Basque. L'EPFL a réalisé l'acquisition complémentaire du lot n° 1 en date du 14 décembre 2016, à la demande de la ville, pour faciliter la réalisation des futurs travaux, ce qui doit faire l'objet d'un avenant à la convention.

Il est donc demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque, et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de portage foncier du 1^{er} août 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Programme d'action foncière (PAF) – Acquisition de biens secteur Saint-Esprit/Quai Bergeret – Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'EPFL Pays Basque du 1^{er} août 2016.

M. LACASSAGNE : Le secteur compris entre le boulevard Alsace-Lorraine, les rues Aristide Briand et Général Bourbaki, est un secteur en mutation qui a été identifié comme un secteur d'intervention de l'EPFL Pays Basque, en vue d'assurer un aménagement cohérent d'ensemble. L'EPFL Pays Basque a procédé à l'acquisition d'un bien situé 32 boulevard Alsace-Lorraine, ayant fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'EPFL Pays Basque. L'EPFL a également procédé à l'acquisition de plusieurs biens situés dans ce secteur, ce qui modifie les termes de ladite convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de portage financier du 1^{er} août 2016.

C'est ce dont je parlais précédemment. Nous avons fini par acquérir un ensemble de bâtiments au nombre de 4, ce qui va nous permettre, avec le bailleur social Habitelem, de créer une capacité d'une quarantaine de logements, dont une trentaine en accession à prix maîtrisé à environ 3 000 €. Cela nous permettra d'une part aux jeunes bayonnais, notamment sur le Saint-Esprit, de se loger à des prix qui ne sont pas pratiqués dans des opérations privées qui sortent dans le quartier.

M. le Maire : Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11.ZAC du Séqué – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2016 et de l’avenant n° 3 à la convention de concession d’aménagement.

M. LACASSAGNE : En 2006, la commune a décidé de confier l’aménagement de la Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) du Séqué à la Société d’équipement des pays de l’Adour (SEPA). Comme prévu dans la concession d’aménagement et conformément au code de l’urbanisme, la SEPA a adressé à la commune le compte rendu annuel d’activité pour l’année 2016.

Vu les éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d’approuver le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2016, annexé à la note explicative de synthèse, d’approuver les dispositions de l’avenant n° 3 annexé à la note explicative de synthèse qui prolonge la durée de la concession, d’autoriser M. le Maire à signer cet avenant n° 3, les autres termes de la convention initiale et de ses avenants demeurant applicables.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je peux vous donner quelques informations concernant la ZAC du Séqué en rappelant qu’il y avait deux tranches :

- la tranche 1 qui comportait 388 logements ;
- la tranche 2 qui comportait 221 logements.

Cela correspond à 609 logements au total. La tranche 2 étant en cours, notamment avec un programme de Seixo avec 25 appartements, 2 maisons et des commerces. Ils sortiront bientôt de terre. Il y a un petit retard dû aux problèmes de fondation.

Dans les commerces, nous aurons une MAM : une Maison des assistantes maternelles. C’est un service de la Petite enfance pour répondre aux besoins identifiés sur Bayonne et qui permet d’accueillir les assistantes maternelles dans l’équipement collectif. Il y aura également un cabinet d’infirmiers et un investisseur, notamment point chaud.

Il y a quelques semaines, nous avons également arrêté le nouveau programme de la tranche 2 avec environ 175 logements, dont 48 maisons. Nous voulions diversifier l’offre sur le quartier du Séqué. Nous avons voulu à la fois diversifier la production en termes d’habitat et au niveau énergétique avec la particularité que l’ensemble des productions de logement seront en D POS. Cette demande de la Ville, notamment en matière de développement durable, permettra à ces logements d’être économes en énergie, car ils permettront des performances énergétiques qui se situent vers le haut et de minimiser, entre autres, les gaz à effet de serre.

L’autre point essentiel, établi dans le cahier des charges pour la cession du foncier, est le coût de sortie au prix du mètre carré. Nous devrions nous approcher d’environ 3000 € du mètre carré. Lorsque l’on connaît les prix de vente à Bayonne qui oscillent entre 3500 € voire à 4500 €/m² dans certains endroits, ou encore vers le Seignanx où les prix peuvent varier entre 3200 € et 3400 €/m², nous pouvons dire que nous répondons à l’attente des jeunes ménages notamment. Mais pas uniquement des jeunes. Mes collègues me soufflaient que des anciens, aussi, pouvaient acheter, notamment pour se loger,

mais plus particulièrement à de jeunes ménages pour le quartier du Séqué. Cela évitera que de jeunes ménages s'expatrient à l'extérieur de nos villes.

Pour nous, il est essentiel de pouvoir loger les Bayonnais qui ne seront pas obligés de quitter Bayonne en répondant, notamment, aux aspects négatifs du mitage périphérique. D'autre part, nous éviterons l'apport des véhicules qui rentrent et sortent de Bayonne le soir et le matin.

La voirie est en cours de réalisation pour relier Arrousets et le Séqué. Une partie est réalisée. Nous nous sommes arrêtés à un tronçon puisque nous avons un contentieux avec un propriétaire, mais cela devrait avancer, j'espère, rapidement.

Enfin, nous envisageons une troisième tranche donc, nous travaillons sur ce sujet. Vous voyez que les actions que nous pouvons mener, notamment en matière d'habitats diversifiés et d'un écoquartier, sont très remarquées. Je le souligne ici, notamment avec l'habitat participatif, nous avons réalisé de nombreuses visites sur place. De nombreuses communes se déplacent sur le Séqué et Martine Bisauta est là pour en témoigner.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Mme LANGLOIS : Monsieur le Maire, chers collègues

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour 36 843,74 €, étant précisé que le montant total des travaux induits s'élève à 734 565,06 €, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

13. Adoption du Plan municipal en faveur de la langue basque.

M. le Maire : Je voudrais, en titre liminaire, remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la construction de ce plan. Et puisque aussi bien, c'est pour l'essentiel la commission extramunicipale Langue Basque qui a été, avec ses membres de la majorité et des oppositions, amenée à réfléchir sur les termes de ce Plan qui vous est proposé aujourd'hui.

Si, aujourd'hui, nous évoquons ce dossier, c'est que la loi NOTRe du 7 août 2015 précise que la promotion des langues régionales relève d'une compétence partagée. Le partage de la compétence prévu par la loi NOTRe, s'agissant de la

promotion des langues régionales, nous légitime complètement à adopter une telle délibération.

Bien évidemment, ce travail n'a pu être fait qu'avec le soutien logistique et d'expertise de l'Office public de la langue basque. D'ailleurs, Mathieu Bergé avait presque une double casquette dans la Commission dont je viens de parler, la commission extramunicipale. Il était à la fois président, à l'époque, de l'Office public de la langue basque en même temps que Conseiller municipal. Et nous y avons tous travaillé. D'autres encore : Jean-Claude Iriart et mes collègues de la majorité qui ont participé à tout ce travail. Je voulais les en remercier à titre liminaire.

Évidemment, le fait que la Communauté d'agglomération Pays Basque créée récemment se soit dotée d'une compétence en matière de politique linguistique en faveur, en particulier de la langue basque, a permis de faire un saut significatif. Évidemment !

Car, comme vous le savez, la Communauté Pays Basque a intégré, de fait – je dirais même de droit –, l'Office public de la langue basque où elle siège désormais au côté de l'État, et de la Région et du Département. Vous le savez aussi, cela fait partie des actes politiques de cette Communauté Pays Basque que d'avoir décidé de porter sa participation financière à hauteur de celle des trois autres partenaires qui était, je vous le rappelle, de 25 %. Alors même que ce que nous avons appelé le bloc intercommunal, c'est-à-dire l'ensemble des communes, finançait l'OPLB à hauteur de 9 %, c'est désormais à la hauteur de 25 % que la Communauté Pays Basque, l'ensemble des communes, porte ce partenariat financier.

Ce nouveau cadre institutionnel justifie bien sûr l'objet de ce plan Euskara que la Ville de Bayonne se propose **de mettre en œuvre** d'ici la fin de ce mandat. Car, aussi bien, ce plan là, c'est le plan 2017-2020.

Je ne rentrerais pas dans le détail puisque tout a été envoyé avec la délibération qui vous a été présentée. Vous le savez, pour l'avoir lu, nous touchons là à tous les domaines d'intervention en matière linguistique. Et bien sûr, nous le déclinons par des orientations, des objectifs et aussi par des actions. C'est dans le menu de chacun de ces domaines d'intervention qu'il s'agisse de l'offre de services en langue basque ; qu'il s'agisse de l'axe animation-sensibilisation-promotion ; qu'il s'agisse de la présence et de l'usage de langue basque ; ou qu'il s'agisse, aussi, de la formation du personnel municipal.

C'est sur tous ces axes-là que nous avons décliné toute une série d'orientations et d'actions dans la durée, **parce qu'il** est, au fond, un plan pluriannuel.

Bien sûr, nous avons chiffré autant que faire se peut – je dis bien : autant que faire se peut – le coût de toutes ces actions et de toutes ces orientations. Vous en trouverez quelques éléments dans les documents qui vous ont été remis.

Il faut savoir – et je termine là-dessus – que la qualité du travail qui a été fait par cette Commission extramunicipale fait que nous avons souhaité – et nous le proposons au Conseil municipal d'ailleurs – que cette Commission assure le suivi du plan. C'est bien de fixer des objectifs, c'est mieux de régulièrement y revenir. Y revenir avec l'OPLB, avec tous les partenaires que je viens d'indiquer – État, région, département – trois fois par an – c'est ce que nous avons considéré –

pour faire un point sur l'état d'avancement du Plan. Car les choses peuvent glisser et il faut être extrêmement vigilant là-dessus. En effet, le principe d'annualité budgétaire qui préside au fonctionnement de toutes institutions locales comme nationales, fait évidemment, si nous voulons inscrire des actions dans durée, il fait bien s'assurer, régulièrement que nous sommes bien dans la bonne direction.

Voilà ce que je voulais dire de ce plan municipal dont l'adoption vous est proposée ce soir.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

M. IRIART : Milesker Auzapez jauna, hitza emaita gatik Kontseilari kideak Agur Deliberio honi buruzko komentarioa, euskaraz hasi nuke, arras sinbolikoa egonen balin bada ere.

Euskararen aldeko plan bat aurkeztua zaiku eta plan horren helburuetan sartzen da, nagusiki, euskararen erabilpenaren sustatzea.

Hartako egokia iduritu zitzaidan, gure kontseiluko gela ofiziala hunetan, deliberoaren gaia hizkuntza izanki, euskara bera ozenki entzuna izan dadin, esaldi bakar batzuen bitartez bederen.

[Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole.

Cher collègues, salutations.

Je souhaiterais entamer le commentaire de cette délibération en basque, mais cela restera vraiment symbolique.

Il nous a été présenté un plan en faveur de la langue basque et parmi les objectifs qui lui sont assignés demeure principalement la question de la promotion de son usage.

C'est pour cette raison qu'il m'est apparu important que l'euskara soit entendu dans cette salle officielle du conseil, du moins par l'intermédiaire de quelques phrases, puisque le sujet de la délibération est la langue elle même.]

Je souhaitais par ces quelques mots d'introduction symbolisés par le vote de la délibération de ce soir... L'objet même de cette délibération étant la langue basque, il me semblait important aussi que dans le cadre officiel de ce conseil municipal, nous ayons la possibilité de faire résonner aussi cette langue dans l'enceinte de ce soir.

Sur le fond, j'irais plus vite, parce que vous avez déjà dit l'essentiel, Monsieur le Maire. Satisfaction de voir ce travail aboutir sur une démarche qui avait été initiée, effectivement, au moment de la création de la commission extramunicipale Langue Basque que nous avons, d'ailleurs, proposée.

Nous nous étions félicités de la mise en place de cette commission. Nous nous étions aussi inquiétés de l'année de silence profond dans lequel les travaux de la commission ont été plongés. Et puis nous avons été de nouveau rassurés fin 2016, effectivement, lorsque la Commission s'était remobilisée pour travailler à **l'élaboration de plan Langue Basque.**

Le point fondamental, je crois que vous l'avez mis en évidence en introduction, a été le résultat d'un travail collectif associant des élus de la majorité, des élus de l'opposition et des acteurs associatifs au sein de cette commission.

De notre côté, nous avons, bien sûr, accompagné l'ensemble de ces travaux. Nous avons même, vous l'avez signalé, travaillé activement, y compris avec nos services – avec votre accord, bien entendu sur la finalisation de ce plan, notamment le projet de rédaction de la délibération.

Au passage, j'en profite pour dire que cela illustre également la façon dont nous concevons notre participation à ce Conseil municipal : approuver et accompagner les orientations de la majorité municipale lorsqu'elles vont dans le sens de ce que nous avons plaidé au cours de la campagne électorale. Notre seule boussole est effectivement le discours que nous avons et les propos que nous avons tenus devant les électeurs. Il me semble important d'honorer ceux qui nous ont fait confiance, et en même temps, de nous opposer, avec la même clarté, lorsque les projets de la majorité s'éloignent, effectivement, des principes que nous avons défendus pendant la campagne.

Sur le fond de la délibération, le rôle de la commission extramunicipale a été décisif dans la production du plan. Je pense que c'est effectivement correct et de bonne intelligence de faire en sorte que cette commission puisse se mobiliser aussi sur le suivi des opérations.

À l'occasion de la dernière réunion, il avait été aussi questionné la problématique des moyens d'animation nécessaires à la mise en œuvre de ce plan. C'est un plan qui porte, en soi, un certain nombre d'ambitions. Il donne aussi des feuilles de route assez précises aux différentes directions qui sont en charge des différentes politiques, mais qui met en évidence aussi un besoin de coordination et d'animation de ce plan si nous voulons faire en sorte qu'au bout des trois années – pour la fin du mandat – l'ensemble des orientations soit effectivement suivi d'effets.

Voilà ce que je souhaite apporter comme éclaircissement, Monsieur le Maire. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart.

M. BERGÉ : Ni frautsesez mintzatutzo naiz.

Personnellement, je parlerais en français, mais je suis très heureux justement que nous nous donnions cette opportunité d'avoir cette délibération aujourd'hui.

Nous sommes très satisfaits du travail qui a été porté dans le cadre de cette commission extramunicipale Langue Basque pour produire un plan Euskara extrêmement ambitieux qui a associé les élus des différents groupes municipaux. Il a associé les services de la Ville, le milieu associatif, des personnes qualifiées et une expertise technique de ce que j'appelle la maison commune de l'euskara qui est l'Office public de la langue basque. C'est un outil de politique publique assez extraordinaire et que j'ai eu le privilège de présider pendant deux ans, ce que je regrette déjà, parce qu'il y a une équipe technique de très grande qualité. Je tenais à le souligner ici aujourd'hui.

Cette proposition de politique linguistique n'est pas un plan hors-sol. C'est une brique supplémentaire à cet échafaudage de la politique linguistique. Tout cela arrive dans un contexte politique et sociétal extrêmement favorable. En gros, la politique publique linguistique est quelque chose qui fonctionne. Nous venons d'avoir les résultats de la dernière enquête sociolinguistique. Les résultats ne sont pas dithyrambiques, mais c'est la première fois en 25 ans que nous ne perdons plus de locuteurs sur le territoire. Si nous incluons les locuteurs passifs, nous récupérerons même des locuteurs avec une reprise très marquée chez les jeunes.

Par contre, une petite limite : l'intérêt de ce plan Euskara, nous voyons qu'il y a une véritable différence entre les territoires. En Basse-Navarre et en Soule, 50 % de la population est locutrice ; en Labourd hors BAB, 23 % ; le BAB est à 8 %. D'où la nécessité d'avoir une politique proactive par rapport à l'euskara et donc nous nous félicitons de la mise en place de ce plan Euskara.

Je voudrais dire que justement que cette politique est possible, car les élus, la société a été capable de construire un consensus social. Il n'y a pas de politique linguistique publique qui fonctionne s'il n'y a pas un consensus social. Je tiens à dire que tous les niveaux de collectivités institutionnelles jouent et ont joué leur rôle par apport à la construction de ce consensus social. L'État notamment, localement, sait faire preuve de souplesse et faire jouer l'élasticité, parfois, de la règle de droit pour nous accompagner en termes de politique linguistique.

Un petit regret, cependant, au niveau de l'État, au niveau national qui, selon moi, continue à manquer d'ambition. Je pense que la République du XXI^e siècle doit préparer une loi sur les langues qui sera, justement, gage d'égalité sur les territoires. Nous ne pouvons pas nous en remettre uniquement aux dynamiques locales pour pouvoir préserver la diversité linguistique de notre territoire. Un État vraiment partenaire localement, mais qui, au niveau national a un peu plus de mal à être proactif.

Je dirais aussi que c'est la force d'une politique linguistique publique qui, dans les faits, a repris – il faut rendre hommage au milieu associatif sans qui il n'y aurait pas eu de politique publique. D'ailleurs, la politique publique continue à soutenir les opérateurs majeurs associatifs de la politique linguistique.

La meilleure manifestation pour se rendre compte qu'il y a un consensus social sur la politique linguistique est le taux de scolarisation en langue basque dans le premier cycle. Nous sommes, aujourd'hui, à plus de 40 % d'enfants, dans le premier degré scolarisés en langue basque soit dans le modèle immersif, soit bilingue à parité horaire. Sachant que nous développons également l'immersif dans le public avec 15 expérimentations en école maternelle. C'est un enjeu d'un chantier qualitatif.

Ce plan arrive à un moment historique, suite à la création de la CAPB qui a souhaité faire une entrée en force dans la gouvernance de la politique linguistique. Nous pouvons nous féliciter du volontarisme politique qu'il y a eu à la tête de la CAPB par rapport à cela. Cela permet aujourd'hui, justement, de donner une impulsion supplémentaire.

Maintenant qu'il y a eu cette impulsion, il faut se mettre en ordre de marche. Il y a des enjeux très importants sur ce que nous appelons le droit commun et l'articulation de la politique linguistique entre les différents acteurs. Jusqu'à

maintenant, souvent et de manière erronée, nous avons cru que la politique linguistique devait être financée comme politique thématique. Or, c'est une politique qui doit être transversale notamment dans le cadre d'usage.

Cela signifie que chaque niveau de collectivités, en plus de sa contribution à l'Office public de la langue basque, doit se saisir, en interne, de ses propres compétences pour développer sa propre linguistique. C'est ce que vous proposez dans le document donc, nous adhérons totalement à cette démarche, c'est-à-dire une démarche transversale par rapport à la politique linguistique, mais qui responsabilise les élus en charge de délégations, mais également les services techniques pour faire appliquer cette transversalité.

L'autre enjeu extrêmement important est la juste articulation entre l'OPLB, la CAPB et l'échelon communal – dit autrement : la Ville de Bayonne – dans la répartition des rôles. La prise de compétence – nous pouvons quand même remercier la rédaction qu'a suggérée Jean-Claude Iriart quand il était Président du Syndicat intercommunal à la culture basque, qui a fait que ce n'était pas une prise de compétence exclusive. Cela laisse la possibilité, notamment aux communes, de se saisir de cette compétence dans le cadre de leurs compétences – comme je le mentionnais – pour développer la politique linguistique.

Toutefois, va se poser la question de la juste articulation entre l'OPLB, la CAPB et l'échelon communal. Peut-être que la CAPB va reprendre certaines actions que portait l'OPLB ce qui permettra à ce dernier de développer de nouvelles actions. Peut-être que la CAPB une action proactive en faveur des communes pour aider au financement de leur politique linguistique, soit en ingénierie.

De manière plus concrète, au niveau de la municipalité et donc du suivi que vous nous proposez, il y a trois éléments sur lesquels nous pourrions peut-être amener une réflexion : le portage financier, le portage technique et le portage politique.

Sur le portage financier, évidemment, ce sera bien d'avoir une vision consolidée de l'implication de la Ville en tant que politique linguistique. Va se poser la question également de la participation financière ou non de la CAPB au soutien de la politique linguistique dans les communes : peut-être pas dans les villes de plus 15 000 habitants ou non. Cela reste à voir en fonction de son règlement d'intervention, mais dans tous les cas, il y aura une possibilité, étant donné que la CAPB sera dotée d'un service d'une dizaine de personnes, aussi, d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage en termes d'ingénierie sur certaines compétences, peut-être communales.

Justement, concernant le portage technique, la question qui se pose est : quelle structuration d'un service de politique linguistique au sein de la commune de Bayonne ? Comme vous le savez, des services de politique linguistique existent dans d'autres communes, dont une très proche que – pour ne rien vous cacher – je cite rarement en exemple : la Ville de Biarritz. Il faut dire que son service municipal de politique linguistique est d'une très, très grande qualité. Il y a un étalon, je dirais, qui est le service de politique linguistique de la Ville de Biarritz à l'heure actuelle. Se pose donc la question, à terme, du renforcement ou non de l'équipe actuelle. Également, sur la logique transversale de l'identification de référents par services thématiques. C'est ce qui se fait aussi dans d'autres communes.

Autre point sur le portage politique. Même si je ne remets pas en question l'importance symbolique que le Maire de Bayonne porte en direct à cette politique linguistique, ne serait-il pas souhaitable qu'un élu de votre majorité ait également une délégation à la politique linguistique juste par souci de disponibilité et de faire travailler cette transversalité au quotidien. C'est simplement un souci d'opérationnalité. Ne voyez aucune malice dans ma proposition.

Enfin, l'autre point – et ceci toute proportion gardée et pas du tout dans l'idée de transférer des débats que nous avons eus au sein de la CAPB puisque nous sommes tous conscients de la réalité sociolinguistique des différentes langues que nous avons sur notre territoire – quelle suite sera-t-il donné par rapport également un plan qui impliquerait la langue gasconne qui a un rôle historique sur notre territoire. Je pense que Bayonne, comme capitale de notre territoire, a tout son rôle à jouer dans le portage de cette diversité linguistique. Je le dis : toute proportion gardée. C'est en effet un débat que nous avons eu au sein de la commission, il n'y a pas de souci de polémiquer sur l'égalité des formes, ce n'est pas du tout cela. C'est simplement voir la manière dont nous allons traiter cette question-là dans cette commission ou autres.

M. le Maire : Merci.

Je vais répondre rapidement puisque nous sommes d'accord sur l'essentiel. S'agissant du portage financier, vous avez raison de le dire, il va falloir être plus clair. Nous avons fixé un plan et nous ne pouvons pas dire que nous ne l'avons pas financé puisqu'en réalité nous avons quand même évalué un certain nombre de points – souvenez-vous – dans la commission. Sauf que dans la délibération que vous avez, vous n'avez pas effectivement de référence financière en termes de coût. Néanmoins, nous l'avons quand même, évidemment, évalué au moment où nous avons fabriqué ce plan. C'est la raison pour laquelle nous voulons que ce suivi soit réalisé à raison de trois à quatre réunions par an, cela nous donnera l'occasion de faire le point et de porter ces évaluations.

Le portage technique, vous l'avez dit : quelle structuration de la politique linguistique ? Oui, il faut, aujourd'hui, que nous soyons un peu plus en phase. Ce n'est pas, parce que la Communauté a pris cette compétence qu'elle va tout faire, mais la Communauté Pays Basque s'installe. Nous n'avons pas engagé, vous le savez, les personnes, les cadres en particulier qui auront la responsabilité de la politique linguistique. Nous avons une directrice générale adjointe en charge, notamment, de la politique linguistique gasconne et basque, les deux. Bien évidemment, il faudra aller bien plus loin. Il est question de créer un poste chargé de missions concernant la langue gasconne. C'est quelque chose qui va être fait avant la fin de cette année. Les choses avancent de ce point de vue, mais c'est vrai qu'il va falloir être un peu plus clair sur la répartition des compétences. Qui fait quoi ?

Lorsque vous disiez précédemment – je le disais, je crois, également – que la promotion des langues régionales est une compétence partagée, oui, elle est partagée, mais il faut effectivement que, rapidement, la Communauté Pays Basque et les communes puissent savoir comment les choses doivent se répartir.

Ce plan-là était quand même déjà une proposition, mais il faudra certainement que le Conseil communautaire vienne peut-être prendre certaines positions – il faudra aller voir – pour voir dans quelle mesure, il ne viendrait pas financer les

actions qui sont menées par les communes. Il va falloir, effectivement – je pense aux communes moyennes et petites communes et pas forcément aux grandes –, mettre en place un système de financement, bref, un système incitatif. En effet, tout le monde voudra bien, mais si nous l'aidons un peu, ce sera certainement beaucoup plus facile.

Quant au portage politique, oui, je conviens que j'ai d'autres actions à mener, pourtant j'ai souhaité prendre cette présidence. Pour que la politique linguistique s'installe, être Président de la Communauté Pays Basque n'est pas forcément un défaut pour le Maire de Bayonne – vous ne dites pas le contraire – et donc ce n'était peut-être pas plus mal qu'au moment où nous fixons les fondations et les éléments de ce plan, j'assume cette responsabilité. Je ne le ferai pas seul évidemment, et je ne demande pas mieux, à partir d'un certain moment, que ce portage soit partagé. Néanmoins, je garderai un regard attentif sur l'évolution des choses.

Merci de vos interventions. S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de passer au vote de cette importante délibération. Celle-ci fixera un peu le cap pour les autres communes puisque nous sommes la première commune à adopter ce plan de l'euskara. C'est normal pour la capitale du Pays basque.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

14. Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Scénographie – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Mme CASTEL : Dans le cadre de la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, l'année 2017 est consacrée à la scénographie, conçue en parallèle au projet d'aménagement des locaux. À la suite du choix d'une équipe de scénographes, il y a lieu d'actualiser le plan de financement et de solliciter une subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de cet organisme au taux le plus élevé possible.

Pour information, cette sollicitation a été faite directement aujourd'hui au DRAC Aquitaine en charge des dossiers Ville d'Art et d'Histoire, Monsieur Roland Eymard, qui était aujourd'hui à Bayonne.

M. le Maire : Merci. Nous revenons souvent sur ce CIAP, mais aujourd'hui, c'est simplement pour aborder cette demande de subvention pour la scénographie.

La scénographie n'est pas secondaire sur un centre d'interprétation patrimoniale, **parce qu'il** faut savoir s'adresser aux gens et il ne faut pas tomber dans le scientisme. Il faut s'adresser à eux avec des mots accessibles à tous. Ça, c'est la scénographie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'État au titre de la 1^e fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

M. UGALDE : La Ville s'est portée candidate, vous le savez, fin 2016 au label « bibliothèque numérique de référence – Contrat numérique État » – c'est son appellation exacte auprès du ministère de la Culture.

Le budget prévisionnel de son programme d'action réparti sur quatre ans a été estimé à 929 261 € HT. Il est demandé au conseil municipal de valider le budget prévisionnel détaillé dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au taux le plus élevé possible.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Médiathèque – Demande de subvention auprès du Fonds régional d'aide aux acquisitions des Bibliothèques (FRAB)

M. UGALDE : En vue de l'enrichissement permanent de ses collections, la Médiathèque a eu l'occasion d'acquérir au cours de ventes aux enchères des documents pour une valeur totale de 7 622,55 €, éligibles au fonds de concours commun à l'État et à la Région. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Fonds régional d'aide aux acquisitions des bibliothèques une subvention au taux le plus élevé possible.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. Musée Bonnat-Helleu – Prolongation du prêt d'un tableau de Paul-César Helleu à Arthemisia Group

Mme CASTEL : Comme vous le savez, le Musée Bonnat-Helleu est fermé, mais il vit, notamment par le nombre de prêts qui sont faits à la fois en France, en Europe et même beaucoup plus loin, vers des destinations beaucoup plus lointaines, comme les États-Unis.

L'œuvre dont nous parlons aujourd'hui est de Paul-César Helleu qui vient de quitter Rome pour mieux se diriger vers Turin.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la prolongation du prêt d'un tableau de Paul-César Helleu à Arthemisia Group jusqu'au 28 janvier 2018 dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. Musée Bonnat-Helleu – Vente exceptionnelle à prix réduits de catalogues d'exposition et autres produits dérivés

Mme CASTEL : Plus de 1 000 catalogues et des produits dérivés – planches de timbres et cartes postales – vont être proposés à la vente le 16 septembre à Médiathèque lors des prochaines Journées européennes du patrimoine.

Le musée Bonnat-Helleu propose d'organiser une vente des catalogues et autres produits dérivés à destination des particuliers sous la forme d'une braderie, une fois par an, à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Cette année sera une première.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'organisation d'une vente publique à des particuliers et de fixer les tarifs conformément au règlement et tableaux annexés à la note explicative de synthèse.

J'espère que vous êtes allés faire les curieux sur les annexes pour voir, effectivement, la nature et la qualité, en particulier des catalogues proposés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Conventions de mécénat avec le Groupe Alain Toffolo et la Société Flashcompo en faveur de La Palissade/Galerie à l'air libre.

M. UGALDE : Le groupe Alain Toffolo et la société Flashcompo ont décidé d'accompagner la Ville dans un projet de galerie à l'air libre, quai Galuperie – sur la palissade que tout le monde connaît et dont nous connaissons, aujourd'hui, la neutralité qu'il convient aujourd'hui d'habiller le plus vite possible – en participant à la prise en charge partielle du coût des deux expositions programmées.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariats correspondantes, annexées à la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pour nous, c'est l'opportunité, Monsieur Ugalde, de tirer le bénéfice – si l'on peut dire – d'une situation qui n'est pas très satisfaisante. Effectivement, ces confortements qui se trouvent sur le bord de la Nive et dont nous savons qu'ils vont malheureusement être durables donc, nous essayons de tirer le meilleur profit de cette situation.

M. UGALDE : Avec un rapport assez exceptionnel à la vue de tous. C'est une galerie que peu d'artistes pourraient se permettre d'avoir un jour ou l'autre. Il y a aussi, pour nous, une responsabilité quant aux choix que nous ferons, de ce que nous poserons ou de ce que nous ferons poser sur cette palissade et nous serons très vigilants en la matière comme vous pouvez l'imaginer.

M. le Maire : Les grands chantiers parisiens le pratiquent beaucoup et c'est assez sympathique en général.

Mme CAPDEVIELLE : En règle générale, je pense qu'il faut laisser librement cours à l'imagination surtout à cet endroit-là de Bayonne, c'est une belle

opportunité, finalement, malheureusement. Nous n'allons pas dire qu'à toute chose malheur est bon, mais **finalement, cela peut être parfois... Il est arrivé** notamment sur Paris que l'on veuille conserver ce qui a vocation initialement à être éphémère et qui, finalement, peut **s'inscrire dans... voilà.**

M. UGALDE : [Confusion de voix]

Mme CAPDEVIELLE : Non, non, vous m'avez bien compris.

M. UGALDE : [*Hors micro*]

Mme CAPDEVIELLE : Je pense que les artistes savent ce qu'ils ont à faire.

M. UGALDE : À condition **que l'on** sache les choisir aussi quand même, **que l'on** ne laisse pas cet espace, je dirais, à la bonne volonté de tous ! Là, pour le coup, nous risquerions d'être à l'opposé de ce que nous recherchons.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. Convention de partenariat entre l'Institut culturel basque et la Ville de Bayonne

M. UGALDE : La Ville de Bayonne entend poursuivre la promotion de la culture basque sur son territoire par l'initiation d'une programmation théâtrale régulière en langue basque et un projet d'excellence en faveur de la danse basque. Ceci en plus des actions déjà engagées dont nous avons parlé tout à l'heure.

Dans ce contexte, il est demandé au conseil municipal de prolonger le partenariat avec l'Institut culturel basque par l'approbation des termes de la convention annexée à la note explicative de synthèse et autoriser Monsieur le Maire à la signer. **111"27**

Pour être précis, cela aura, par exemple, une traduction concrète sur la future programmation de la Scène nationale.

Mme HERRERA : Pour gagner du temps, je vous propose de joindre l'ordre du jour n° 20 à l'ordre du jour n° 23 qui porte sur les conditions d'accueil du spectacle du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne. Nous gagnerons un peu de temps.

Monsieur le Maire, chères et chers collègues, nous sommes bien sûr favorables à la reconduction de cette convention avec l'Institut culturel basque. Néanmoins, le deuxième point qui porte sur la création d'un pôle d'excellence en faveur de la danse basque pose, à notre sens, plusieurs questions.

La première est relative au positionnement de Bayonne vis-à-vis d'une autre commune de l'agglomération qui a monté, ou qui a constitué depuis plusieurs années un pôle d'excellence dans le domaine de la danse. Même s'il ne s'agit pas forcément du même type de danse, il y a un pôle danse dans une proximité immédiate.

Deuxièmement, le problème du positionnement de Bayonne et de sa responsabilité et solidarité avec le Pays basque intérieur. En effet, l'implantation d'un pôle d'excellence danse basque trouverait, à notre sens, plus naturellement sa place sur le territoire du Pays basque intérieur. Étant entendu, bien sûr, que toute création ou tout positionnement d'un pôle d'excellence en Pays basque intérieur donnerait lieu, ensuite, à des représentations sur la côte.

Le troisième point pose le problème du positionnement qui nous semble partiellement opportuniste. Des motifs, peut-être, nous échappent de Bayonne dans ce domaine alors que ce qui constituait une partie de son ADN culturel dont certains de ses festivals, nous allons donner deux exemples : « Black and Basque » et « Les Translatines », semblent avoir définitivement rejoint le feu festival « Kulture Sport ». On ne nous a jamais annoncé de manière très claire ce qu'il en était de leur devenir, mais par défaut, nous pensons qu'elles n'ont plus leur place à Bayonne.

Donc, je vais passer à la délibération n° 23, là aussi, nous nous réjouissons de l'accueil d'un spectacle artistique de grande valeur, conçu dans une logique de proximité avec le grand public, et économiquement accessible grâce à une politique tarifaire tout à fait adaptée.

Pour ces différentes raisons, nous sommes bien sûr favorables à la mise à disposition gratuite des arènes qui, à défaut d'équilibre économique global, retrouveront dans ce cas une légitimité sociale accrue.

Les arguments développés dans la délibération nous engagent toutefois bien au-delà de ces arguments. Effet, nous pourrions intituler cette délibération : plaider pour la culture, vecteur idéal de l'Agglomération Pays Basque.

Voici un véritable revirement par rapport aux propos qui ont été tenus lors de la commission municipale culture du 10 mai dernier. En réponse à nos remarques relatives à l'absence de prise en compte réelle de la dimension communautaire dans les réflexions qui avaient été menées sur la politique culturelle municipale, il nous avait été répondu que ce type de réflexions étaient pratiquement rendues impossibles par le refus de dialogue de deux villes voisines.

La présente délibération semble s'inscrire en faux par rapport à cet argumentaire avancé le 10 mai. S'agit-il d'un changement ? S'agit-il d'une recherche de complémentarité de cohérence des politiques municipales ou du premier pas de l'engagement de la Communauté d'agglomération dans le domaine culturel ?

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

M. UGALDE : La première remarque concerne effectivement le pôle de danse ou d'excellence, **puisque** il faut utiliser ce terme qui verra le jour à Bayonne. Cela n'est bien sûr pas une vision hors-sol de la danse. Il suffit d'ailleurs de voir l'enthousiasme qu'a pu y mettre Monsieur Malandain, lui-même, lorsque nous lui avons annoncé cette initiative de la Ville de Bayonne pour constater que cela correspond bien à un véritable besoin des danseurs eux-mêmes. Et je pose la problématique en ces termes pour y avoir beaucoup travaillé à leur côté. Nous ne sommes pas arrivés avec une vision totalement théorique des choses. Nous avons pris conscience qu'il y avait, aujourd'hui, un besoin de la part, en particulier, de l'excellence telle qu'elle est pratiquée au niveau international par les valeurs du

Malandain, d'un écho en termes de recherche en revanche, et en particulier en termes de rencontre entre la danse traditionnelle basque – vous savez combien celle-ci en évolution aujourd'hui – et la danse néoclassique que représentent les Ballets Malandain ou plus généralement la danse contemporaine.

Il y avait la nécessité que ces deux éléments là se retrouvent, et se retrouvent avec des outils à la hauteur de l'ambition d'aujourd'hui, mais, bien évidemment, dans le respect aussi de ce qui est déjà fait. Nous pensons en particulier à une véritable ambition d'Ustaritz qu'il n'est pas question ici de contester. Il faudra même que nous travaillions et je suis déjà en relation avec le Maire d'Ustaritz en l'occurrence pour que ce travail se fasse main dans la main et que, bien entendu, Bayonne soit, au contraire, une ville qui puisse permettre à l'excellence de la danse de s'exprimer même lorsque les travaux seront faits ailleurs que dans cette ville. En revanche, celle-ci s'engage sur la mise à disposition de locaux et nous nous engagerons très vite sur la mise à disposition de moyens qui pourront permettre à cette union, cette fusion entre la danse contemporaine et la danse basque en mutation aujourd'hui puisque c'est une danse très créative de trouver un lieu d'expression, je le répète, à la hauteur de ses ambitions.

Nous n'avons donc pas une ambition impérialiste; nous ne voulons pas neutraliser les phénomènes qui existent déjà en Pays basque intérieur. Bien au contraire, nous nous positionnons comme la ville susceptible de relancer cette dynamique et d'être à la hauteur de la diffusion lorsqu'il s'agira de donner l'éclairage nécessaire à ces spectacles et à ces créations. Que celles-ci soient le fruit de la rencontre de ces deux écoles de danse dont je vous ai parlé ou celui de ce qui est déjà fait en Pays basque intérieur et qu'il n'est pas question, ici, de contester.

Pour ce qui concerne, en revanche, les Ballets Malandain, je ne voudrais pas que mes propos de l'autre fois soient mal compris, mais vous avez le sens de la synthèse, Sophie, pour ne pas dire que vous avez celui des raccourcis. Je voudrais quand même être très clair là-dessus : je veux simplement dire ici et le répéter – je ne choquerai personne y compris chez nos voisins premiers – que nous avons eu sur la Communauté Pays Basque une vision culturelle toujours plus ouverte que certains de voisins directs. Ce n'est pas un jugement de valeur, c'est simplement le fait que nous savons qu'en particulier les Biarrots et les Angloys ont toujours revendiqué une maîtrise totale de leur politique culturelle au moment précis où nous avons plutôt envie d'aller vers une ouverture plus importante. J'ai simplement fait référence à des approches de cette vision qui ne sont pas tout à fait les mêmes.

Il se trouve qu'à travers les Ballets Malandain, nous avons l'occasion d'ouvrir les bras les uns et les autres et de trouver des complémentarités. Je rappelle d'ailleurs – pour faire la boucle avec ce que je vous ai dit précédemment – que Monsieur Malandain, tout à fait demandeur de l'expérience bayonnaise, est aussi très heureux de trouver les arènes de Bayonne comme exutoire à des rencontres avec un public le plus large possible.

Je me plais à vous rappeler quand même qu'aujourd'hui, il est déjà à 1 200 entrées payantes signalées à l'heure qu'il est. C'est dire le succès que cela peut être le 5 août.

Il y a là, pour les uns et pour les autres, une envie de travailler ensemble, trouver des synergies dans le respect des identités des uns et des autres ; en aucune manière une vision impérialiste ou neutralisant ce qui peut être fait en Pays basque intérieur, bien évidemment.

M. Le Maire : Merci M. Ugalde. Pas d'impérialisme, par contre il y a un point sur lequel, je pense, vous avez vu juste. Il est plus facile, aujourd'hui, d'envisager de collaborer avec les Ballets Malandain, avec l'actuel maire de Biarritz que cela ne l'état par le passé.

Il y avait une forme d'interdiction qui s'était installée qui voulait que les Ballets Malandain ne puissent pas évoluer ailleurs, et il a très peu évolué ailleurs, en particulier à Bayonne. Oui, c'est vrai que nous avons, aujourd'hui, une autre façon d'approcher cette question.

Il faut dire aussi que la Communauté Pays Basque – Côte basque Adour précédemment – aide la Compagnie à un niveau qui n'est certes pas forcément très important, mais il signifie quelque chose malgré tout. C'est une forme de partenariat qui était tout à fait intéressante, pas spécialement de Bayonne, avec le Pays basque. Mais enfin, lorsque l'on veut faire une manifestation du type de celle dont parlait Monsieur Ugalte pour laquelle nous allons recevoir, je pense, entre 8000 et 10000 personnes...

Pour ce spectacle, il n'y aura pas de devant et d'arrière puisqu'effectivement, ce sera complètement tournant. Cela pose un problème aux chorégraphes, nous a-t-on expliqué – nous pouvons le deviner d'ailleurs – extrêmement complexe. En général, en effet, la chorégraphie se fait dans un sens et de manière tout à fait univoque et cela les oblige à un exercice assez particulier.

Donc, nous allons recevoir beaucoup de monde. Ce sera un spectacle très ouvert. Il se trouve aux Arènes, **parce qu'il** n'y a pas d'autres lieux. Il n'y a pas d'autres lieux au Pays basque, dans notre bassin de vie pour recevoir, à cette période-là – espérons qu'il fera beau le 5 août – pour recevoir 8 000 à 10 000 personnes. J'espère que nous serons complets ou proches de l'être.

Mme CAPDEVIELLE : Les Ballets Malandain s'étaient déjà produits à Bayonne dans le cadre des « Maimorables », mais nous n'avons plus les « Maimorables ».

M. Le Maire : Tout à fait.

Mme CAPDEVIELLE : C'était un magnifique spectacle puisque c'était au pied des tours de Breuer avec la Scène nationale.

M. le Maire : Absolument !

Mme CAPDEVIELLE : Là, c'était gratuit.

M. le Maire : C'était la première fois.

Mme CAPDEVIELLE : C'était la première fois ; c'était magnifique et cela avait touché un public très éloigné de ces spectacles de danse que l'on voit beaucoup plus à Biarritz, à cet endroit-là en tous cas.

M. le Maire : C'est juste !

Madame CAPDEVIELLE : Feu les « Maimorables » !

M. le Maire : Oui.

M. UGALDE : C'était, Monsieur le Maire – il faut le rappeler –, dans une configuration qui n'aura rien à voir avec celle du 5 août prochain. Là, les 22 danseurs seront en place. L'intégralité du corps de ballet sera sollicitée pour cette soirée qui a supposé, comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Maire – bien que les trois ballets qui seront présentés soient déjà en tournée depuis très longtemps –, une réécriture complète compte tenu de la circularité du public. Il faudra que tous les repères des danseurs soient modifiés et même si cela n'est pas une entière réécriture, cela suppose un gros travail de préparation pour cette seule soirée aux Arènes de Bayonne.

Mme HERRERA : J'ai bien compris que nous n'aurons pas de réponse sur le devenir du festival ni de vraiment de réponse sur la problématique culturelle de l'Agglomération.

Nous nous réjouissons de l'accueil des Ballets Malandain aux Arènes. Vous nous avez répondu avec des arguments que nous avons déjà avancés. Donc, nous sommes vraiment d'accord là-dessus.

Nous allons poser une troisième question qui sera : à quel endroit le pôle d'excellence installera ses activités ?

M. le Maire : Nous sommes sur plusieurs pistes. L'une d'entre elles est la Cité des Arts. L'une d'entre elles. Ce n'est pas absurde !

Mme ARAGON : *[Hors micro]*

M. le Maire : Oui, tout à fait, Madame Aragon. Sachant qu'à la Cité des Arts, nous allons prochainement livrer – à fin d'année – l'auditorium de 250 places. Il sera très moderne et tout à fait adapté pour ce type de représentations.

Vous le dites, à juste titre, il y a une section théâtre au Conservatoire de musique ; il y a une section danse au Conservatoire de musique. Tout cela est assez complémentaire donc, c'est une piste qui est privilégiée – on va dire – pour l'instant.

Ce n'est pas décidé. Vous posez la question, vous avez droit à la réponse de l'état de notre réflexion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CAPDEVIELLE : Je voulais préciser que nous présentons la candidature de Madame Herrera.

M. le Maire : Nous allons y arriver.

21. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acquisitions en faveur des collections.

Mme CASTEL : La société des amis du musée basque et de l'histoire de Bayonne (SAMB) entend participer à hauteur de 3 000 € à l'acquisition d'œuvres d'un montant total de 13 000 €, souhaitée par la ville et permettant l'enrichissement des collections du musée. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'**acquisition de ces œuvres** dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Je pense que nous ne pouvons que nous féliciter de la mobilisation des associations, en particulier la SAMB -mais n'oublions pas la Société des amis du Musée Bonnat-Helleu- qui, régulièrement, viennent en aide aux acquisitions de nos musées.

M. le Maire : Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Création du fonds de dotation « Bayonne Mécénat ».

M. UGALDE : Même si le sujet a été défloré par définition puisque nous avons abordé deux sujets avant que la lecture de cette délibération ne soit faite. Je vais essayer, malgré tout, de vous situer le contexte, **parce qu'il** s'agit, pour tous, de bien comprendre de quoi il s'agit pour « Bayonne Mécénat ».

Il est proposé la création d'un fonds de dotation destiné à financer des opérations relevant de la solidarité et du développement local : la culture n'est qu'un acteur – ou qu'une actrice en l'occurrence – parmi d'autres éléments aussi constitutifs de ce développement local.

C'est la raison pour laquelle les noms que nous avons ensuite énoncés seront à mettre en relation avec des compétences très diverses sur le plan politique. Il s'agit d'un outil de collecte de fonds privés qui les utilise pour réaliser lui-même des missions ou redistribuer les fonds qu'il perçoit à des organismes d'intérêt général pour l'accomplissement de leurs activités.

Cette phrase a beaucoup d'importance. Il ne s'agit pas de l'immixtion dans la ligne, dans les positions et les choix politiques que nous effectuerons, mais bien d'un fonds de dotations où les privés auront, bien sûr, droit de cité, mais sur des propositions que nous ferons puisque nous sommes dans le cadre de la poursuite de l'intérêt général.

Il convient de procéder, en Conseil municipal, comme nous le faisons ici, et c'est la raison pour laquelle, en revanche, les notes qui auront pu être annexées à cette délibération, telle que vous la connaissez, ont été un peu dépassées par les propositions que nous faisons ce soir et la représentation des deux oppositions. Je donne cette précision qui nous amène à actualiser, en quelque sorte, la délibération.

M. le Maire : Monsieur Ugalde, allez plus lentement, parce que nous avons un problème de sono et **si l'on** parle vite, on se comprend moins bien. Or, ce que

vous êtes en train de dire est important, parce que nous sommes en train de rectifier, en séance, la délibération sur la composition.

Monsieur UGALDE : Je vais donc essayer d'aller beaucoup plus lentement dans mes propos et réfréner un tempérament que j'ai toujours eu devant un micro. C'est plus fort que moi !

Je voulais simplement vous dire que la délibération que vous avez sous les yeux et que vous n'avez pas manqué de consulter jusqu'à aujourd'hui n'est plus tout à fait celle qu'il faut prendre en considération. En effet, par définition, vous le savez, les deux oppositions feront l'objet d'une représentation dans ce fonds.

Veillez oublier en quelque sorte, ou en tout cas, délaisser un tout petit peu la délibération telle que vous l'avez lue et plutôt vous référer à nos propos qui sont actualisés.

Il convient donc de procéder en conseil municipal à la nomination du collège des élus qui constitueront le conseil d'administration de la structure. Le collège des membres de la société civile pouvant être désigné ultérieurement.

Deuxième élément, contrairement à ce qu'indique la délibération avec qui je vous demande de prendre distance – et nous nous excusons de cette erreur –, nous n'avons pas l'obligation de limiter impérativement à 15 le nombre des membres du conseil d'administration. Ce n'est pas une limitation qui corresponde à une contrainte légale.

Nous proposons enfin d'ouvrir la représentation à l'intérieur du conseil d'administration aux membres des deux oppositions municipales.

Il est donc proposé – compte tenu de ce que j'ai entendu dire de Mme Capdevielle, il y a quelques instants pour ce qui concerne Sophie Herrera pour Bayonne Ville ouverte – de retenir, pour le compte de la majorité municipale, d'abord, et au regard du périmètre de compétences qui sera celui du fonds de dotation « Bayonne Mécénat » la désignation de :

- Monsieur Jean-René Etchegaray comme Président d'honneur du Fonds de dotation ;
- Monsieur Yves Ugalde ;
- Madame Sophie Castel ;
- Monsieur Michel Soroste ;
- Madame Martine Bisauta ;
- Madame Christine Lauqué ;
- Madame Christine Martin-Dolhagaray
- Madame Agnès Duhart ;

Les deux oppositions municipales seront représentées par :

- Madame Sophie Herrera pour « Bayonne Ville ouverte » ;
- Madame Véronique WAGNER pour « Baiona 2014 » : une candidature qui nous avait déjà été communiquée par courriel.

Un collègue composé de neuf membres de la Société civile sera désigné ultérieurement – je vous l'ai signalé

Le nombre de membres du conseil d'administration sera donc porté à dix-neuf membres, le Président d'honneur inclus.

Voilà les éléments actualisés de la délibération n° 22 contrairement à ce qui avait pu être signalé sur la délibération précédente.

M. le Maire : Vous voudrez bien nous excuser pour cette erreur et cette rectification en séance.

Dix-neuf membres, Président inclus, avec cette proposition. Voulez-vous que nous lisions à nouveau les noms ou est-ce clair ?

Vous nous confirmez que pour « Baiona 2014 », c'est Véronique Wagner et pour « Bayonne Ville Ouverte », Madame Sophie Herrera ? Je propose de mettre aux voix cette délibération avec la composition ainsi rappelée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. Conditions d'accueil du spectacle du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne

Monsieur Ugalde avec le rapport n° 23 sur lequel nous pourrions aller assez vite, parce que vous l'avez défloré. Madame Herrera a décidé que ce rapport n° 23 serait lié et connexe au rapport 20. Cela permet d'aller plus vite, nous l'avons abordé.

Pouvez-vous lire le résumé pour la forme ?

M. UGALDE : Oui, pour la forme, compte tenu de la connaissance que nous partageons du fond de la délibération maintenant.

Une représentation du Malandain Ballet Biarritz est programmée le 5 août 2017 aux Arènes de Bayonne, à l'initiative de la Communauté d'agglomération Pays Basque. Cet événement artistique est conçu dans l'esprit d'une grande fête populaire et prévoit une tarification très attractive – dont vous avez pu voir le détail dans les notes annexes. Il est proposé au Conseil municipal la mise à disposition gratuite des arènes, dans les conditions prévues dans la convention de partenariat jointe à la note explicative de synthèse.

M. le Maire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SOLIDARITÉS

24. Présentation du rapport d'activité du Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2016.

M. le Maire : Il n'y a pas très longtemps que nous avons l'habitude de présenter un rapport du CCAS. Je vous demande un peu d'attention, parce que c'est quand même l'occasion – elle est rare – qu'au sein même de notre Assemblée délibérante, de faire le point du travail réalisé – le travail important – dans notre ville par le CCAS.

Bien sûr, le rapport qui va nous être maintenant résumé par Monsieur Pocq, nous rappelle ce que sont les grands domaines d'intervention du CCAS.

M. POCQ : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le Centre communal d'action sociale, établissement public administratif communal, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées.

En 2016, les missions du CCAS ont ainsi mobilisé 379 agents, équivalents à 244 équivalents temps plein d'intervention et un budget total frisant les 12 millions d'euros.

Le CCAS est organisé en trois pôles opérationnels et une Direction regroupant les services supports. Les trois pôles sont :

L'intervention du CCAS en matière d'action sociale et de lutte contre la précarité

Elle implique 12 agents sur des emplois permanents qui gèrent et animent le dispositif municipal d'aide à la population bayonnaise en difficulté, assurant ainsi les missions confiées au CCAS en matière d'action sociale légale et facultative – ex. : RSA, domiciliation, aide alimentaire – en partenariat étroit avec le Département.

L'action gérontologique

Le CCAS développe la politique municipale en faveur des personnes âgées et retraitées en favorisant la mise en place de solutions diversifiées et individualisées répondant aux souhaits de la grande majorité des personnes âgées de vieillir le plus longtemps possible chez elles, à leur domicile.

Ce pôle représente 200 agents sur des emplois permanents qui interviennent régulièrement auprès d'environ 2 000 personnes retraitées et/ou handicapées.

Au titre de l'année 2016, plus de 184 700 heures d'aide à la personne ont été effectuées par les services d'aide à domicile, prestataires ou mandataires, chez quelque 1 050 bénéficiaires et 76 000 repas servis ou livrés par le service « restauration ».

158 personnes ont été accueillies dans des structures d'accueil pour personnes âgées, à savoir :

- Foyer logement Soleil ;
- EHPAD Harambillet.

Le CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

Il dispose de compétences élargies avec son équipe pluridisciplinaire de dix agents. Il accueille, informe les personnes âgées et leur famille ainsi que les professionnels pour tout ce qui concerne la perte d'autonomie.

L'ensemble des chiffres et faits marquants significatifs de l'année 2016 ainsi que les projets engagés ont été synthétisés dans le rapport d'activité joint en annexe. Celui-ci expose également les principaux projets et actions que le CCAS prévoit de réaliser au titre de l'exercice 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport d'activité du CCAS au titre de l'année 2016.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Duzert, vous êtes membre et administrateur du CCAS – je le sais – comme Madame Herrera d'ailleurs.

M. DUZERT : Merci, Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Monsieur le Vice-président.

Quelques petites réflexions à brûle-pourpoint. Comme vous l'avez dit, nous nous voyons assez souvent puisque nous sommes membres du Conseil d'Administration du CCAS, donc nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises sur le fonctionnement, sur nos propositions.

Le CCAS est véritablement un acteur reconnu du service public et ses personnels aussi. Je crois que nous en sommes tous conscients. Chaque fois, nous les remercions de la qualité du travail. Il sort la face la plus visible, je dirais, du service du CCAS, notamment l'action gérontologie, le portage à domicile, etc.

Il y a deux initiatives, je pense – sans vouloir minorer le travail des autres –, sur lesquelles nous avons eu des propositions pour conforter et développer, mais c'est surtout l'Épicerie sociale. Elle a été créée par une association qui a intégré le CCAS il y a quelques années maintenant. Cette Épicerie sociale fait un travail d'accompagnement avec les populations fragiles et nous avons déjà demandé – nous profitons de ce Conseil municipal pour le réaborder – de dégager des moyens humains supplémentaires – cela veut dire financiers bien entendu –, afin d'augmenter la capacité du nombre de personnes accueillies « en file » sur toute l'année. Les besoins existent, les populations le demandent, il y a de la réussite. Il y a quelques échecs, nous le savons, mais il y a beaucoup de réussite, mais il y a de la demande de la population.

Une autre initiative est le microcrédit. Le microcrédit monte en puissance, et permet aussi l'accompagnement de populations, différemment, pour lequel nous avons eu un super compte rendu la dernière fois. Il permet également de voir que certaines personnes qui n'y sont pas éligibles viennent au microcrédit ; elles

sont réorientées vers les services idoines ou adéquats ce qui permet une complémentarité des services.

Je vous parlais de l'action gérontologique, comme je vous le disais la face la plus visible du CCAS. De l'action publique faite par la Ville au travers de son bras armé, comme je dis toujours : le CCAS.

Bien entendu, maintenant que j'ai fini les éloges –vous me connaissez par cœur–, nous sommes toujours demandeurs ou exigeants sur deux dossiers pour lesquels nous sommes déjà intervenus.

Le DHHU : Dispositif hivernal d'hébergement d'urgence

Nous pensons que le CCAS – nous l'avons déjà dit au conseil d'administration du CCAS – doit être un peu plus bras armé qu'un des éléments de travail, Bayonne étant une ville-centre, ville capitale, etc. C'est une de nos demandes, je n'y reviendrais pas plus ; d'autres PV de Conseil Municipal et de CA du CCAS en ont fait état.

L'autre dossier pourrait paraître plus anodin, mais pourrait être un véritable levier d'intervention de notre autorité publique.

La démarche de coordination des acteurs de l'aide alimentaire

C'est une démarche de coordination impulsée par une charte du Conseil général de l'époque en 2014, il me semble, grosso modo. Effectivement, il y a déjà eu une réunion de concertation, mais lorsque nous parlons de démarche de coordination des acteurs de l'aide alimentaire, nous savons que sur Bayonne et environs, des gens, sur notre périmètre, beaucoup d'associations, œuvrent dans l'aide, la distribution alimentaire.

Nous pensons que nous devons les aider et avoir un travail croisé avec ces associations au travers du CCAS et de cette impulsion pour avoir un levier pour imposer – je vais employer des mots peut-être un peu trop durs dans les propos, mais qu'il faudra tempérer – un nécessaire accompagnement des populations fragiles, mais cela implique un échange, un croisement des connaissances entre ces associations, des populations suivies, de leurs problèmes, de leur accompagnement. Cela permettrait d'éviter que ces populations aillent d'une association à l'autre chercher chez l'un et chez l'autre des aides sans que nous puissions avoir avec eux un travail croisé, par les professionnels également.

Pas de listes, pas de listings. Ce pourrait être des mots très dangereux qui peuvent choquer, mais nous avons déjà été demandeurs et nous aimerions qu'au travers du CCAS, nous puissions aller plus loin au travers de cette charte. Je sais que vous avez commencé à y travailler ; elle date de 2014 – nous dirons plutôt le début 2015. Je pense qu'il faut passer un cap supplémentaire pour éviter que ces populations fragiles aillent de l'un à l'autre, et parfois, échappent aux travailleurs sociaux qui peuvent les accompagner comme nous pouvons le faire au travers, je dirais presque, une Épicerie sociale en termes d'accompagnement, un périmètre beaucoup plus grand.

Voilà un petit peu quelques mots, malgré tout, de la demande quand même. Vous me connaissez trop bien.

Si je peux permettre, je vais vous laisser répondre et j'aurais une deuxième intervention.

M. le Maire : Nous commençons par répondre à cela. Merci, parce que cela permet de rebondir sur ce rapport et il le justifie largement.

Monsieur POCQ : Je vais répondre à plusieurs points, pour commencer :

L'Épicerie sociale

Il est vrai que l'Épicerie sociale était un grand succès puisque quasiment toutes les familles qui participent à ce parrainage, à cet accompagnement, à cette formation permanente avec l'éducation financière, alimentaire, sociale, de prise en charge globale, pour la plupart ne rechutent pas. C'est un succès. Toutefois, ce succès a un coût dans lequel le Conseil départemental intervient et son budget est limité. Parallèlement, la Ville, jusqu'à maintenant, n'a jamais mis de freins à sa participation calquée sur celle du Département.

Le microcrédit

Nous en avons déjà parlé plusieurs fois, le microcrédit permet l'accompagnement de familles en difficulté dans certains domaines sur des critères relativement précis. Ces critères sont analysés par des travailleurs sociaux. En cas d'impossibilité de leur entrée dans le processus de microcrédit, une solution, une orientation sont systématiquement trouvées. Pour l'instant, il n'y a eu aucun échec de l'accompagnement par les services sociaux du CCAS.

Le travail avec les associations caritatives

C'est difficile. Cela a été difficile, chacun dans son association a envie de garder ses prérogatives, sa façon de travailler, son bénévolat, son savoir-faire en étant un petit peu jaloux de ses prérogatives. À la demande du Conseil départemental, il nous a été tout à fait officiellement demandé de coordonner sur Bayonne cette distribution et cette aide alimentaire.

Cela s'est fait sur Pau il y a quelques années et il a fallu plusieurs années –cinq, je crois bien– pour que le CIAS de Pau organise avec succès cette collaboration entre toutes les associations.

Les deux réunions que nous avons pu faire, toutes les associations bayonnaises ont participé ; une seule n'est pas venue, les Restos **du cœur, qui ayant leur site** sur Anglet et n'étant pas directement en relation avec la Banque alimentaire, qui est quand même le poumon de la générosité sociale. Ils ne sont pas venus et n'ont pas donné d'explications et ne demandent pas à nous rencontrer.

Nous sommes en train de faire ce travail. Les susceptibilités sont respectées ; le travail simplifié sur une fiche d'admission dans cette filière-là va se mettre en place. Cela n'a pas choqué pour l'instant. Nous prenons le modèle palois qui a fait ses preuves. Au lieu de tâtonner et d'avoir peut-être des échecs, nous allons quand même rouler sur leur succès. Le train est sur ses voies.

M. le Maire : Voilà qui est bien dit. Tout le monde a compris.

Avons-nous répondu exactement à la question que posait Monsieur Duzert sur la multiplicité d'associations d'aide alimentaire et sur le fait qu'il n'existait pas de véritable fichier de centralisation de ces données ?

J'ai entendu ce propos et je sais que **c'est quelque chose...**

M. POCQ : Ce n'est pas possible de faire un fichier. Les associations s'y refusent. Nous essayons d'avoir des informations, ne serait-ce que sur la quantité et sur la provenance des personnes qui en bénéficient, mais les fichiers, on s'y refuse.

M. le Maire : Monsieur Duzert, je vous redonne la parole.

M. DUZERT : Je n'ai jamais employé le mot fichier. Attention ! ce n'est pas une demande de fichiers que nous avons...

M. POCQ : C'est moi qui l'ai utilisé.

M. DUZERT : Faisons attention aux mots que nous employons là-dedans.

Nous étions en train de dire qu'il fallait éviter que des personnes puissent bénéficier des aides sur plusieurs sites ou que les professionnels de ces structures-là puissent... que personne ne passe à travers les mailles du filet. Ce sont des mots délicats à employer, nous avons déjà eu le même débat en Conseil d'administration du CCAS. Les mots sont délicats à employer dans ces cas-là, mais sur la philosophie, je rappelle que vous êtes aussi Président de l'Union départementale du CCAS, Monsieur.

Ma deuxième question est un petit peu plus au goût du jour sur les associations **œuvrant dans le champ de la solidarité**. Le point d'accueil de jour est fermé le 23 juin, depuis bientôt un mois. Deux réunions ont eu lieu en mairie et d'après la radio publique locale de ce matin, à première vue aucune solution provisoire ou d'urgence n'a pu être trouvée.

Ce lieu a accueilli plus de 22 500 personnes l'an dernier ; environ 70 personnes par jour. Une urgence sociale est là. Ce n'est pas simple. Nous avons entendu parler de locaux provisoires pour régler l'urgence. Je pensais à « Ma Nuit » ; nous avons pensé à un local des services de l'Agglomération sur Saint-Frédéric qui est peut-être vide ; il paraît. Mais nous parlons bien de situations d'urgence où il va falloir apporter peut-être des réponses à ces populations dans les mois à venir. Elles ne doivent pas être laissées sans aucun lien, sans aucune accroche.

Je crois savoir que certaines sont accueillies par la Croix-Rouge, d'autres vont sur le point d'accueil sur Biarritz, il me semble. Il y a quand même une partie de ces populations qui avait un véritable lien social avec des travailleurs là-dessus. Je pense que Bayonne Ville centre, ville capitale, c'est bien ici que ces populations se trouvent.

Nous aimerions savoir s'il y a des éléments nouveaux à ceux qui ont été donnés ; s'il y a des évolutions entre ce que nous avons entendu sur la radio publique locale de ce matin ? En même temps, il faudra construire le futur compliqué, CIAS, etc. Il y a un point d'accueil de jour, une table du soir à côté. Des locaux insalubres maintenant pour le point d'accueil de jour ; nous en sommes conscients.

Nous sommes conscients que cela ne se résout pas d'un claquement de doigts. Il y a une urgence sociale avec des locaux provisoires. Nous avons immédiatement pensé à « Ma Nuit » qui a les capacités de douche, de toilette, quelques locaux de rencontre.

Pourriez-vous nous faire le point, s'il vous plaît ? Merci.

M. le Maire : Je vais répondre à votre question, d'autres, peut-être, peuvent compléter mon propos. Nous avons reçu hier, avec des collègues, les responsables d'Atherbea qui, comme vous le savez, assurent la gestion du point accueil de jour.

Nous sommes conscients d'abord d'un point sur lequel il n'y a pas de discussions possibles : le point accueil de jour ne pouvait plus continuer à fonctionner. Il s'est arrêté le 23 juin : un cas de force majeure. Nous ne pouvions pas imaginer deux secondes que les bénévoles puissent continuer à travailler dans des conditions pareilles.

En même temps, nous ne pouvons pas laisser dans cette situation. Le point accueil de jour recevait – je parle de mémoire – il y a peu de temps une quarantaine de personnes par jour. Aujourd'hui, c'est le double – si je dis une bêtise, les services rectifieront –, je crois que nous sommes passés de 40 environ, à 80.

Les locaux n'ont pas grandi proportionnellement à ce que je viens de vous dire, moyennant quoi les bénévoles travaillent dans des conditions totalement inacceptables. Les questions de salubrité, c'est une chose, mais de toute façon aussi d'espace. Nous avons conscience depuis déjà quelques mois qu'il fallait trouver des solutions pérennes.

Maintenant, il y a deux niveaux de réponse : il faut travailler dans l'urgence et rouvrir le plus rapidement possible le point accueil de jour. Nous réfléchissons actuellement avec les responsables que nous avons reçus hier, sur la possibilité in situ de régler la question dans l'urgence. Cela signifie, bien évidemment, que le local doit devenir à nouveau sain et nous nous y employons.

Les services sont en situation de régler la question pour le début du mois d'août – je crois **que l'on** m'a annoncé la date du 3 août. Nous avons prévu cette réunion que nous aurons avec Atherbea le 3 août pour d'une part nous mettre d'accord avec eux sur la solution transitoire, et sur la solution définitive.

La solution transitoire, je viens de vous en parler, c'est in situ : déplacer le bloc humide. Ces dégradations, me disaient les services, sont directement liées à l'eau qui se trouve. Beaucoup de douches sont prises et beaucoup d'activité autour de l'eau, forcément. Donc, il faut déplacer cet ensemble de blocs – c'est ce que nous allons faire – sur la solution qui sera, de toute façon, provisoire – je le répète – et nous allons en parler le 3 août avec Atherbea. Nous sommes en train de prévoir ce déplacement-là et c'est la Ville qui va le faire ; nous n'avons pas le temps d'aller chercher des soutiens de qui que ce soit pour, au moins, la solution d'urgence.

Le déplacement de ce bloc des w.c. et des douches va permettre d'agrandir – puisque c'est effectivement insuffisant en places – l'espace d'accueil. Celui-ci,

lorsque vous y allez, est totalement insuffisant actuellement, cela dégorge de partout. Ça, c'est la solution provisoire qui, j'espère, pourra être arrêtée le 3 août en accord avec Atherbea.

La solution définitive, nous sommes en train d'y réfléchir. Vous avez raison, différentes hypothèses ont été imaginées et nous sommes en train de visiter, je ne vous dirais pas quels immeubles, **parce qu'il** vaut mieux qu'il y ait une certaine confidentialité à ce stade de nos travaux. Vous savez que, malgré tout, ce ne sont pas des situations faciles à gérer.

Ce centre dont je vous parle est à Bayonne, mais il est d'intérêt général et même d'intérêt communautaire. Vous aurez compris que si je considère que la solution d'urgence est bayonnaise, la solution pérenne et définitive sera communautaire. Donc, je vous dis que je vais – c'est récent comme situation – proposer à la Communauté Pays Basque qui déjà, même si elle n'a pas de compétences sociales, a mis en place une Banque alimentaire. Celle-ci sera d'ailleurs installée à Bayonne.

Du reste, le Docteur Pocq parlait tout à l'heure des Restos **du cœur qui existent à Anglet**. Ceux-ci ont des problèmes de locaux, également, d'insuffisance d'espace et il est vraisemblable que la Banque alimentaire devienne LA Banque alimentaire du tous les acteurs qui interviennent dans ce domaine assez complexe.

Cette Banque alimentaire va s'installer là, et si la Communauté Côte Basque Adour l'a adoptée en premier, la Communauté Pays Basque maintenant et qui porte ce dossier. J'estime – et je vais le plaider auprès de mes collègues – que l'action dont nous parlons là relève aussi de la Communauté Pays Basque. Je veux dire par là qu'il faudrait que le financement de ces travaux puisse être réalisé par cette Communauté Pays Basque.

En effet, avec Madame Lauqué et d'autres collègues, nous avons l'occasion dans les maraudes diverses, l'occasion d'aller et la Table du Soir et au point accueil jour pour interroger les personnes et vous voyez d'où elles viennent. Elles viennent du Pays basque intérieur, elles viennent du sud des Landes. On croit toujours que ce sont des personnes qui ont pris le train, qui se sont arrêtées à Bayonne par hasard et qui se sont installées ici, parce que c'est sympa. Ce sont des personnes qui sont en rupture avec leur famille. On a rencontré des jeunes qui avaient 18 ans, 19 ans, qui avaient 20-21 ans. D'où étaient-ils ? Ils étaient de Briscous, de Villefranque, d'Hasparren, d'Espelette. Ce ne sont pas des histoires puisque ce sont des personnes qu'il a fallu loger, que vous avez réussi à reloger, Madame Lauqué, et donc nous avons pu vérifier que ces personnes – ces enfants : 18 ans, 19 ans, c'est encore des enfants – étaient en rupture familiale, etc. Et ils allaient à la Table du Soir, et ils allaient au point accueil jour.

C'est la réalité –mais vous le savez aussi bien que moi et c'est ce que vous soutenez vous-même–, il faut que nous soyons actifs dans ce domaine, mais nous ne pouvons pas être la Ville de Bayonne seule à régler cette situation.

Je ne désespère pas de convaincre mes collègues, sincèrement. Pour la Banque alimentaire, nous avons trouvé ce consensus; maintenant, s'agissant effectivement du point accueil jour, il faudra travailler de la même manière sur une solution pérenne donc plus solide. Combien d'années y a-t-il que ces locaux sont là, M. Wittenberg, 15 ans ?

M. WITTENBERG : 2002.

M. Le Maire : oui, quinze ans. Cela devait être provisoire alors aujourd'hui, il s'agit quand même de trouver une solution pérenne. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, Monsieur Duzert ; en partie en tous cas.

M. DUZERT : Oui, il n'y a bien entendu aucune polémique dans mes propos.

M. Le Maire : Je ne l'ai pas pris comme tel.

M. DUZERT : Bien sûr. Je conclurais en vous disant que je souhaite bonne chance à M. le Maire pour convaincre Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

M. Le Maire : Merci. Je ne suis pas seul. Nous allons porter ce dossier.

Nous prenons acte du rapport. Merci Docteur Pocq de cette présentation. Il était utile de faire le point sur ce sujet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

25. Projet de ferme urbaine pédagogique – Signature d'une convention d'occupation précaire avec la Communauté d'agglomération Pays Basque et l'association Graines de Liberté.

M. Le Maire : Madame Bisauta, vous allez nous présenter ce projet qui est porté par des personnes qui sont aussi dans cette salle : projet de ferme urbaine pédagogique.

Mme BISAUTA : C'est un rapport sur la mise en place d'une ferme urbaine pédagogique sur les hauts de Bayonne, le long du chemin du Moulin de Habas.

Il s'agit là simplement d'une convention sur un terrain qui a déjà été mis à disposition par la Communauté d'agglomération. Mais au-delà de cette simple convention qui est le premier acte d'un chemin que nous espérons long, durable et satisfaisant pour tout le monde, c'est de dire que dans un premier temps, il va y avoir une activité de permaculture – et c'est l'objet de cette convention – sur une parcelle de 1 500 m². La permaculture est une production agricole dite « durable », très économe en énergie, mais derrière, il y a sûrement une philosophie très éthique de respect de l'environnement en créant des espaces durables et résilients. Je pense que c'est quelque chose qui est en train, certes d'aller un petit peu, qui convient bien à une activité agricole urbaine puisque cela demande beaucoup moins d'espace.

C'est autour de l'association « Graines de liberté » que ce projet est en train de se former avec notre soutien, celui de la Communauté d'agglomération, du GIP DSU. Nous avançons là aussi pas à pas, parce que nous avons tout à construire et à construire bien ensemble.

C'est un projet auquel il faut croire, parce que derrière il y a un développement possible très important. Pour l'instant, nous faisons les fondations de la maison donc, je vais juste vous lire la délibération que je vais proposer au vote que j'espère unanime de l'Assemblée.

Un projet de ferme urbaine pédagogique est engagé le long du chemin du Moulin de Habas sur un terrain appartenant à la Communauté d'agglomération Pays Basque, qui a confié à l'association Graines de Liberté une première phase expérimentale. La Ville est invitée à soutenir cette opération, par la prise en charge d'un aménagement sommaire aux abords du site. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Je voudrais préciser que cette démarche est très collective qui s'appelle « Vivons la Solidarité » et qui associe beaucoup d'acteurs sur les hauts de Bayonne. C'est aussi important, **parce qu'il** y a vraiment de multiples acteurs. Je crois que c'est un beau projet qui prendra du temps, qui est un peu novateur, mais auquel il faut que nous accordions tout notre soutien.

M. MILLET-BARBÉ : Monsieur le Maire, chers collègues.

Je tenais à intervenir, évidemment, sur ce dossier puisque le GIP DSU est **l'organisme qui est chargé de mettre en œuvre**, d'une part la politique de l'Agglomération en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, d'autre part, particulièrement chargé d'aider l'association « Graines de Liberté » à faire éclore ce projet de manière à ce qu'ensuite nous puissions déboucher – je l'espère en tous cas personnellement – sur quelque chose d'ambitieux.

Si cette ferme pédagogique, si elle a vocation, dans un premier temps, à démarrer sur un terrain de l'ordre de 1 500 m², elle a possiblement la capacité – si ça marche – d'étendre son activité sur un terrain plus important, toujours mis à disposition par l'Agglomération. Et surtout, de développer l'activité maraîchère, mais une activité en fait multiproduit avec d'autres associations d'ailleurs, **puisque** on parle également de ruchées, de miel, de production laitière, de production fromagère. L'idée est bien que cette ferme pédagogique qui est, par définition, une ferme ouverte à tout le monde pour, je dirais, instruire la population sur le bénéfice d'une agriculture durable via la permaculture, soit aussi une ferme productive.

L'accent que Monsieur le Maire a voulu mettre en matière d'ESS sur la rive droite, en particulier sur les quartiers prioritaires, c'est bien sur une ESS productive et non pas assistancielle. Nous pouvons faire un choix d'une ESS assistancielle, mais il s'avère qu'il y a énormément de services et d'associations qui interviennent sur le registre de l'aide à la personne. Notre optique est bien, sur la base de l'agriculture urbaine, de travailler sur de la production, de biens de consommation de qualité – je pense bien sûr aux fruits et aux légumes, etc – et également de faire en sorte que la population des quartiers prioritaires en bénéficie en premier lieu via un système de circuit court de distribution. L'idée est bien d'arriver très rapidement à quelque chose de productif en lien bien sûr avec les AMAP, et aussi, Monsieur le Président, Maire de Bayonne, en lien – comme vous l'avez souhaité – avec les filières.

Par définition, nous ne pouvons pas, dans ce projet-là, tourner le dos aux filières qui existent en Pays basque et qui sont toutes, évidemment, très performantes et expérimentées. C'est bien sur un aller-retour permanent avec ces filières que nous espérons voir cette ferme pédagogique prospérer rapidement.

Mme CAPDEVIELLE : Je souhaiterais souligner le travail de très grande qualité qui est fait par l'association « Graines de Liberté » depuis plusieurs années. Elle est à l'initiative des jardins partagés, d'abord à Balichon et ensuite au 4 allée de Jouandin.

Je voudrais dire –, parce que cela viendra en écho avec une autre délibération – que plusieurs habitants aux alentours du 4 allée de Jouandin – 4 bis et 4 ter – m'ont signalé que depuis qu'il y a ces jardins partagés, il y a une baisse extrêmement sensible des incivilités et des difficultés. Cela a donné à cet endroit-là, c'est-à-dire **en plein cœur de la barre** – le 4 est vraiment au milieu – une atmosphère, un esprit. Ce qui est acquis à Balichon, parce que la population a vraiment complètement appréhendé le jardin a mis plus de temps – on peut le comprendre – sur la barre de Jouandin.

Le pari est, aujourd'hui, en passe d'être gagné ce qui veut dire qu'il faut vraiment réfléchir au développement de ces jardins nécessairement urbain puisque la population, désormais, se les est appropriés, va y travailler. Les enfants peuvent y jouer. Réellement, cela joue pleinement son rôle dans des quartiers de la Politique de la ville.

Je dirais que c'est bien que la Ville et l'Agglomération contractualisent avec « Graines de Liberté », parce que c'est vraiment – je l'ai vu lorsque j'étais députée, j'ai vraiment travaillé et accompagné cette association – pour nous un partenaire de très grande qualité. Elle a vraiment une belle connaissance à la fois de ces problématiques, **parce qu'il** y a l'aspect pédagogique qui est extrêmement important et ensuite, l'aspect qualitatif par rapport à ce qu'ils font. C'est extraordinaire d'avoir à la fois des gens qui sont capables de faire un travail pédagogique et éducatif avec une parfaite connaissance de l'agriculture et de la botanique.

Voilà ce que je voulais dire donc, je suis ravie que la Ville développe ce partenariat avec cette association.

M. Le Maire : Merci.

M. MILLET-BARBÉ : Ma chère collègue, vous avez raison de souligner qu'effectivement, la population s'est approprié ce projet de jardins partagés. Les jeunes, les enfants en particulier, les familles, les femmes se sont beaucoup investis ; les associations, bien entendu. Dieu sait si Graines de Liberté est en capacité, également, de fédérer le tissu scolaire puisque nous venons, tout à fait dernièrement, sur Brana, de bénéficier d'une distinction importante, justement sur des ateliers pédagogiques autour de la permaculture.

Il faut dire quand même aussi – et d'ailleurs, l'association l'a souligné tout à fait dernièrement puisque j'ai eu Laurent Bernays au téléphone qui assiste à cette réunion ce soir avec Fabien Nogué – qu'un certain nombre de problèmes subsistent malheureusement. Un certain nombre de jeunes posent problème et continuent de poser problème. Pas au niveau des jardins eux-mêmes, mais

autour, notamment, de la Maison de la ville. Or, cela les concerne directement puisque, vous le savez, la Ville a décidé d'ouvrir la Maison de la ville à un certain nombre d'associations pour leur permettre d'avoir un siège et de moyens de réunion. «Graines de Liberté» dispose donc de bureaux et de moyens de réunions avec la grande salle de réunion et ils constatent, comme les autres associations, que malheureusement, un certain nombre de jeunes viennent poser quelques difficultés autour de la Maison de la ville. Cela a nécessité, d'ailleurs, que les services de police municipale montent pas plus tard qu'hier sur le quartier pour essayer d'appréhender cette situation.

L'association a fait dernièrement, via un mail, une proposition de réunion des acteurs locaux. J'ai répondu en disant qu'il appartenait à la puissance publique d'organiser cette réunion avec l'ensemble des acteurs locaux pour éviter que cette réunion tout à fait spontanée et partant, évidemment, d'un excellent principe, ne finisse par réunir, peut-être, des gens qui pourraient être excédés par les comportements dont nous parlons et qui pourraient venir y déverser je ne sais **quelle rancœur ou bile autour de ces** événements-là. Peut-être que cette réunion-là pourrait malheureusement déboucher sur des difficultés à se comprendre et à essayer de travailler ensemble.

La collectivité va prendre la mesure du problème très rapidement en organisant elle-même, avec les acteurs publics et associatifs, une première réunion qui permettra de venir aplanir les difficultés qui ont été signalées.

M. Le Maire : Restons quand même sur une note optimiste, parce que c'est plutôt globalement positif.

Mme BISAUTA : Pour revenir au projet de délibération que je vous invite à voter, je voudrais aussi souligner, Monsieur le Président –, parce que vous parlez d'un certain nombre d'acteurs, tous très importants – l'engagement des services de l'Agglomération et de la mission développement durable de la Ville de Bayonne qui suivent, au quotidien, ce projet. En particulier, tout le travail qu'il y a eu à faire sur le foncier, la qualité agricole de la terre. Que ce soit Inès là-bas ou Nathalie ici, je pense qu'elles ont accompagné ce projet avec force et conviction. Je ne voulais pas les oublier dans le travail qui est fait autour de cette initiative.

M. le Maire : Cela n'avance pas comme ça, Madame Bisauta. Vous avez eu quand même quelques difficultés dans certains de vos débats publics, ça et là. Pas ici !

[Hors micro]

C'est un dossier qui est un peu plus difficile à avancer. C'est très novateur.

[Hors micro]

Ce n'est pas grave, ce sont les débats.

Mme BISAUTA : Les débats, et il faut faire comprendre ce qui est en train d'émerger là. Plus c'est novateur et plus nous avons quelquefois une espèce de décalage avec une volonté qui pourrait être un peu de vouloir animer de l'agriculture uniquement en milieu urbain. Je crois que ce n'est pas l'enjeu. Ce n'est pas l'enjeu.

C'est un problème à multiples entrées. Là, cela répond à un endroit, un type de publics, à quelque chose qui correspond plus à réflexion et une recherche un peu sur des formes nouvelles de culture, dans un cadre bien particulier. Je crois que dans cet enjeu autour de ce que nous appelons la « gouvernance alimentaire », il y a de multiples entrées.

Ce matin, nous en avons parlé, je ne voulais pas l'évoquer, mais nous avons la discussion avec Mathieu autour du projet que nous essayons de monter qui est européen. Les villes qui nous accompagnent étaient là ce matin : Pampelune, Saint-Sébastien et l'Université du Pays basque. Nous avons eu d'ailleurs un échange très important puisque nous continuons de construire ce qui va être un peu l'ossature financière d'accompagnement de ce projet qui n'est pas très simple, mais passionnant. Ce matin, Mathieu était avec nous, nous y avons travaillé et je pense que nous avançons, nous commençons à voir ce que cela peut donner.

Entre l'idée que nous avons et la réalisation, il y a un certain nombre d'obstacles à passer, mais je crois que nous y arrivons petit à petit.

M. le Maire : Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

À la grande satisfaction de Laurent Bernays qui est avec nous et de Fabien Nogué.

ENFANCE – JEUNESSE ET ÉDUCATION

26.Évolution de la Commission d'admission unique pour l'attribution des places en crèche – Adhésion de la crèche Pirouette et de la crèche familiale.

Mme BENSOUSSAN : Il est apparu nécessaire de faire évoluer la procédure d'attribution des places en crèche en formalisant les critères d'attribution des places et en distinguant deux instances de gouvernance.

Par ailleurs, la crèche Pirouette et la crèche familiale ont demandé leur adhésion au dispositif d'attribution des places.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la procédure décrite en note explicative de synthèse, la création et l'organisation des deux instances prévues ainsi que l'adhésion de la crèche Pirouette et de la crèche familiale.

M. le Maire : Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27.Modification du règlement de fonctionnement des crèches municipales.

Mme BENSOUSSAN : Il a semblé nécessaire d'actualiser le règlement de fonctionnement des crèches municipales par les modifications décrites en note explicative de synthèse.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur annexé à la note explicative de synthèse pour chacune des trois crèches municipales.

M. le Maire : Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28.Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2017-2018.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Après trois années de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Bayonne souhaite poursuivre l'adaptation de l'offre périscolaire municipale, en répondant aux enjeux fondamentaux d'égalité d'accès, de qualité de l'accueil et de continuité éducative entre tous les temps de vie de l'enfant.

Les principes généraux d'organisation demeurent avec près de 340 stages proposés par les services municipaux et des intervenants associatifs extérieurs, l'enveloppe budgétaire allouée au recours de ces derniers ayant été fixée à 100.000 € pour l'année scolaire.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'organisation de l'offre périscolaire municipale au titre de la prochaine année scolaire, dont le règlement intérieur des services périscolaires, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'opération et de mise à disposition de locaux et leurs avenants éventuels, avec les partenaires.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je souhaiterais amener un complément d'information, justement, concernant les rythmes scolaires.

Nous savons tous que le Gouvernement a laissé la possibilité aux communes qui le souhaitaient de revenir au rythme de quatre jours dès la rentrée 2017. S'agissant, avant tout, du rythme de l'enfant, la Ville de Bayonne a souhaité prendre le temps de mener une réflexion et de ne pas agir dans la précipitation.

En conséquence, le choix a été fait de maintenir le rythme de 4,5 jours à la rentrée 2017 et de mettre en place une consultation, afin de travailler sur ce sujet qui ne peut pas être traité à la légère.

Une information a été faite dans ce sens dans les Conseils d'école du 3^e trimestre, afin de rassurer la communauté éducative qui s'interrogeait sur le choix qui serait fait pour septembre 2017.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Mme HERRERA : Ce sera une intervention très courte. D'abord, nous apprécions l'amélioration progressive tant qualitative que quantitative de l'offre que nous avons critiquée **dans sa mise en œuvre initiale. De même que la démarche** d'expérimentation qui est engagée au niveau de l'encadrement de certaines écoles maternelles qui répondent à des critères tout à fait transparents et que nous partageons.

Nous souhaitons également mettre en valeur l'engagement et la qualité du travail effectué par le personnel municipal et, plus largement, l'ensemble des acteurs impliqués dans l'offre périscolaire municipale.

Nous constatons – nous allons finir sur un trait d'humour – que la pérennisation de votre engagement, en dépit des possibilités de retrait que vous venez d'évoquer, Madame, par le décret du 28 juin, s'est traduite par un désengagement d'environ un tiers des écoles en France pour un peu moins de 30 % des élèves scolarisés. Ce sont surtout des communes rurales, de petites communes qui peuvent avoir des difficultés financières, malheureusement avec des publics en difficulté qui ne vont peut-être pas pouvoir continuer à maintenir ce dispositif.

Nous voyons que les termes de la délibération plus longue qui nous avait été soumise en réunion préparatoire montrent que les arguments énoncés dans la délibération témoignent de votre conversion progressive à la loi Peillon que vous jugiez, en 2014, scélérate et ruineuse. Nous pouvons dire, finalement, que la réussite du dispositif – j'ai repris les notes de l'époque – montre qu'il était possible d'en faire quelque chose de bien et finalement que cette réussite ne se traduit pas par une faillite municipale.

M. le Maire : Cela a un coût malgré tout, Madame. Quant à la conversion, le mot est peut-être un peu excessif. La métaphore religieuse n'est peut-être pas tout à fait adoptée.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Pour resituer, il ne s'agit pas que de communes rurales. De grosses agglomérations, comme Nice ou Marseille, se sont précipitées dans ce sens. Ce sont des agglomérations qui ont quand même les reins solides et qui ont un fait très différent de celui de Bayonne.

Ceci dit, je crois que cela permettra, justement, de poser le débat, d'amener une réflexion. Les avis ont été partagés au départ ; ils le sont encore maintenant. Cela permettra à chacun d'émettre ses suggestions et de faire un débat autour de ce sujet brûlant comme tout ce qui touche à l'Éducation.

Il est vrai qu'avec Monsieur le Maire, dès que j'ai pu m'en entretenir avec lui, bien avant le 28 juin, nous avons délibérément choisi – Monsieur le Maire a été très sage à ce propos – de dire : nous prenons le temps ; nous ne nous précipitons pas. Je crois que c'était vraiment le bon choix.

M. IRIART : Sur la dernière partie d'échanges que nous avons ce soir, je pense que prendre le temps était le choix qu'il convenait de faire, effectivement. Cela permet aussi de bien prendre en compte le point de vue des équipes enseignantes, des parents d'élèves. Je pense que c'est indispensable avant de prendre une orientation définitive sur cette question.

Cela permet aussi de bien mesurer, avant tout, l'intérêt de l'enfant. Ma seule suggestion, dans le cas où cela ne serait pas prévu, serait de faire en sorte qu'avant qu'un choix définitif soit fait au niveau de la municipalité, nous puissions, au niveau de la commission Éducation, examiner l'ensemble des éléments de cette problématique. Nous pourrions ainsi apporter notre contribution à cette prise de temps nécessaire avant de prendre une orientation finale.

M. le Maire : C'est clair, Monsieur Iriart, il faudra que la commission compétente soit consultée. Elle le sera, parce que nous aurons l'avis de tout le monde là-dessus.

Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. Tarification du service d'accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié – Année 2017-2018.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Conformément aux orientations de la Caisse d'allocations familiales, le Conseil municipal, par délibération du 23 juillet 2009, a opté pour une tarification à l'heure, en retenant l'indice INSEE des prix à la consommation – base 2015, comme référence d'évolution. Comme chaque année, il est proposé d'actualiser sur cette base les tarifs horaires du service d'accueil périscolaire ainsi que du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions présentées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci.

M. PALLAS : Monsieur le Maire, mes chers collègues

Cette délibération appelle de la part de notre groupe quelques observations portant exclusivement sur la tarification de la restauration scolaire.

La première concerne le tarif de la dernière tranche, celle qui s'applique aux familles dont le quotient familial est supérieur à 1 650 €, en l'occurrence 4,92 € par repas. Un tarif exagérément élevé à l'aune de ce qui se pratique sur d'autres communes, y compris les communes voisines.

Au-delà du seul coût du repas, la Ville de Bayonne facture au prix fort la prestation de surveillance et d'accompagnement des enfants sur ce temps méridien et nous ne partageons pas ce choix.

En outre, cette tarification souffre bien vite du désagrément de l'effet de seuil, car tel qu'elle est conçue, un grand nombre de familles moyennes payent – pardonnez-moi l'expression – la cantine plein pot. Alors, même si comparaison n'est pas raison, il serait peut-être pertinent de mettre en place, comme l'ont fait certaines autres collectivités, une ou des tranches supplémentaires de quotient familial – entre 1 000 € et 2 000 € – pour assurer davantage de progressivité et donc de justice.

La deuxième observation se rapporte à la pénalisation financière appliquée en l'absence de réservation de repas ou de réservation hors délai. Vous aviez pudiquement présenté ce dispositif lors du Conseil municipal du 1er juin dernier comme un moyen de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Sous couvert de cette louable intention, c'est l'ensemble des familles bayonnaises qui se voient imposer un durcissement généralisé des conditions d'accès à la cantine, notamment avec un délai de réservation qui passe de 48 heures à 72 heures. Le choix du confort de gestion du prestataire au détriment de l'utilisateur et de milliers de familles bayonnaises impactés par cette rigidification du système est contestable.

Il est aussi discutable au regard de l'objectif recherché que je rappelle : réduire le nombre d'inscriptions hors délai pour bien calibrer le nombre de repas à produire et lutter contre le gaspillage. Or, nous nous posons la question : en quoi l'allongement du délai préalable de réservation des repas garantira-t-il la diminution des retards d'inscription, *a fortiori* compte tenu des vicissitudes actuelles de la vie quotidienne des familles ? Le remède pourrait s'avérer pire que le mal.

La sanction financière qui résulte d'un non-respect de ce dispositif – 2 € ou 2,15 € selon les tranches – ajoutée à un tarif déjà élevé – 4,92 € –, pourra porter, pour certains usagers, le coût du repas à 7,07 € – je rappelle que le plafond était auparavant à 5,30 €. Soit, par comparaison, bien plus du double de celui acquitté par les collégiens dans les collèges publics bayonnais.

La rigueur de la gestion ne doit pas contrarier la facilité d'accès des familles à ce service public, certes non obligatoire, mais essentiel. Ce que les familles avaient gagné ces dernières années par la modernisation du dispositif avec la téléinscription sur le portail e-ban, elles le perdent aujourd'hui par une rigidité renforcée, des contraintes supplémentaires et une pénalisation financière élevée. Bref, bravo le progrès !

En conséquence, nous nous abstiendrons sur ces tarifs.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci.

Mme MARTIN DOLHAGARAY : Une réponse en deux temps, puisqu'il y en avait deux dans cette question.

Tout d'abord concernant le prix maximum dont vous parlez, il est vrai qu'à Bayonne le prix maximum est élevé. Par contre, vous oubliez de dire, Monsieur Pallas, qu'à Bayonne, le prix le moins cher est de 0,39 €. 0,39 € pour laisser déjeuner son enfant à la cantine ; là, je pense que nous défions toute concurrence.

Il y a six tranches à Bayonne et non pas deux ou trois comme dans certaines communes. Je pense qu'à ce niveau-là, nous calculons au plus près du quotient familial.

Concernant, maintenant, l'augmentation dont vous parlez, il ne faudrait pas perdre de vue que c'est une augmentation si nous ne respectons pas les règles. Cette augmentation se veut pédagogique. Il n'est pas question de faire passer le repas à plus de 7 € comme vous le disiez ; il est question, pour nous, que les parents soient interpellés par le gaspillage alimentaire dû aux non-réservations, aux mauvaises réservations.

Simplement quelques chiffres : en 2015-2016, 41 689 repas pour l'année scolaire n'ont pas pu être livrés ou ont été gaspillés. C'est pour vous dire un petit peu l'ampleur. Nous sommes à 12,51 % de repas qui ne sont pas réservés.

Je pense que là, il était temps de prendre une mesure positive – que je qualifie de positive. Ce n'est pas une mesure coercitive, c'est uniquement faire prendre conscience aux parents qu'il y a un réel gaspillage alimentaire et pour ce faire, hélas !, il faut avoir une tarification dissuasive. Il n'est pas question, si les parents respectent les règles, bien entendu, que les repas soient payés au tarif que vous avancez.

De plus, vous parlez de rigidité. Nous donnons un délai de 72 heures. Cela permet à notre prestataire, ÉOLE, d'adapter ses commandes. Sur 48 heures, c'était impossible de sa part donc il était obligé d'anticiper sur des commandes, qui se faisaient ou qui ne se faisaient pas, et les repas allaient à la poubelle. Vous le savez aussi bien que moi, quand il s'agit de respect de chaîne et de chaud et de froid, nous ne pouvons pas distribuer les repas. Notre responsabilité serait engagée au niveau de la Municipalité.

Ce qui me fait revenir quand même parce qu'en termes de rigidité, vous devriez savoir, si vous vous êtes un petit peu renseigné, je pense, que des communes très proches de chez nous qui, elles, demandent une réservation sur un mois de délai. Un mois ! Nous ne sommes pas très loin, c'est une commune qui est juste à côté. Je pense que, sincèrement, lorsque vous parlez de rigidité, ce n'est pas à la Mairie de Bayonne qu'il faut appliquer ces propos.

Nous avons longuement travaillé sur ce sujet. Il nous était paru dommage –mais hélas ! nécessaire– d'en arriver à simplement proposer une mesure qui permettrait aux parents de prendre conscience de la difficulté qu'il y a à gérer ce gaspillage.

Pour compléter mon propos, il faut savoir aussi qu'à la Mairie de Bayonne, si vous faites l'effort de commander votre repas un mois avant – en général les emplois du temps des parents, hormis quelques professions ne changent pas – vous avez moins 5 %. Cela s'appelle de la pédagogie positive.

C'est un sujet que j'ai longuement travaillé ; nous avons beaucoup discuté. Il me semble que faire un procès en disant que les parents vont payer plus de 7 € le repas, c'est un faux procès. Vous le savez. Ce sera une pénalité qui ne sera appliquée que **si l'on** ne respecte pas les lois. La loi est faite pour être respectée ; il faut hélas ! de temps en temps en passer par là.

Enfin, pour terminer, cette mesure a été présentée en conseil d'école au 3^e trimestre. Elle a été expliquée aux parents d'élève. Pas un seul –je dis bien, pas un seul– n'a soulevé de problème à ce niveau. Peut-être êtes-vous plus royaliste que le roi.

Mme BISAUTA : Mme Martin Dolhagaray a presque tout dit avec beaucoup d'émotion, parce que c'est un dossier sur lequel nous avons beaucoup partagé et beaucoup échangé.

Personnellement, lorsque j'ai découvert **que l'on** jetait en moyenne 300 repas par jour, le bras m'est tombé dans la main. Je n'y croyais pas !

Nous avons travaillé avec le fournisseur, la SCOP ÉOLE, qui nous a expliqué : c'est à peu près la moyenne de ce qu'il peut servir en plus, en moins, selon les fantaisies de la journée. Il en prévoit 300 pour être à peu près sûr de couvrir. Que me dirait-on si un enfant restait sans manger ? Donc, ils en prévoient 300. Quelquefois, ce n'est pas assez donc, ils sont obligés de reconditionner des repas dans l'urgence, de faire un deuxième voyage, parce que ce jour-là, on a décidé que les enfants allaient venir, ce **que l'on** ne savait pas la veille, encore moins le lendemain, etc.

Je pense – nous l'assumons tous ici, je pense, dans la majorité – qu'il n'est pas possible – tout simplement pas possible – qu'une collectivité jette 300 repas par jour. Cela n'est tout simplement pas pensable sur un plan éthique, sur ce que vous voulez, cela n'est pas pensable.

Que faisons-nous ? Nous avons changé une règle ; nous avons mis une autre règle en place. Je pense que 80 % des parents l'entendront très bien, parce que les autres repas sont servis à des gens qui, régulièrement, informent, etc. Ils l'entendront tout à fait bien et il n'y aura aucune pénalité **si l'on** respecte le délai qui a été discuté pour ne pas qu'il **soit trop dans le temps...**

Personnellement, je suis pour que la pénalité soit dissuasive, parce que lorsque nous faisons moins, cela ne marchait pas. Vous avez beau dire que les repas sont plus chers, certains s'en foutent de payer un petit peu plus. Il faut que ce soit dissuasif pour ne pas y arriver. Le but est de ne pas y arriver et c'est vraiment cela : ne pas jeter. C'est ce qui est recherché.

Par contre, je ne sais pas si Christine l'a dit, mais il est bien évident qu'un enfant malade, un problème, il suffit de le signaler. S'il y a une raison pour laquelle l'enfant, soit y va, soit n'y va pas, bien sûr que c'est pris en compte.

Mais avoir autant de désinvolture ! -je pèse mes mots, je n'ai pas trop l'habitude d'avoir cette attitude-là- de désinvolture par rapport à la nourriture. Je ne sais pas si elle est chère, mais en tous cas, on accepte qu'elle parte à la poubelle. Les services de la Ville qui, jusqu'à 11 heures du matin, ajustent.

Les diététiciennes, nous allons vous les amener pour vous faire le cours : à 10 h 30 – 10 h 45, 200 repas près, 150 repas près, on ne sait pas. À un moment, on est dans une espèce de délire total.

Excusez-moi d'avoir pris la parole après toi, Christine, mais je sentais ton émotion, parce que vraiment nous avons bossé sur ce truc pour à la fois, évidemment, ne pas pénaliser ceux qui n'ont aucune raison de l'être et avoir un système dissuasif pour peu **que l'on** ne respecte pas la règle et prendre en compte les cas particuliers, parce que cela nous paraît naturel.

Mais si l'année prochaine, nous en arrivons à ne pas jeter... en annuel, parce que nous avons eu des records – je n'ose même pas le dire. Il y en a eu un au mois de septembre l'année dernière, je n'ose même pas le dire, parce que quelque part, nous en avons un peu honte. En moyenne, 300 repas. Si nous pouvons l'éviter, nous nous en féliciterons tous autour de cette table. Je vous assure qu'après avoir tourné le problème dans tous les sens, nous n'avons pas trouvé de meilleure solution.

Tout à l'heure, nous parlions d'alimentation durable, etc., je pense que les gens qui entendent que la Ville peut jeter 300 repas par jour sont assez offusqués d'un système qui le tolérait.

Non, le système ne doit plus le tolérer. Maintenant, ne seront impactés que ceux qui ne respecteront pas une règle de 72 heures avant – quand même –, sauf accident, maladie, problème familial, changement d'horaires des parents qui disent : on m'a changé mon planning. Nous n'allons pas pénaliser celui qui ne le fait pas de façon volontaire, ou du moins avec une certaine désinvolture.

M. le Maire : Merci, Madame Bisauta.

M. PALLAS : Contrairement à ce qui a été dit, nous ne faisons pas le procès de cette délibération. La preuve en est que nous nous abstenons là-dessus, nous ne votons pas contre.

Je voudrais dire quand même que vous liez, finalement, l'allongement du délai préalable de réservation à la diminution des retards d'inscription. C'est mentionné de cette manière dans la délibération. Nous doutons que même cet effet dissuasif puisse avoir un impact là-dessus.

Pour le reste, je reviens à la demande formulée : j'entends bien que la Ville de Bayonne a un tarif sur la première tranche qui est extrêmement favorable. Par contre, nous déplorions un petit peu le manque de progressivité, notamment entre les deux dernières tranches.

Il y a tout bonnement des collectivités qui ont fait aussi d'autres choix pour instaurer un peu plus de progressivité donc, vraisemblablement, un peu plus de justice là-dedans, dans la mesure où nous le savons. Je rappelle ce que j'ai dit : ce tarif de 4,92 € s'applique pour bon nombre de familles bayonnaises qui sont au-dessus du quotient familial. Je n'ai pas les chiffres que vous devez avoir, bien sûr, mais cela va relativement vite.

Des collectivités, pas très loin d'ici, sont sur des barèmes à 3,90 €, voire 3,70 € au-dessus de ce quotient familial. Nous pourrions peut-être simplement regarder pour instaurer quelque chose, il me semble, d'un peu plus juste.

Tout cela s'explique aussi – vous ne me contredirez pas, je pense – par le fait que la Ville de Bayonne prend en compte, dans ce tarif, bonne part du salaire – nous allons le dire de cette façon – des ATSEM et des agents de cantine. C'est aussi ce choix, quelque part, que nous contestons et qui fait monter le tarif significativement par rapport à ce que font d'autres collectivités qui considèrent que cet accompagnement-là participe du service public de la restauration scolaire.

Je vous remercie.

Mme HERRERA : *[hors micro]*

... reprise précédemment dans ce Conseil municipal, des problématiques d'éducation alimentaire et nous avons un problème majeur.

Vous essayez d'activer certains leviers pour le résoudre et nous ne pouvons que partager certains éléments. C'est pour cette raison que nous nous abstenons ; Hervé vient de le dire. Néanmoins, nous pouvons imaginer que si c'est un problème aussi important, il n'y a pas que la dimension financière qui est en jeu. S'il y a une telle désinvolture des personnes, il n'y a pas uniquement l'enjeu financier, **puisqu'il** y a des leviers financiers qui ne suffisent pas à régler ce problème.

Nous avons posé la question en réunion préparatoire de la dimension éducative en direction des familles. Je vous invite à regarder – peut-être l'avez-vous déjà fait – ce qui est fait par la Ville de Poitiers pour éduquer les familles et leur montrer ce qu'est la consommation alimentaire, un temps de production de ce qui est dans l'assiette de leur enfant, etc. C'est non seulement pour avoir une valeur économique, mais aussi une valeur temps, une valeur environnementale autour du produit. Ce travail est fait en direction des familles et en direction des enfants. Je ne suis pas fumeuse, mais je sais que des enfants de fumeurs embêtent leurs parents pour qu'ils arrêtent de fumer ou qui leur disent qu'ils ne mettent pas leur ceinture de sécurité assez vite ; parfois, nous avons de l'éducation inversée dans les familles.

C'est pour cette raison que nous avons été demandeurs : on nous a dit qu'il y avait des initiatives d'éducation des familles, mais nous avons constaté que dans certaines villes il y a cette dimension éducation qui ne remplace pas ce qui a été énoncé aujourd'hui, mais qui peut être un élément, une variable sur laquelle nous pouvons jouer.

Nous avons demandé des informations **que l'on** ne nous a pas données. Nous en parlerons plus tard, ce n'est pas la peine de trop prolonger. Néanmoins, nous souhaitons apporter notre contribution au débat.

M. le Maire : Mme Martin Dolhagaray, rapidement puisque nous devons conclure le débat.

Mme MARTIN DOLHAGARAY : Concernant la valeur éducative, une information a déjà été faite au mois de juin auprès des familles. Tout le mois de septembre est une période d'essai et d'information et de pédagogie. Les directeurs d'établissements se sont engagés à faire le relais de ce discours en expliquant bien aux familles et aux enfants la finalité.

Ensuite, en matière de faire prendre conscience au plus près des familles, nous avons déjà organisé l'année dernière, une visite de notre centre ÉOLE. Les parents ont pu se rendre compte, justement, du travail, de la nécessité d'inscrire, etc. C'est renouvelé cette année. Ce côté pédagogique est déjà mis en place.

Or, nous constatons que, visiblement, cela n'était pas suffisant. Donc, cette mesure est prise cette année pour espérer, comme l'a dit Martine, avoir réellement un résultat. Si, dans un an, nous nous apercevons que ce résultat

n'est pas là, il faudra de nouveau réfléchir, se concerter pour savoir comment faire avancer ces difficultés.

Nous ne pouvons pas, en l'état – je partage totalement ce qu'a dit Martine et je la remercie de son intervention – laisser les choses comme elles sont. Il a bien fallu prendre une décision ; nous l'avons prise et nous l'assumons.

Mme HERRERA : Je crois que nous ne nous comprenons pas. C'est une approche globale sur la Ville avec un travail tout au long de l'année. C'est juste pour l'évoquer, nous avons bien que nous n'étions pas contre une batterie de mesures qui, chacune, peuvent jouer sur des leviers différents. À problème complexe, réponses multiples.

M. le Maire : Malgré des explications fournies, vous continuez à vous abstenir ?

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas s'abstiennent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

30. Muséum d'histoire naturelle – Restauration des collections – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine

M. le Maire : Mme Bisauta présente un rapport qui devait être présenté Madame Destin.

Mme BISAUTA : Une campagne de restauration de 32 spécimens naturalisés sera prochainement assurée pour garantir la bonne conservation des collections. Cette opération peut être soutenue financièrement par la DRAC.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la DRAC, une subvention au taux le plus élevé possible pour restaurer des spécimens naturalisés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

31. Nouveaux aménagements et requalification des abords de la place de la République – Dépôt de la demande de permis d'aménager.

Mme BISAUTA : Les travaux d'aménagement liés à l'arrivée du Tram'Bus en rive droite de l'Adour débutent à l'automne. Certains espaces, qui n'ont pas fait l'objet d'une requalification par le STACBA, seront aménagés par la Ville avec la même

qualité que celle apportée par le STACBA. Se situant dans le périmètre de plusieurs monuments historiques, cette opération menée par la Ville doit faire l'objet d'un permis d'aménager. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer cette demande de permis d'aménager.

Mme CAPDEVIELLE : Henri Etcheto devait intervenir sur cette délibération, mais il a dû nous quitter plus tôt. Je vous donne le contenu de l'intervention qu'il aurait dû faire.

Nous sommes d'accord pour voter pour cette délibération ; nous souhaiterions simplement avoir quelques éléments d'information sur le calendrier, le coût, les financements, les travaux. À la fois ceux de la maîtrise d'ouvrage et ceux dont il est question ici puisque la Ville est maître d'œuvre.

Ce chantier du TCSP et les requalifications urbaines qui lui sont liées dépassent le simple vote du réaménagement, bien sûr, de la place de la République. Vous avez pris la décision de modifier le tracé du TCSP sur la rive gauche en choisissant de le reporter le long des quais au lieu du tracé initial. Par conséquent, cela va maintenir la circulation automobile sur l'axe rue Bernède promise, désormais, au double sens.

C'est un choix que nous ne partageons pas. Ceux qui sont ici depuis longtemps savent tous les débats qu'il y a eu cette rue Bernède et la nécessité, nous l'avons pensé, d'éviter de couper la mairie du reste de la ville.

Du point de vue de la méthode, pour commencer, avec l'organisation d'une consultation citoyenne en trompe-l'œil qui n'a servi qu'à justifier et maquiller un choix des plus arbitraires.

Sur le fond, un contresens urbain puisque nous allons maintenir, au cœur du centre-ville, une balafre automobile dont les Bayonnais espéraient depuis si longtemps la disparition, on va dire maintenant, depuis plusieurs décennies.

C'est vrai que cela aurait permis d'élargir le plateau piétonnier et de constituer une unité urbanistique entre l'hypercentre, la place de la Liberté, la place Charles de Gaulle, le Jardin public, le square Léon Bonnat.

Le choix qui a été fait n'est pas celui des Bayonnais qui habitent le centre-ville ni celui des commerçants qui souhaitent améliorer leur activité et cette cohérence, ni de celles et ceux qui souhaitent privilégier les transports doux. Non pas seulement pour la promenade d'agrément, mais bien pour l'ensemble et la cohérence de la vie quotidienne.

Ce n'est pas non plus le meilleur choix, loin de là, pour les usagers des transports en commun dont les lieux de dépose vont être plus éloignés de leur destination.

Nous déplorons ce choix. Nous verrons le moment venu aux opportunités de revenir dessus dans l'intérêt de notre commune et ses habitants.

Mais c'est un vote « pour » pour cette délibération de requalification urbaine de la place de la République.

Monsieur le Maire, chers collègues, merci.

M. le Maire : Vous avez du mal à lire, Madame Capdevielle. C'est normal, vous êtes le professionnel de la parole.

Mme BISAUTA : Sur ce choix, il y avait débat, y compris à l'intérieur de notre majorité. Tout le monde n'était pas d'accord sur le meilleur côté pour la piétonnisation et pour le passage de la circulation.

Nous avons eu des débats avec les équipes de la maîtrise d'ouvrage ; nous avons eu des débats entre nous. Nous avons donc décidé d'organiser plus qu'une consultation quand même, mais **un véritable processus où les gens... je n'ai plus les chiffres en tête, mais nous avons dépassé les 200 contributions.** Ce qui est énorme parce qu'en plus, nous l'avons fait dans un temps un peu restreint. Comme nous avons eu suffisamment de débats entre nous, c'était un peu juste. Nous voulions y arriver avant l'été.

La concertation ou la consultation, dite « en trompe-l'œil », a été portée par le Cabinet Res publica. Pour ceux qui s'y connaissent un peu en matière de participation citoyenne, c'est la Rolls-Royce en France. C'est le cabinet le plus connu qui fait à peu près toutes les formations et qui est absolument reconnu. C'est un cabinet parisien.

[Hors micro]

Je suis désolée, il y en a peut-être de plus proches, mais personnellement je sais que la qualité de ce cabinet est reconnue. Il nous a déjà accompagnés dans d'autres opérations. Nous pouvons finasser sur tout, Colette. Ou nous faisons venir quelqu'un, mais ensuite, on va dire : qu'est-ce qu'ils connaissent ?

Nous avons vraiment voulu le faire, **parce qu'ils** accompagnent le projet du tram-bus ; ils ont accepté de le faire en plus. Justement, nous voulions une qualité d'analyse des contributions. Le plus difficile, ce n'est pas d'animer les ateliers, mais l'analyse des contributions.

Nous n'avons pas voulu faire un référendum. Nous n'avons pas voulu faire « oui/non », parce que cela manque d'éléments et de réflexion.

Il y a eu 370 personnes. Pour avoir organisé un paquet de concertations et m'être plantée un nombre assez considérable de fois, cela a été un événement. 370 personnes qui ont participé aux ateliers et qui ont contribué sur Internet. De l'avis de ces gens qui font de la concertation « en trompe-l'œil » – je garde le nom, parce que cela fera sourire du monde –, c'était un bon résultat ; assez étonnant. Partagé ; relativement partagé.

Même à la soirée, personnellement, franchement, je pensais que tout le monde allait choisir les bords de l'Adour ou beaucoup plus majoritairement. Déjà, dans le débat, nous sentions qu'il y avait des arguments des deux côtés et, je dois dire, des arguments qui étaient entendables. Mais c'est le propre d'aller demander aux gens que de les écouter quand même. C'est un peu à cela que ça sert.

Je suis sortie de là en me disant : **les contributions... après, tant pis, le choix** aurait été le choix. Pour moi, c'est le choix des Bayonnais puisque tout le monde était convié à venir ; tout le monde était convié à le faire. Maintenant, tous ceux qui n'ont pas participé peuvent me dire que c'est le choix juste inverse. Mais le

propre d'une consultation, c'est que nous écoutons les gens qui ont bien voulu y participer. C'est le propre.

Lorsque nous en avons eu la restitution, il s'est trouvé – pas de façon extravagante – qu'il y avait plus d'arguments et plus de personnes « passage Adour ». Il fallait prendre une décision. Je ne vois pas ce que nous aurions pu faire de plus et cela a été le « passage Adour » que nous considérons comme un choix largement sollicité. Tout le monde pouvait contribuer sur Internet, mettre des contributions, dire la raison pour laquelle cela convient ou ne convient pas.

Mais dire que Res publica fait des concertations en « trompe-l'œil », c'est quelque chose que vais garder. Lorsque nous discutons avec le monde qui s'y connaît un peu, notamment à Toulouse où je participais à une table ronde sur les pratiques de concertation. Je ne vous dis pas ce que les participants pouvaient dire du travail de ce bureau d'études.

M. le Maire : Merci, Madame Bisauta.

Mme WAGNER : Je voudrais juste revenir sur la rive droite. Nous n'allons pas nous opposer à la demande de permis d'aménager. Nous avons été au « Portrait de quartier » et à la réunion de rendu de Res publica à Sainte-Ursule sur les aménagements des abords de la place de la République.

J'ai été interpellée par des habitants du square Gambetta, du quai Bergeret, des rues Hugues, Neuve, des Graouillats, de l'Amiral Sala. Aujourd'hui, ce sont des habitants qui payent leur stationnement 22 € donc payent leur place de parking. Avec le choix de la ville de piétonner ces espaces, ils se demandent comment ils vont faire pour se garer. Le Saint-Esprit n'est pas extensible et passer d'un stationnement à 22 € dans un parking ouvragé à 39 € est un effort considérable.

Une solution ne pourrait-elle pas être trouvée pour ses riverains ? Merci.

M. LACASSAGNE : Je voulais intervenir, mais chacun a ses interventions, mais on peut respecter les interventions des uns et des autres. Il est vrai qu'il y a eu une concertation et maintenant que celle-ci a été faite, il faut l'appliquer. Sinon, cela ne servirait à rien de faire de la concertation. C'est vrai, nous-mêmes avons nos débats internes.

Lorsqu'on réfléchit et **que l'on** veut faire aussi de l'urbanisme à l'échelle de la ville, il faut aussi prendre de la hauteur pour avoir aussi une vision sur son évolution.

Évolution : c'est aussi un instant majeur, dans notre ville, de pouvoir à un moment ou à un autre récupérer la vue sur le fleuve et sur la rive droite également. Nous avons quand même une articulation à faire par rapport à des cheminements et nous y réfléchissons par rapport à la ville, par rapport à des voies piétonnes, par rapport à des voies cyclistes. Et il faut pouvoir, aussi, les aménager.

On parle de contresens. Non, pour moi ce n'est pas un contresens. Imaginons-nous que nous voulions réaménager tous ces quais avec des lieux apaisés et avoir tous les véhicules qui pourraient passer au nez des gens avec des gaz d'échappement au droit de ces aménagements. Pour moi, c'est tout à fait impensable !

On parle de l'augmentation des véhicules rue Bernède. Il faut quand même se poser la question. Nous allons réaliser les transports en commun avec une qualité de service et peut-être que nous pourrions penser qu'il y aura une augmentation de l'utilisation des transports en commun. Tout le transit qui se fait à travers le passage de Bayonne, à travers le pont Saint-Esprit et les gens qui ne font que passer à travers le centre ancien, peut-être qu'ils adopteront un autre passage. Il faut l'espérer, parce que si nous faisons ce transport en site propre, c'est aussi l'intention.

Voilà mon intervention, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci.

Mme WAGNER : [Hors micro]

M. le Maire : Madame Wagner, non. Je l'ai en tête.

M. BERGÉ : Je voudrais revenir aussi sur la rive droite. En gros, le projet que vous nous présentez est en lien avec l'aménagement du pôle multimodal de la gare de Bayonne qui est, sur la partie parvis, en maîtrise d'ouvrage Agglomération Côte Basque Adour. Tout cela fait partie d'un accord de financement beaucoup plus global. Celui-ci traîne un peu d'ailleurs, parce que je pense qu'il y a de nouveaux désaccords, notamment avec la SNCF sur le plateau ferroviaire, qu'il faut finir de régler.

Par contre, je voudrais savoir justement comment le lien est fait. Serait-il possible d'avoir plus d'informations sur les projets en termes d'aménagement urbain de cette zone en lien avec le parvis ? Si vous commencez, déjà, à y installer une autorisation d'aménager sur la partie municipale ? Si vous avez déjà une vision assez claire des aménagements du parvis qui seront faits, des différents périmètres ? C'est plutôt une volonté d'avoir accès à ces documents préfiguratifs de cet aménagement du parvis.

Est-ce que vous avez fait une évaluation de l'impact financier de ces aménagements autour du parvis de la gare ? C'est déjà un projet de 34 M€ donc, j'imagine que les aménagements complémentaires à celui du parvis ; lui-même, je crois, à 8 M€, **quelque chose comme ça... Des éléments un peu plus concrets sur ce que vous nous présentez ce soir.**

M. le Maire : Merci Monsieur Bergé.

Je vais vous donner quelques éléments de réponses. C'est vrai que cette délibération porte sur la rive droite et votre question – tout le monde sait que vous avez lu Madame Capdevielle – concernait de manière générale le tracé du tram sur l'axe 1, en particulier sur la rive gauche. Mais restons rive droite, et n'ayons pas un trop grand tropisme de la rive gauche.

Si nous restons sur la rive droite, je reprendrais les questions qui ont été posées. Oui, c'est vrai que nous essayons un petit peu ici – et je réponds à la fois à Madame Wagner et à Monsieur Bergé – d'avoir de la cohérence dans l'intervention. Ce n'est pas simple !

Vous avez :

- la SNCF –je ne vous parle pas des différentes maisons sous le « truc » SNCF–;
- la Région qui a bien sûr la responsabilité des transports régionaux, comme chacun le sait ;
- l'Agglomération Pays Basque ;
- le Syndicat des mobilités, appelé auparavant le Syndicat des transports ;
- la Ville de Bayonne.

Il y a une multiplicité de maîtrises d'ouvrage, Monsieur Bergé le sait bien, parce que nous nous sommes rencontrés à diverses reprises avec tous ces maîtres d'ouvrage qui ont, à un titre ou à un autre, une responsabilité.

S'agissant de l'espace public – puisque là, nous parlons de l'espace public qui peut être aussi un espace de stationnement ; je vais y venir –, il a fallu – c'est l'intelligence de nos services et de la Ville de Bayonne, du Syndicat des mobilités et de l'Agglomération – que d'avoir fait en sorte d'essayer de globaliser les choses. Je vois, bien sûr, qui fait quoi et qui fait quoi.

Ici, nous sommes sur un permis d'aménager, demandé par la Ville de Bayonne, bien évidemment en notre Conseil municipal, et qui concerne la partie qui nous concerne, Ville. Vous avez vu que là, il est question d'espaces publics que Madame Wagner connaît bien, **puisque'il s'agit d'espaces publics** qui sont de la responsabilité directe de la Ville de Bayonne, **parce qu'ils** ne sont pas sur la bande de roulement – si j'ose dire – du tram.

En dehors de roulement du tram, nous ne sommes plus sous la responsabilité du Syndicat des mobilités ou des transports. Nous sommes soit sous la responsabilité de l'Agglomération – devant le parvis, par exemple, et Monsieur Bergé, vous venez d'en parler –, soit de la responsabilité de la Ville de Bayonne, par exemple, sur le square Gambetta. On sait rarement que le square Gambetta se trouve au pied du pont Saint-Esprit ; c'est ce petit square qui est un peu engoncé et qui est un domaine public communal.

L'idée est bien évidemment de pouvoir, concomitamment, faire et les études et les travaux. Lorsque nous disons avec force de réunions publiques... Franchement, le « trompe-l'œil »... **personnellement, j'aime bien les mots**, je m'en amuse parfois, mais le « trompe-l'œil », excusez moi, mais nous avons expliqué en long, en large et en détail tout ce que je suis en train d'expliquer là, et tout ceci a fait l'objet d'une concertation. Qu'il s'agisse de ce qui était de la maîtrise d'ouvrage Agglomération ou qu'il s'agisse de ce qui était de la maîtrise d'ouvrage Ville.

En effet, cette délibération – si nous regardons son objet – concerne tous les espaces communaux sur lesquels, effectivement, nous aurons à faire des aménagements que nous aurons à payer. Nous allons devoir supporter la charge, nous, Ville de Bayonne. C'est pour cette raison que nous délibérons ici sur ces espaces publics qui ne sont ni de la maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération ni celle du Syndicat des mobilités.

C'est un petit préalable, parce que ce sont des questions de procédure en même temps, mais c'est pour comprendre un petit peu le sens de la délibération.

Vous avez raison, Madame Wagner, il ne faut pas oublier quand même le principal : ces espaces publics sont également des espaces de notre population et des riverains – et c'était le sens de votre question. Quid, donc, de l'avenir de ces espaces ? Et vous pensiez, en particulier, je pense, à la place de la République et vraisemblablement au square Gambetta qui aujourd'hui se trouvent un peu coincés, mais prochainement feront l'objet d'un traitement unifié, uniformisé et très qualitatif. Tout cela, bien évidemment, va – nous allons le dire – reléguer un certain nombre de voitures.

Je réponds à votre question : oui, il y aura moins de stationnements et il n'y aura certainement pas, sur ces espaces-là, de possibilités de stationnement résidents. D'où la question que vous posez : Qu'allons-nous faire, nous n'allons plus pouvoir se garer là. Mais réponse est : non. En tous cas, pas sur l'ensemble ou l'entièreté de ces espaces, sur une partie.

Néanmoins, lorsque je regarde la place de la République – vous m'arrêtez si je me trompe – ou le square Gambetta, nous aurons des stationnements, mais qui seront des stationnements d'arrêt minute. Ceux-ci seront gérés de la manière assez rationnelle que nous connaissons déjà devant la poste de Bayonne où ce dispositif fonctionne. C'est ce à quoi nous pensons, ce n'est pas définitivement arrêté. Vous posez une question, ce n'est pas l'objet de la délibération, mais je comprends que vous la posiez. Nous allons nous interroger – nous en parlerons – sur la manière dont les espaces devront être gérés. Mais il est certain que nous ne pourrons pas laisser sa voiture là, sur une partie de ces espaces j'entends, **parce qu'ils** sont trop stratégiques, nous ne pourrons pas laisser de voitures, comme aujourd'hui, pendant 1-2-3 jours, une semaine, deux semaines. Il y a des résidents qui, grâce à la carte résident laissent leur voiture sans qu'il y ait le moindre problème ou le moindre contrôle.

Nous, nous voulons de la mobilité sur ces espaces-là. Cela ne veut pas dire que **l'on** ne pourra pas se garer lorsqu'on est résident et que le stationnement résident n'aura plus droit de cité. Mais, il y aura des endroits, des lieux où, effectivement, cela ne sera plus possible.

Nous sommes loin de l'objet de la délibération, n'empêche qu'il est normal que vous posiez la question et personnellement, je trouve qu'il est normal que j'y réponde, même si nous ne sommes pas encore dans le travail de détails.

Il faut retenir dans cette délibération que vous avez des espaces qui sont des espaces de non-lieu à Saint-Esprit. La rue Hugues, c'est la rue qui passe devant le Saint-Cluque qui est affreux. Cette rue est une non-rue, on s'y gare n'importe comment, c'est une rue qui est quand même compliquée. Le stationnement des voitures à cet endroit-là est une hérésie. Vous n'avez pas plus de 8 ou 10 places de stationnement. Nous avons tout à gagner, me semble-t-il. Nous en discuterons, mais il faut que ces espaces-là soient ouverts aux terrasses et qu'ainsi, effectivement, les commerces viennent porter un peu plus de dynamisme à ces espaces publics.

Il est vrai que cette délibération de permis d'aménager concerne tout cela. Elle concerne le square Gambetta dont nous parlions, la rue Hugues, la rue Neuve, la rue des Graouillats – celle qui se trouve, comme vous le savez, derrière l'Atalante. Dans toutes ces rues, il faudra essayer d'imaginer d'apporter un traitement plus qualitatif.

C'est l'objet de cette délibération et nous allons profiter du Tram'bus pour requalifier des espaces publics qui sont, en réalité, des espaces communaux.

Madame DURRUTY : Vous avez parlé des habitants, mais les commerçants également, vous le savez, sont particulièrement attentifs à ce que permettront ces futurs aménagements. Nous les rencontrons très régulièrement, Monsieur le Maire, mes chers collègues Alain et Sylvie. Il n'y a pas plus de huit jours, au DIDAM, un midi, où nous avons échangé, notamment sur le calendrier des travaux du pont Saint-Esprit.

Je voudrais dire qu'aujourd'hui, pour que le commerce puisse continuer à se développer, il faut absolument permettre la rotation des véhicules. Certains commerçants ont même fait des enquêtes sur les modes de transport qu'utilisaient leurs clients pour bien être sûrs que les solutions que nous allions retenir étaient adaptées aux usages.

Le point fort, c'est qu'avec une place d'arrêt minute, on multiplie à peu près par 10 le nombre de véhicules qui peuvent fréquenter la place par rapport à ce que serait une voiture ventouse, tel que le maire l'a évoqué. Bien évidemment, nous comprenons bien que pour chaque lieu, il y a des usages spécifiques.

En revanche, Monsieur le Maire, les arrêts-minute, peuvent être utilisés le soir par des voitures qui repartent le matin. Des gens qui ont des déplacements travail-domicile et qui sont obligés de continuer à utiliser la voiture, malgré le Tram'bus qui sera quand même à leurs pieds – ce qui, souhaitons-le, ne concernera que peu d'entre eux – tout simplement pourront rester le soir.

Je crois que là, il y a un vrai sujet, une vraie réflexion. Monsieur le Maire l'a dit, à l'heure actuellement 12 places sur les allées Suarez et 12 places prévues sur le square Gambetta. Cela signifie que, malgré tout, du stationnement reste. Bien évidemment, nous sommes en concertation pour voir quelles seront les modalités de mise à disposition de ces places. Monsieur le Maire, il y a quand même une demande pour qu'une certaine partie de ces places soient, malgré tout, du stationnement plus classique que l'arrêt minute. Tout cela reste à déterminer.

Les commerçants sont aussi très attentifs à ce qu'au travers de ce qui est dans cette délibération, nous puissions permettre beaucoup plus de circulation et d'échos, notamment commerciaux et culturels. Yves, ce qui va se passer au droit de la place de la République et de l'autre côté. C'est un point essentiel et il est certain que tous les aménagements que nous faisons là, si nous ne les faisons pas, nous serions sur un sentiment de non abouti par rapport à nos enjeux sur ce quartier.

M. DUZERT : Ce n'est pas tout à fait sur ce sujet, mais c'est une porte d'entrée. Le pont Saint-Esprit : travaux obligatoires ; le pont Saint-Esprit sera fermé dix mois, une petite année. Comme vous nous aviez informés du danger, de l'obligation de travaux, c'est une obligation incontournable. Le mot a toute sa clarté.

Toutefois, vous le savez bien, cette fermeture de passage va générer de gros soucis de déplacement autour de notre ville, que ce soit du côté de ce que j'appelle le pont rouge, le pont Grenet, côté 117.

Avez-vous prévu, Monsieur le Président de l'Agglomération en même temps, quelque chose pour fluidifier au travers de cadencements de bus, par exemple, sur ces deux axes ? Faciliter un petit peu le déplacement avec des bus qui permettraient, justement, de montrer aux voitures – dans les perspectives futures en même temps – dans une situation délicate. Nous allons nous trouver avec bouchons dans les montées-descentes sur deux endroits.

Je disais avec humour parfois : avec un peu de peinture pour tracer des couloirs de bus obligatoires pour tracer du cadencement. Que va-t-il se passer pour les populations ? Pas seulement les Bayonnais, ceux qui vivent là, les résidents en centre-ville.

J'ai cru entendre parler de navettes fluviales au droit du pont Saint-Esprit. J'ai cru l'entendre dans des discussions. Mais c'est surtout les deux axes du centre Leclerc, voire de Tarnos 117, peut-être jusqu'à Saint-Léon, un système de navette avec un pot de peinture, oui, sur la route, une voie dédiée. La même chose de l'autre côté depuis Matra ou Tarnos : **créer des couloirs de bus pour permettre...** Cela augurera aussi du futur Tram'bus à court terme.

Il va y avoir des situations explosives sur ces deux endroits. Donc, avez-vous quelques réponses à nous apporter ?

C'est une porte d'entrée. Nous utilisons ce que nous pouvons, il n'y a pas d'autres endroits.

M. le Maire : Dans ces concertations en « trompe-l'œil », nous avons parlé de ces sujets-là –, mais, bon, c'est comme si nous n'avions pas fait !...

M. DUZERT : [Hors micro]

M. le Maire : Monsieur Duzert, vous venez assez souvent à nos réunions et donc vous avez une partie des réponses que je vais vous donner.

Vous avez raison, Monsieur Duzert, de dire que dix mois de fermeture du pont obligeront, forcément, à avoir des solutions alternatives. Évidemment !

Le Syndicat des mobilités, en association avec les élus de la Ville et nos services, y travaille d'arrache-pied. D'ailleurs, tous les jours – et nous l'évoquions encore ce matin – nous essayons d'imaginer des solutions alternatives pour la population qui aura besoin de se déplacer pendant dix mois.

Le pont sera ouvert pour les piétons – ça, nous l'avons compris. Le pont pourra être traversé par les cyclistes, mais à pied, en faisant rouler le vélo. La question se pose, bien évidemment, pour ceux qui ne souhaiteront pas emprunter le pont à pied ou à vélo.

Il y a effectivement ces navettes qui ne sont pas celles qui existent déjà et qui traversent le pont ; ce sont des navettes spécifiques qui seront mises en place avec une grande régularité. Ils vont pouvoir arroser – si j'ose dire – plus largement que ne le faisait la navette jusque là. Cette navette va faire le tour entre les deux ponts que vous venez de citer : le pont rose ou rouge – le pont Henri Grenet – et le pont Saint-Frédéric que vous appelez la 117, mais nous parlons bien de la même chose.

Ces deux ponts, évidemment, sont les seuls sur lesquels nous allons pouvoir, aujourd'hui, nous reposer, et mettre en place un dispositif avec ces navettes qui vont fonctionner régulièrement. Avec une régularité qui tend, malgré tout, à apaiser un petit peu les difficultés; mais relativement.

La navette fluviale était quelque chose qui était envisagé. Nous l'avons dit, lors de la réunion que nous avons eue au DIDAM, aux commerçants de la rive droite. Nous leur avons expliqué, effectivement – malgré les difficultés qu'il y a, tenant aux marées dès qu'il question de courantologie, etc. –, que cette navette va pouvoir se mettre en place. En amont du pont, et non pas en aval, pour des raisons d'ordre technique qui m'échappent encore totalement, mais ces navettes seront installées.

Vous direz que c'est peut-être symbolique – vous ne l'avez pas dit –, parce que, la navette, il faut le temps de la prendre, qu'elle traverse, etc. Mais il y aura un sens par ce dispositif de navette fluviale qui s'ajoutera à tout ce que je viens de dire. C'est malgré tout une réponse qui pourra être adressée à la population pour vivre ces dix mois, vous avez raison, qui seront des mois difficiles. Mais toutes les villes qui ont eu à vivre l'installation d'un tram ont vécu cela.

Le meilleur exemple que j'ai pu avoir est celui de Besançon. Le député-maire de Besançon – que vous devez connaître, Madame Capdevielle – l'a fait et m'a donné des tas de conseils. Nous avons fait du *benchmarking*, comme on le dit, des échanges d'expérience. Personnellement, je suis allé voir dans d'autres villes, notamment à Besançon, comment les choses s'étaient passées; le député-maire de Besançon m'a expliqué assez clairement comment il avait fait avancer les choses. Il m'a dit : « prévoyez un casque, et moi je me suis acheté deux casques ».

Bien évidemment que la population ne le comprendra pas ! Bien sûr qu'il y aura des personnes qu'il faudra essayer de convaincre. Évidemment !

Écoutez ! Nous avons un projet, nous allons l'assumer ; nous irons jusqu'au bout. Nous n'avons que deux ponts, il va falloir faire avec et nous travaillerons de cette manière.

Nous essayons d'anticiper autant que faire se peut sur cette situation qui sera compliquée, mais une fois que nous aurons passé ces dix mois, nous vivrons autre chose.

Maintenant, les techniciens – et je les écoute beaucoup là-dessus – disent qu'il y a des circulations parasites, des flux de circulation qui n'ont strictement rien à faire dans ce secteur-là. Des gens passent sur le pont Saint-Esprit, **parce qu'ils** ont le plaisir de passer sur le pont Saint-Esprit, mais ils n'ont pas du tout besoin de passer sur le pont Saint-Esprit. C'est en effet bien plus agréable de passer sur le pont Saint-Esprit que de faire le tour. Et ils ont bien raison, parce que c'est bien plus sympathique à voir. Mais, effectivement, vous avez ici des déplacements domicile-**travail**...

[Hors micro]

Si, si, cela a été calculé. Lorsque j'étais au SCOP, j'avais lancé une enquête ménage/déplacements. Nous avons vérifié les personnes qui passaient sur le pont

Saint-Esprit et pourquoi, d'où elles venaient et où elles allaient. Lorsque vous **voyez le résultat de tout cela, vous vous dites... !** Il y a des tas de gens qui n'ont pas besoin...

Madame BISAUTA : 40 %.

M. le Maire : 40 % dit Madame Bisauta, c'est le chiffre qui était annoncé effectivement dans ce rapport. Ces personnes-là, donc, vont être dissuadées le plus en amont possible du dispositif. C'est ce que nous disent les techniciens, les ingénieurs qui travaillent à cela. Ce ne sont pas forcément que des techniciens de chez nous, mais aussi du bureau d'études Egis qui travaille sur ce dossier. Ils viennent de nous proposer un certain nombre d'indications qui seront données en amont de Bayonne, voire de l'Agglomération, pour dire à la population : ne passez pas par le centre-ville de Bayonne ; si vous devez aller dans telle ou telle direction, essayez de trouver une autre alternative. S'il n'y a, ne serait-ce, Madame Bisauta, non pas 40 %, mais que 20 % de la population qui comprend ce discours, nous aurons réglé une partie de nos problèmes.

En tous cas, ces travaux, il faut les faire, nous les feront. Nous essayons de prendre le maximum de mesures, mais nous savons que cela ne sera pas simple.

M. DUZERT : Ce n'était pas le périmètre bayonnais dont je parlais, mais **vraiment les deux flux qui arrivent de Tarnos...**

M. le Maire :

[Hors micro]

M. DUZERT : Vous nous parlez de navettes qui vont faire le tour, etc. ; je vous parle des gens qui arriveront de Tarnos, le Sud Landes qui vont se retrouver bloqués à partir presque de la mairie de Tarnos jusqu'au pont rouge. Ne pourrait-il pas y avoir des services de plus ?

M. le Maire : Vous m'avez parlé de navettes ou de bus ?

M. DUZERT : Je vous ai parlé aussi d'informations routières qui permettront...

M. le Maire : Vous prenez l'exemple de Tarnos ; prenons l'exemple de Tarnos.

M. DUZERT : Dans les Landes.

M. le Maire : Dans le Seignanx. Je ne me souviens plus des intersections où ceci est envisagé, mais nous allons expliquer à ces personnes-là qu'elles peuvent prendre aussi l'autoroute.

Vous allez me dire que c'est payant – c'est vrai, c'est payant – et que là, nous avons un souci. J'ai personnellement demandé un rendez-vous au ministère pour travailler là-dessus et réfléchir sur la gratuité de ce contournement et faire de l'autoroute un boulevard périphérique.

Ce n'est pas simple ! Vous le savez ; pas plus aujourd'hui que cela ne l'était hier, mais nous y travaillons.

Mme BISAUTA : *[Hors micro]*

... **Syndicat**, mais peut-être aussi à la mairie de Tarnos, de mettre un site dédié au covoiturage. C'est assez vite fait; tout le monde peut participer un peu à l'effort aussi. Il faudrait voir peut-être avec le Syndicat des transports, pour mettre un site de covoiturage.

La solution de l'**autoroute, si nous passons d'une personne** par voiture à quatre, c'est beaucoup plus envisageable. Pendant ces jours-là, au lieu d'essayer de s'engouffrer dans Bayonne et d'avoir toutes les contraintes qu'ont eues d'autres avant nous ailleurs, mais qui vont exister. On ne peut pas imaginer que ce soit sans.

Nous pourrions à ce moment-là envisager de prendre l'autoroute; évidemment étant donné le coût, on covoiture. Déjà, au lieu de promener quatre voitures, on n'en promène qu'une, on économise sur l'essence donc, on peut payer un abonnement pendant deux ou trois mois.

C'est peut-être aux mairies aussi, aux villes périphériques avec maintenant un système de site, nous pouvons encourager le covoiturage. À elles d'imaginer où elles peuvent recueillir les voitures au niveau de Tarnos. Elles diraient : nous ouvrons cela pendant six mois; nous mettons un site de covoiturage et vous invitons... **Déjà, s'ils ne viennent qu'à un au lieu de quatre sur Bayonne, c'est déjà beaucoup**, mais aussi, peut-être, envisager l'emprunt de l'autoroute pendant six mois...

Ce sont des idées, parce que nous savons que, de toute façon, nous serons embêtés.

M. le Maire : Je vous rappelle que nous étions sur une délibération qui concernait le permis d'aménager la rive droite, place de la République, rue des Graouillats, rue Hugues, etc.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cela a été l'occasion d'avoir un bon débat. Je vous remercie.

Madame Brau-Boirie, nous avons beaucoup pensé à vous ces derniers jours.

Madame BRAU-BOIRIE : Merci beaucoup Monsieur le Maire.

M. le Maire : Nous savions quelle était votre peine et nous avons beaucoup pensé à vous. Je vais vous donner la parole pour présenter ces rapports qui, tous trois, concernent des questions d'enfouissement de lignes.

32. Enfouissement de lignes électriques dans le quartier des Arènes – Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques et du financement des travaux

Madame BRAU-BOIRIE : Il est demandé au Conseil municipal de décider de procéder aux travaux d'enfouissement des lignes électriques aériennes et de

charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci, d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnel de l'opération joints à la note explicative de synthèse et d'accepter la constitution d'une servitude de passage de réseau si nécessaire en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33. Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications quartier des Arènes – Convention avec la société SFR-NC Numericable.

Madame BRAU-BOIRIE : Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques rendent opportun l'enfouissement des réseaux aériens de communication dans le quartier des Arènes, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

34. Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications situés avenue du 14 Avril et rue Maubec – Conventions avec la société Orange.

Madame BRAU-BOIRIE : La Ville a demandé à Orange d'enfouir ses réseaux sur l'avenue du 14 avril au niveau du carrefour avec la rue Mayi Aristia et sur quelques tronçons rue Maubec. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes des deux conventions jointes à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous propose, comme je vous l'ai suggéré précédemment, d'aborder la question du débat du Linky. Vous êtes plusieurs à l'avoir demandé et aussi j'ai souhaité m'en saisir. Tout à l'heure, en ouvrant la séance, notre Directeur général des services a brandi le dossier dans lequel se trouvent tous les courriers – nombreux courriers – que nous avons reçus de la population pour s'inquiéter, effectivement, de l'installation de ces compteurs.

Je vais personnellement être assez rapide dans mon propos et, ensuite, j'ouvrirai le débat. De cette manière, chacun aura le temps d'intervenir.

Pour tout vous dire, à titre personnel, je n'avais pas d'opinion particulière sur ce dossier. Il m'a fallu lire les courriers que nous avons reçus, nombreux. Il a fallu un peu se documenter, évidemment, et surtout ne pas être impressionnés par le

nombre de communes qui n'ont pas rechigné et qui ont laissé faire les choses en considérant que tout ceci n'était pas de leur compétence.

Du reste, dans la campagne de communication d'ENEDIS, à la question : peut-on refuser la pause du compteur linky ? Vous avez une magnifique réponse. Elle dit « *que les compteurs linky sont des outils de comptage de consommation de l'électricité* » – nous le savions. « *Ils font partie des biens concédés à ENEDIS par les Collectivités locales* » – comme vous le savez. « *Le client doit donner l'accès – doit donner – au compteur pour permettre à ENEDIS d'exercer sa mission de service public* » – vous n'avez pas le choix.

« Si la commune ou l'intercommunalité – toujours dans le document de communication d'ENEDIS que me suis procuré – a transféré la compétence que nous appelons "Autorité organisatrice" de la distribution de l'électricité à une Autorité concédante – c'est notre cas –, elle n'a plus vocation à intervenir en la matière. »

D'autres documents de communication viennent nous dire : circulez ! il n'y a rien à voir ; la commune n'a pas vocation à intervenir sur ce sujet.

Je suis le citoyen lambda, j'essaie de lire et de comprendre ; je me dis **que l'on** me force la main quand même. Ensuite, bien sûr, forces arguments – et c'est un autre aspect des choses – pour dire que tout ceci n'est pas plus dangereux qu'un téléphone portage, qu'un appareil de télévision, que sais-je encore ! Autant d'appareils que nous utilisons chaque jour et, certains, à plusieurs moments de la journée. Rassurez-vous, il n'y a pas de problème ! C'est la question, effectivement, sanitaire.

Mais j'en reviens à la question principale du droit de propriété et de la liberté fondamentale qui m'a quelque peu heurté, interrogé, interpellé par un certain nombre de certaines personnes ici même. J'ai donc demandé à rencontrer les responsables d'ENEDIS que j'ai rencontré ici il y a peu. J'ai rencontré Monsieur Philippe Denys d'ENEDIS qui en est le Directeur territorial, ici, mais il était aussi accompagné de Monsieur Lotz et de Monsieur Merle qui sont des responsables départementaux et régionaux d'ENEDIS auxquels j'ai fait part de ma surprise.

Ma première interrogation était : je veux bien que vous puissiez dire que nous n'avons pas le pouvoir, mais je leur ai demandé pourquoi ils avaient répondu à mon invitation de venir me voir à la mairie puisque je n'ai aucun pouvoir et aucune compétence. Vous venez voir quelqu'un qui est incompetent.

Je pense qu'ils ont reconnu que la communication n'était pas tout à fait satisfaisante. Pour le moins ! Là, c'est sur le plan juridique que nous pouvons argumenter : vous êtes propriétaire d'une villa ; vous êtes propriétaire ou locataire d'un appartement ; vous avez la possibilité de refuser que quelqu'un entre chez vous, fût-ce même au nom d'un service public, quel qu'il soit. Cette particularité du droit de propriété, droit inviolable et sacré, de valeur constitutionnelle, fait que même dans une copropriété, on rentre dans la propriété privée aussi même **si l'on** est dans les parties dites communes.

Les parties communes ne sont pas publiques ; elles sont communes à des propriétaires privés qui sont des propriétés indivises. Tout à fait. Or, dans les copropriétés, ENEDIS est entré dans **d'autres villes, ici beaucoup moins...**

[Hors micro]

Nous allons y revenir, Madame, vous allez le dire.

En tous cas, ils sont entrés dans un certain nombre de lieux qui sont des propriétés privées en laissant penser qu'a priori, on n'avait pas le choix, ou dans des copropriétés en se contentant d'avoir un seul copropriétaire qui ouvre la porte et considérant que cela suffisait. Alors qu'un copropriétaire ne peut pas engager les autres copropriétaires.

Nous nous retrouvons là devant une situation – je n'aborde pas le fond encore, uniquement la forme – qui nous a émus avec mes collègues. J'en ai parlé avec celles et ceux qui sont en charge de ces sujets –Martine Bisauta au titre de ses responsabilités et nos services également– et j'ai déclaré à la Société ENEDIS que je demandais, sur Bayonne, un moratoire.

On m'a expliqué qu'à Pau et Biarritz, les choses s'étaient passées bien plus simplement et que les maires s'étaient livrés à la raison, c'est-à-dire aux arguments qui étaient avancés. Eh bien personnellement, à ce stade – c'est pour cette raison que je parle d'un moratoire : le moratoire ne veut pas dire que rien n'est impossible demain. Stop, pour l'instant.

L'Autorité incompétente que je suis puisque je viens de vous lire le document de communication : le maire n'a pas compétence pour intervenir dans ce domaine, **puisque** il a transféré la compétence, en l'occurrence le SDEPA – Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques Territoire d'énergie Pyrénées-Atlantiques. Néanmoins, je vous rappelle que nous avons transféré cette compétence-là, mais nous la regardons. Au SDEPA, nous avons des représentants, je vous le rappelle : Françoise et Philippe. Ils sont là pour nous représenter auprès de cet organisme, et certainement pas pour venir dire que nous n'avons pas à défendre nos libertés et nos Droits.

J'en ai parlé à la Présidente du SDEPA qui se trouve être Madame Denise Saint-Pé. Nous avons également rencontré le Directeur de la SDEPA. La position du Maire de Bayonne, de mes collègues avec lesquels j'ai consulté, est de dire : moratoire! J'ai donc demandé à mes interlocuteurs d'arrêter toute forme d'intervention... **Vous me direz** : à quel titre ? Puisque après tout, il s'agit du droit de propriété de chaque particulier. Soyons clairs ! Si des particuliers ne voient rien à dire, ils ont parfaitement le droit de vous ouvrir leur porte. Je parle uniquement des personnes qui sont, soit réfractaires, soit pas suffisamment informées ou mal informées. Quand on est en train de vous expliquer que vous n'avez pas le choix, on est en train de diffuser une fausse information. Vous avez le choix ! Vous avez le choix !

Cette question est une question de principe. Personnellement, je pense qu'il faut aller plus avant dans cette affaire et demander à ENEDIS, d'une part, le moratoire, d'accepter ce moratoire, d'autre part, de se mettre autour de la table pour aborder les questions de forme dont je vous parle – ce n'est qu'un aspect des choses – et les questions de fond. Dont vous allez certainement me parler, parce que je suis beaucoup resté dans la forme que sur le fond.

Je voulais vous faire part de cette position et je vais donner la parole à Madame Wagner qui va, pour Baiona 2014, nous faire part de sa déclaration.

Mme WAGNER : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues,

La question orale que nous avons souhaité inscrire à la séance du Conseil municipal de ce soir concerne l'installation des compteurs linky, actuellement en cours sur le territoire de la commune.

Ce nouveau compteur connecté pose en effet de nombreuses questions sur lesquelles il nous paraît essentiel de prendre position rapidement vu l'urgence du problème, l'inquiétude et le grand mécontentement d'une partie des Bayonnaises et des Bayonnais comme l'atteste le dossier volumineux que vous nous avez montré en tout début de séance.

Linky est un compteur électrique de nouvelle génération qu'ERDF compte déployer dans 35 millions de foyers en France d'ici 2021. Pourtant, l'Allemagne, la Belgique, le Portugal refusent ce type d'installation.

Les opposants s'appuient également sur l'exemple du Canada qui a installé il y a quelques années des compteurs de ce type et est en train de les enlever pour des raisons de santé publique. Le pays revient aujourd'hui, en effet, à des compteurs traditionnels non connectés.

Les communes françaises restent propriétaires des compteurs d'électricité, même lorsqu'elles ont délégué leur compétence à un syndicat d'énergie, ce qui est le cas de Bayonne avec le SDEPA – vous l'avez dit, Monsieur le Maire. Cette opération concerne donc directement les affaires de notre ville.

Par ailleurs, quel qu'en soit le contexte juridique, la brutalité avec laquelle ENEDIS est en train de déployer ces nouveaux compteurs à Bayonne, comme dans les autres communes, nécessite, selon nous, une prise de parole publique de la collectivité à l'attention des habitants.

Depuis le mois de juin 2017, des habitants des quartiers des Arènes, de Balichon, de la sous-préfecture, de Lauga, et cette semaine, de la rue d'Espagne, ont été contactés par mail ou par téléphone de la part d'un prestataire d'ENEDIS. De nombreux habitants ont fait connaître leur refus face à cette décision unilatérale d'installer ce nouveau compteur. Ils sont de plus en plus excédés par les méthodes d'intimidation et de harcèlement employées par les sous-traitants d'ENEDIS. Une main-courante a même été déposée au Commissariat.

Localement, des voix se font entendre contre ce compteur pour plusieurs raisons. Tout d'abord vient le risque électrique. Le discours de ERDF ENEDIS ne suffit pas à rassurer. Certes, les boîtiers électriques intelligents linky ont toutes les certifications, mais ces certificats concernent uniquement le boîtier et non les fils électriques des logements.

Le compteur linky mesure quotidiennement et très précisément la consommation des logements via la technique du SPL : le courant porteur en ligne grâce à des radiofréquences qui envoient des données toutes les 20 secondes par tous les fils électriques des logements. Les appareils électriques – ordinateurs, lampes, appareils ménagers – ne vont peut-être pas supporter ces fréquences et peuvent générer des problèmes de compatibilité électromagnétique.

Pour éviter le rayonnement du CPL, il faut utiliser des fils blindés, mais aucun logement n'en est équipé. Ce signal électrique se superpose au courant classique. En mars 2016, pour exemple, à Pau, une machine lavée a pris feu 24 heures après la pose du linky dans un immeuble du centre-ville. En février 2017, un transformateur qui alimente un immeuble de 128 logements équipés de linky a explosé dans le centre-ville de Lorient.

Il y a un risque fort de conflits technologiques entre un compteur moderne et intelligent envoyant du courant avec des fréquences importantes dans une installation ancienne où les câbles électriques ne sont pas blindés. La configuration de l'habitat, souvent ancien, du centre-ville bayonnais, mériterait, en particulier, que ce risque ne soit pas sous-évalué.

Ensuite, sur le plan sanitaire, l'OMS a émis des réserves par rapport aux ondes électromagnétiques générées par ces compteurs. Précisons que nous ne naissons pas électrosensibles; nous le devenons. Fort heureusement, les normes françaises et européennes sont respectées, mais rappelons que l'OMS parle d'un dispositif cancérigène possible.

Nous pouvons choisir de ne pas avoir de téléphone portable ou de l'éteindre, alors que linky fonctionne toute la journée et s'imposera à leur insu à tous les usagers. Dans des situations de ce type qui touche à la vie et aux espaces privés, il nous paraît fondamental que chaque citoyen puisse librement apprécier le principe de précaution qu'il souhaite ou pas s'appliquer.

Nous pourrions également avancer les raisons économiques, les suppressions d'emploi pour les personnes chargées de relever le compteur, **puisque** ils seront désormais relevés automatiquement à distance.

La vente des données récoltées, destinées aux data brokers et fournisseurs de service. Le fait que les compteurs soient vulnérables donc piratable et surtout la disparition de tout espace privé dans son propre logement puisque cet espion transmet en permanence à l'extérieur nos données individuelles de consommation.

Près de 300 villes françaises de toutes sensibilités politiques ont fait savoir qu'elles avaient pris, soit une délibération en Conseil municipal, soit un arrêté du Maire s'opposant au principe de ce déploiement ou à ses modalités.

Linky est déployé à travers le Pays basque et les Landes depuis décembre 2016. La mairie de Tarnos a refusé le déclassement des compteurs existants qui, d'ailleurs, sont en parfait état de marche et a voté une motion contre l'installation de linky sur la commune. Vous avez certainement suivi dans les journaux qu'ils ont saisi le tribunal administratif de Pau. Nous attendons la décision.

La mairie d'Arbonne a également suspendu, par décision du Conseil municipal, la pause des compteurs sur son territoire.

Compte tenu du déploiement déjà largement activé sur le territoire de Bayonne, il nous semble très important que la Ville se prononce rapidement sur cette question. Nous apprenons, ce soir, en Conseil, que vous avez posé un moratoire, cela nous semble une très bonne chose. Toutefois, il faut qu'il y ait beaucoup plus

d'informations et une bonne information envers les habitants et une décision prise sur le déploiement de linky.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci, Madame Wagner.

Mme ARAGON : Je ne savais pas que nous allions parler de linky ce soir, vous m'aviez dit encore récemment que nous en parlerions dans le cadre d'un Conseil privé.

Je vais tout simplement lire le texte que nous avons fait publier dans le magazine municipal puisque dans le cadre de l'expression des Groupes politiques, nous avons rédigé un petit texte concernant les compteurs linky. Je vous le lis pour tous ceux qui ne liraient pas l'expression du Groupe de gauche « Bayonne ville Ouverte ».

« La vigilance du moment, les compteurs linky.

Nombre de Bayonnais ont reçu de leur fournisseur d'énergie des messages les avisant du remplacement de leur compteur électrique individuel traditionnel par un compteur linky connecté. Or, ce nouvel appareil pose plusieurs problèmes.

En matière de santé publique, l'OMS – Organisation Mondiale de la Santé – a classé les ondes électromagnétiques comme cancérigènes possibles et un risque sanitaire pourrait exister pour les personnes électrosensibles.

En termes de respect de la vie privée, cette opération relève du big data puisque les compteurs permettront de collecter de très nombreuses informations qui pourront être transmises aux fournisseurs d'énergie et à leurs partenaires commerciaux.

Sans bénéfice pour le consommateur, cette opération ne justifie ni du point de vue économique ni du point de vue écologique.

Pour toutes ces raisons, plusieurs communes du département ont déjà délibéré, afin de reconnaître le droit des usagers à refuser l'installation de ces compteurs communicants. À ce jour, le maire de Bayonne n'a pas répondu à notre demande sur le sujet. »

Voilà qui est fait !

Pour revenir quand même sur la situation à Bayonne aujourd'hui, oui, il y a eu, effectivement, dans un certain nombre d'immeubles bayonnais, des compteurs imposés. Dans notre immeuble puisque nous habitons dans le même immeuble avec Agnès, nous en avons beaucoup parlé. Personnellement, j'avais envoyé un refus d'avoir une installation du compteur linky ; ils ont tout simplement attendu que je ne sois pas là puisque les compteurs sont sur le palier, ils ont enlevé et remplacé le compteur, fermé la porte et terminé ! Et nombre de personnes sont dans cette situation-là.

Il y a eu aussi des cas où les choses ont été un petit peu plus, je dirais musclées. Je pense que vous avez d'ores et déjà reçu des courriers, **puisque** il y a eu des plaintes au Commissariat de Bayonne. C'est un vrai problème.

Les compteurs actuels, les compteurs électriques classiques que nous avons, qui avaient quand même une durée de vie d'une soixantaine d'années, amortis sur soixante ans marchent parfaitement bien. Ils vont être supprimés ou le sont d'ores et déjà pour les remplacer par des compteurs qui ont une durée de vie de 5-6 ans. Le premier compteur est posé gratuitement – heureusement, on ne va pas en plus nous forcer à payer –, mais le renouvellement des compteurs progressivement, nous ne pouvons pas savoir si cela restera gratuit ou pas. Nous aurions peut-être 10 compteurs pour le prix d'un que nous avons déjà et qui marche bien.

Il y a encore énormément d'autres choses et d'autres éléments, mais je souhaiterais connaître les conséquences pour ENEDIS du fait que la mairie demande un moratoire. Est-ce qu'ils vont arrêter de rentrer dans les immeubles, soit en force, soit en ruse ? Est-ce qu'ils vont arrêter la pose ? Très concrètement, que va donner ce moratoire ?

Une deuxième question me paraît importante : pour les personnes à qui on a mis un compteur alors qu'elles ne voulaient pas et qu'elles l'avaient précisé, que pouvons-nous faire ? Le moratoire sera-t-il aussi quelque peu rétroactif pour les quartiers déjà équipés ?

M. le Maire : Ce sont des questions précises. Je tenterai de répondre à votre question, Madame Aragon, ainsi qu'aux autres interventions après l'intervention de Madame Bisauta.

Mme BISAUTA : Oui, ENEDIS va continuer. Je les ai eus ce matin au téléphone. Ils veulent nous rencontrer pour qu'il y ait une procédure d'accompagnement dans les appartements. Ils mettent en doute la sincérité des témoignages. Je vous le dis : ils mettent très fortement en doute la sincérité des témoignages. Je me suis un peu fâché. Nous avons des témoignages ; nous avons eu encore une lettre ce matin avec le nom, l'adresse des personnes. Lorsqu'on fait un témoignage circonstancié de cette façon. Avenue Foch, des gens racontent ; il y a leur numéro de téléphone, etc. Je pense qu'il y a un souci et pour le moins, il y a pression.

Il y a des sommes en jeu énormes pour ENEDIS avec un calendrier assez serré. Nous comprenons bien que toute personne qui refuse est un grain de sable qui empêche cette belle machine de fonctionner.

Nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions qui ont été posées. Il y a effectivement le côté sanitaire sur lequel, je pense, certains écrits d'associations – que je ne citerais pas – sont extrêmement excessifs.

La CRIGEN commence à sortir des analyses et des mesures qui me paraissent beaucoup plus raisonnables par rapport aux émissions que cela induit. En tous cas, il n'est sûrement pas plus dangereux que d'avoir un micro-onde chez soi, etc. Ce ne sont pas les mêmes ondes d'ailleurs, nous ne sommes pas sur du wifi, mais sur CPL – nous commençons à avoir des connaissances en physique assez étonnantes avec tout cela.

Il y a le Big Brother, plus ennuyeux, c'est-à-dire la capacité de savoir ce **que l'on** fait chez soi, combien on est ; **si l'on** est insomniaque, parce que c'est allumé toute la nuit – ils vont venir nous porter du Lexomil, on ne sait pas. Il y a ce côté intrusif qui est quand même très dérangeant.

Ensuite, il y a le volet juridique de qui est vraiment propriétaire des compteurs. Il y a un débat. Marie-Christine m'a remis une analyse juridique ; de l'autre côté, il y en a une. À part avoir mal à la tête, etc. Ce sera tranché derrière.

Il paraît que des gens sont fous après ça. Ils vont pouvoir gérer leur consommation ; ils vont pouvoir renégocier leur contrat en montrant qu'il y a des périodes où ils sont là, d'autres où ils n'y sont pas. La grande majorité des gens attendent linky comme un événement. C'est ce **que l'on** m'a expliqué.

On me dit qu'il ne faut pas interdire aux autres d'avoir linky. Je pense que personne ici ne veut interdire à qui que ce soit d'avoir linky, mais ce qui est sûr et ce qu'il faut dire et de façon très efficace – en ça la Ville peut avoir un rôle – que chacun décide. Il ne s'agit pas d'empêcher tout le pays d'avoir linky demain. Nous allons avoir des manifestations : on veut linky ! et puis après : on ne veut pas. Non. C'est un problème personnel de chaque personne qui sait si elle le veut ou pas.

Nous pouvons réaffirmer avec force – pour le reste, nous ne nous mettrons jamais d'accord –, comme dans d'autres émissions électromagnétiques, je pense qu'une partie de la population ne les supporte pas, ceux que nous appelons les électrosensibles. Tout le travail que nous avons fait avec les téléphones, etc. me fait penser que des gens ont une sensibilité particulière ; ce n'est pas l'intégralité de la population. Nous n'avons jamais démontré que cela avait un effet cancérigène. Nous verrons peut-être dans 20 ans comme nous avons vu l'amiante 20 ans ou 30 ans après. Toutefois, nous avons tous un portable, mais nous prenons nos responsabilités. Linki, c'est la même chose. Je le prends ou je ne le prends pas.

Je pense que de la place où nous sommes, nous pouvons informer sur les droits de chaque personne, donner de l'information la moins orientée possible, mais nous pouvons avoir des références. Je vous invite à lire, notamment 60 millions de consommateurs. L'article date un peu, mais il évalue avec beaucoup d'équilibre et de raison chaque point : l'intrusion dans la vie privée, le côté sanitaire, le droit des communes. C'est très mesuré, nous ne sommes pas dans l'excès.

Lorsque vous entendez les associations, bonjour !, mais lorsque j'entendais ENEDIS ce matin, pardon ! Au milieu de tout cela, nous n'allons pas jouer les Casques bleus. Il y a deux choses, mais après c'est le droit des personnes et celui-ci n'est pas respecté. Il y a des pressions, ne serait-ce que là. Nous sommes venus une fois, cela ne s'est pas très bien passé ; nous sommes revenus le lendemain, nous étions trois. On vient taper à trois en disant que c'est la loi, expliquer que c'est la loi et nous devons l'appliquer, etc. Il y en a qui ont dit qu'ils allaient faire venir la police, etc.

Personnellement, je crois que les Bayonnais qui ont témoigné ne sont pas tous des fadas. Ce sont vraiment des gens qui n'ont pas apprécié la façon dont on s'est adressé à eux.

Je leur ai dit aussi ce matin, par exemple, chez moi, le compteur est extérieur donc, à partir du moment **où l'on** est entré dans la copropriété, on peut faire ce **que l'on** veut. Je pense qu'il faut les revoir, **parce que si l'on** met quelque chose indiquant **que l'on** ne le veut pas, est-ce qu'ils vont le respecter, oui ou non ? Ça, c'est une question dans les copropriétés. C'est vrai qu'ils peuvent le changer sans me le dire ; ils relèvent déjà le compteur sans me voir.

Et bien entendu, il y a une influence sur l'emploi, mais bon, nous allons sur la robotisation de tout. Il y a 36 débats dans cette affaire.

En tant que moratoire, je ne sais pas s'ils vont l'appliquer, mais ils ne sont pas partis pour. Ils sont partis pour accompagner je ne sais pas quoi, mais ils n'ont pas arrêté le déploiement aujourd'hui. Je pense qu'il va falloir leur redire de façon **un peu plus... Ils continuent à déployer, aujourd'hui**, sur Bayonne.

M. le Maire : Il y a des choses que **l'on** ne peut pas faire et c'est la raison pour laquelle je ne vous ai pas proposé une délibération pour dire que nous nous opposons. Ces délibérations seront annulées par le tribunal administratif en référé dans les jours qui suivent. Nous n'allons pas nous fourguer dans des **trucs... Ce n'est pas la peine. Ce n'est pas le registre, ce n'est pas là-dessus.**

Par contre, oui à tout ce que vous avez dit les uns et les autres de la même manière. Martine Bisauta le résumait à nouveau, c'est-à-dire que si les gens en veulent, ils en veulent, mais s'ils n'en veulent pas, il faut quand même également les écouter. Et le problème se pose bien en ces termes.

Vous dites que le moratoire n'est pas assez solide, ce n'est pas assez fort, mais si nous prenons une délibération, **elle sera illégale... Je vous le dis, elle sera illégale**, ce n'est pas la peine, on ne va pas s'amuser à le faire. Ce n'est pas pour faire quelque chose de médiatique que nous le faisons, c'est pour donner du sens.

Vos interventions montrent toutes qu'il y a des questionnements, plus ou moins ce que vous avez dit, mais il y a quand même un questionnement, qui appelle une réponse. Il n'y a pas de délibération proposée ; il n'y a pas de motion ; il y a quand même le débat que nous avons eu que je trouvais nécessaire. Madame Aragon, vous l'avez souhaité. Je ne pensais que nous le ferions ce soir et après coup, je me suis dit qu'il faudrait aborder le sujet.

Mme CAPDEVIELLE : Il y a une nouvelle députée qui travaille à l'EDF, vous pourriez peut-être...

[rires dans la salle]

M. le Maire : Cela m'étonnait que vous ne disiez rien, Madame Capdevielle !

Mme CAPDEVIELLE : Elle fait la loi, elle doit savoir...

M. le Maire : Elle vient d'arriver, Madame Capdevielle.

Mme CAPDEVIELLE : Oui, d'accord, mais elle ne vient pas d'arriver ; cela fait 16 ans qu'elle est élue donc elle connaît. Je pense que ce serait bien que vous la contactiez. Comme elle travaille à l'EDF, **elle pourra...**

[Hors micro]

M. le Maire : Monsieur Iriart, vouliez-vous parler de la même chose que Madame Capdevielle ?

M. IRIART : Non, je n'y avais pas pensé, mais je n'avais pas la même implication que Colette Capdevielle dans les dernières élections législatives, non plus.

Je trouverais dommage, quand même, que notre débat de ce soir ne débouche pas sur quelque chose d'un peu plus précis en termes de posture. Si nous en restons là, je ne pourrais même pas résumer la conclusion dans notre échange.

Vous avez introduit, tout à l'heure, en indiquant que vous aviez du temps, effectivement, à rentrer dans le sujet et à vous faire un point de vue. Je pense que nous avons tous connu cette démarche-là ; c'est un sujet compliqué. Nous entendons des arguments différents, profondément divergents à la fois sur le plan technique et sur le plan sanitaire. Je n'ai pas de certitudes non plus par rapport à ces questions-là. De toute façon, il y a des experts de part et d'autre – des experts tout à fait recevables – qui ont des conclusions différentes.

Néanmoins, un point me paraît beaucoup plus précis : les recommandations qui ont été faites par la CNIL – Commission nationale d'informatique et liberté – ne sont pas respectées dans cette affaire-là. Personne ne le conteste. Ça, c'est un point dur.

Autant sur le reste, nous pouvons avoir des appréciations personnelles **différentes, autant sur cette partie des choses... Effectivement, ENEDIS reste** dans la non-réponse et, à titre personnel, parce que cela touche à la liberté individuelle, c'est un point fondamental qui m'interpelle plus particulièrement dans cette question.

Lié à cela, nous pouvons tous considérer que la manière dont ils s'y prennent est inacceptable. C'est détestable. Rentrer dans le domicile des personnes, modifier le **compteur..., parce qu'ils** sont en train de le faire tous les jours ! à Bayonne comme ailleurs. Personnellement, je ne me considérerais pas satisfait si, face à cette pratique-là – que nous serions les premiers à condamner –, en tant que Collectivité, nous n'avions pas une parole publique forte.

Je ne regrette pas que nous ayons, de notre côté – nous ne sommes pas les seuls – invité l'Assemblée municipale à débattre de cette question ce soir. Cela vous a peut-être aussi invité à accélérer un arbitrage sur cette question. Vous avez **évoqué la question du moratoire... Qu'est-ce** que cela signifie ? Sur quoi s'appuie-t-il : une délibération, un arrêté ? Est-ce que c'est une demande que vous avez déjà faite ou qu'il faudrait faire ?

L'intervention de Martine Bisauta pourrait se traduire, à mon avis, par une démarche claire qui consisterait à prendre un arrêté – c'est ce qu'a fait la Commune d'Arbone sur ces questions – qui régleme le déploiement.

M. le Maire : Non, non.

M. IRIART : Nous pouvons décider de ne pas bouger *[Confusion de voix]*.

M. le Maire : Personnellement, j'ai un petit passé du contentieux. Je vais vous dire : vous ne me ferez pas faire une délibération illégale, pas plus que je ne prendrais un arrêté illégal. Je ne peux pas !

Je comprends. Par contre, je cherche comme vous...

M. IRIART : Non.

M. le Maire : Monsieur Iriart, je suis comme vous. Je cherche le moyen que nous aurions de faire que la liberté individuelle dont vous parliez – Martine Bisauta ne parlait pas d'autre chose – : ceux qui ont envie de linky, qu'ils prennent linky. La seule question est de savoir : est-ce que vous respectez le libre arbitre ?

Dans le petit courrier que j'ai adressé, qui est parti – linky a déjà reçu un courrier de ma part – j'ai écrit :

« [...] C'est ici que votre procédé d'installation systématique m'interpelle. Je ne suis pas, en effet, convaincu – j'écris cela après les avoir reçus – que vous respectiez le libre choix dont dispose chaque citoyen à son domicile. En particulier, en décidant de ne pas accepter la pause de votre nouveau compteur.

L'émoi que suscite celle-ci auprès de plusieurs Bayonnais – vous avez dit la même chose – me fondent, par conséquent, à vous demander quelles dispositions vous comptez prendre pour respecter le domicile et le choix de ces personnes.

J'attends de votre part une réponse écrite très rapide. »

Ce courrier est parti le 17 juillet 2017.

M. IRIART : Peut-être pouvons-nous suggérer peut-être en complément...

M. le Maire : Ce n'est pas suffisant, Monsieur Iriart, mais c'est un courrier qui est parti de quelqu'un qui dit : je suis peut-être incompetent, mais je vous dis ce que j'ai à vous dire.

S'il y a un émoi de la population aussi important, je considère qu'il y a un trouble à l'ordre public. Je considère qu'il y a un trouble à l'ordre public.

Et lorsqu'il y a un trouble à l'ordre public dans une ville, le maire peut intervenir. Il a un pouvoir de Police générale, d'administratif général. C'est peut-être tiré par les cheveux, certains diront. Personnellement, je ne crois pas nécessairement que cela soit le cas. Lorsque vous voyez cet amoncellement de courriers qui arrivent... Madame Bisauta disait tout à l'heure « ils ne sont pas tous tombés sur la tête ». Il y a, quand même, dans le lot, certainement beaucoup de personnes qui se posent de vraies questions. Ils n'ont pas inventé le fait **qu'on** les a forcés pour que cette installation puisse intervenir. C'est quelque chose qui nous interpelle.

Nous sommes dans notre rôle. La question, c'est le moyen de le faire. Je suis bien d'accord.

Il faut que nous avancions, parce que nous avons d'autres sujets.

M. IRIART : Je finis juste.

Mme BISAUTA : Même pour ce qu'ils proposent, eux – je les ai eus au téléphone ce matin – c'est de réfléchir avec vous à une procédure d'accompagnement. Je ne sais pas ce **que l'on** entend par là.

Ils ont sensibilisé leurs sous-traitants qui jurent leur grand Dieu qu'il ne se passe rien de cette sorte. Mais enfin, ils les ont sensibilisés quand même. On nous proposait de réfléchir avec nous pour faire un contrat ou je ne sais pas quoi. Je ne vois pas ce **que l'on** va mettre en place.

Lui dit qu'un moratoire, un arrêt du déploiement, empêcherait ceux qui attendent linky avec impatience de **l'avoir... un ange passe... Mais si nous n'avons pas un arrêt du déploiement**, cela va être très difficile que cela se passe dans les meilleures conditions au vu de l'entame de ce déploiement.

Je lui ai posé une question simple : nous n'arrêtons pas de vous envoyer des mails et de vous écrire. Pourquoi n'a-t-on pas écrit à chaque abonné, pas du gaz, mais de l'électricité pour leur demander s'ils voulaient un compteur linky ou pas ? À ce moment-là, il y aurait tous ceux qui auraient coché la case « oui » et tous ceux qui auraient coché la case « non ». Ils disaient que c'était impossible à faire.

Bien sûr que c'est possible à faire quand on est de bonne foi et **que l'on** veut rentrer dans une démarche dans laquelle on ne va pas avoir coercition. Mais il y a coercition. Effectivement, un conseil municipal de la majorité ou de l'opposition **derrière chaque machin qui fait les lois...**

Je ne vois pas la procédure. Je veux bien les rencontrer à nous, mais je ne vois pas la procédure que nous pouvons mettre en place. Très honnêtement.

M. IRIART : Je termine très rapidement. Le courrier que vous avez envoyé a le grand mérite d'exister. Dès que vous aurez une réponse, peut-être pourriez-vous en informer l'ensemble des Conseillers municipaux pour pouvoir nous faire une opinion de la suite à donner à cette réponse-là.

M. le Maire : Oui.

M. IRIART :

De façon parallèle, ne pourrions-nous a minima, puisque vous souhaitez ne pas **rentrer dans des procédures...**

M. le Maire : Non.

M. IRIART :

... de délibération ou d'arrêté qui seraient entachés d'inégalité ?

M. le Maire : Ils seraient trop contents, **parce qu'ils** finiraient par gagner et ils trouveraient, dans le fait de gagner – pour une raison de pure forme puisque nous serions incompétents –, la justification de leur action. Surtout pas !

M. IRIART : Ne pourrions-nous pas imaginer – je pense que nous sommes en droit de le décider – que la Ville ait une communication active, ne serait-ce, dans les jours qui viennent, que mettre un message sur son site. Cela permettrait

d'indiquer aux personnes, sans prendre parti sur le fond, qu'elles ont la totale liberté de refuser la pause de ces nouveaux compteurs.

[Brouhaha dans le Conseil]

Qu'ils ont la possibilité de refuser ou d'accepter, mais que la décision leur revient. Ce serait déjà une façon, par une parole publique officielle, de permettre à tous ceux qui ne souhaitent pas, à titre personnel, accéder à la demande d'ENEDIS et d'avoir peut-être un argument supplémentaire ou d'être mieux sensibilisé à cette question.

De mon point de vue, c'est le minimum d'informations que nous devons au moins aux citoyens de façon à respecter la liberté de positionnement de chacun. Est-ce que cela ne peut pas être un point de vue collectivement partagé ?

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. Nous avons entendu ce que vous avez dit.

Mme CAPDEVIELLE :

[Hors micro]... à vous proposer, Monsieur le Maire, à savoir le diffuser sur le site Internet de la ville et dans le Bulletin municipal, la copie de la lettre que vous adressez. Avec, a minima, une information en indiquant que les Bayonnais ont la possibilité de refuser.

Lorsque l'entrée se fait sans l'autorisation, c'est une violation du domicile. Quelqu'un qui rentre dans un domicile privé sans l'autorisation du propriétaire commet l'infraction de violation de domicile. Je sais que plusieurs personnes ont, aujourd'hui, **déposé plainte pour violation...**

Il y a des mains-courantes, mais également des plaintes. Personne n'a le droit de rentrer. Le caractère privé, cela pourrait être une première chose.

Peut-être ensuite, si les choses n'évoluent pas – c'est une autre idée également – avoir une conférence de presse avec un représentant de chaque groupe municipal qui montrerait, en tous cas, notre inquiétude et le fait que l'ensemble du Conseil municipal est alerté par cette question. Nous-mêmes recevant, de la part de nos administrés, également, des lettres et des communications inquiétantes.

Mais sur une délibération, pour les mêmes raisons que vous, Monsieur le Maire, cela ne leur est pas opposable. Toutes délibérations que nous prendrions seraient non seulement vouées à l'échec, mais **surtout, leur permettrait... comme vous venez de le dire. Ce serait instrumentalisé. Je sais que des communes l'ont fait et ENEDIS a attaqué immédiatement.**

Donc, a minima, une information par le Bulletin municipal qui est quand même très diffusé et qui fait référence au débat de ce soir. Peut-être. À vous d'en discuter.

M. le Maire : Le Bulletin ne sortira que dans deux mois.

Je vous propose de clore ce débat avec une proposition... Madame Aragon, il faut que nous passions à la suite.

Mme ARAGON : Chacun de nous et chaque habitant, tous les 35 millions qui ont des compteurs EDF ont un contrat avec EDF.

Ce contrat ne prévoit pas du tout le **remplacement du compteur par...**, etc. Donc, normalement, nous devrions tous recevoir un avenant à notre contrat, ce qui n'est pas le cas.

Et, par ailleurs – je reprends ce que disait Jean-Claude tout à l'heure –, la CNIL exige que la question soit posée par écrit. Voulez-vous le compteur ou ne le voulez-vous pas ?

Serait-il possible de demander, puisque vous êtes en relation avec eux, que chaque fois que le sous-traitant arrive chez un particulier, à Bayonne, il ait un document officiel d'avenant du contrat d'EDF avec la case à cocher oui, je veux le compteur linky ou non, je ne veux pas le compteur ? Ce serait le minimum ! Ce serait le minimum.

Et c'est théoriquement obligatoire. Ils n'ont pas le droit de le poser sans le faire.

M. le Maire : Il faut que nous sortions du débat par quelque chose qui puisse nous mettre d'accord.

Je ne vous propose pas de délibération –elle n'était pas préparée–, je ne vous propose pas non plus de motion et je ne prendrai pas d'arrêté qui pourrait être contre-productif.

Je peux faire un courrier en faisant référence à notre réunion du Conseil municipal. Ce n'est pas quelque chose de décisionnel, mais c'est quand même un courrier adressé par le Maire et qui fait suite à une réunion qui s'est tenue et sur une interpellation, une question qui a été posée, etc., la question du linky et évoquer les termes de notre discussion.

Finalement, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut que cette installation soit librement consentie. C'est ce que nous entendons. Certains vont jusqu'à – comme Mme Aragon à l'instant– dire qu'il faut que cet accord soit quand même **assez formalisé. Il ne faut pas dédire... Il faut que l'information** soit suffisamment précise, notamment sur le fait que nous avons la possibilité de refuser.

Si vous allez chez quelqu'un et que vous lui dites : c'est obligatoire, parce que la Directive, parce que la Loi, parce que c'est obligatoire, la Commune ne peut pas l'interdire, etc. C'est ce qui est écrit là-dessus. C'est effectivement un problème de consentement ; de liberté du consentement.

Êtes-vous d'accord sur ce concept – enfin, qui est plus qu'un concept, mais quelque chose qui relève de la liberté individuelle – pour pouvoir préparer quelque chose que je soumettrai à chacun des responsables de groupe pour pouvoir vous retrouver dans ce texte ? Celui-ci pourrait partir très rapidement et nous le rendrons public. Ce que nous disons là est enregistré. Au moment où nous nous parlons, nous sommes en séance publique donc tout ce qui est en train de se dire là est public.

Êtes-vous d'accord sur cette façon de faire ? Le texte vous sera envoyé. Veuillez réagir assez rapidement, parce que l'intérêt est d'aller vite et de le faire savoir. La

Presse en sera informée et je le présenterai comme étant quelque chose de consensuel entre nous.

35. Dispositif « Livraison dernier kilomètre » – Modalités de délivrance de la carte « garde de nuit » aux pharmacies exerçant des gardes de nuit.

Mme BISAUTA : Les pharmaciens dont les officines sont situées sur le plateau piétonnier souhaitent bénéficier d'un dispositif d'accès spécifique, afin d'assurer leur garde de nuit, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces modalités spécifiques d'accès pour les pharmaciens concernés.

Ils voudraient disposer d'une carte qui leur permet, en cas d'urgence, d'avancer avec leurs véhicules jusqu'à leur officine.

M. le Maire : Nous avons cette question à régler. Madame Aragon, vous avez été saisie de ce genre de problème, peut-être.

Mme ARAGON : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues

Le plateau piétonnier est réservé aux seuls habitants et commerçants de 19 h 15 à 22 h. Vous avez décidé de répondre à la demande légitime des pharmaciens pour leurs gardes de nuit en créant une carte spécifique. Décision que nous soutenons.

Mais ne serait-il pas souhaitable de rechercher également des solutions pour répondre à des urgences ou problèmes spécifiques rencontrés par les riverains en octroyant l'accès à certaines professions médicales ou paramédicales en intervention à domicile, aux véhicules transportant des personnes dans l'incapacité de se déplacer ou aux taxis, taxis-ambulances, sur justificatif, évidemment.

Deuxième point, comme le rapport s'intitule « Livraison dernier kilomètre », nous souhaitons également avoir un retour sur l'expérimentation durant trois ans des livraisons sur le plateau piétonnier pour laquelle nous avons financé le prestataire Lataste.

La période triennale étant maintenant achevée, nous espérons le rapport permettant d'analyser les conséquences sur la diminution des véhicules de livraison sur le plateau piétonnier et la suite donnée à cette prestation expérimentale.

M. le Maire : Pouvez-vous répondre sur le deuxième point au moins, Madame Bisauta ?

Mme BISAUTA : Il n'y a pas de contrat avec Lataste. Un accompagnement, qui était prévu pour celui qui prendrait l'activité, était sur quatre ans, d'ailleurs. C'était une aide à l'Élu, un espace de logistique urbaine.

Maintenant, il vole de ses propres ailes. Il pratique son activité – d’après ce qu’il dit, je n’ai pas ses chiffres – qui est stabilisée depuis un an à peu près. Il dit qu’il arrive quand même d’avoir un équilibre qui lui paraît correct.

Il faut savoir qu’il y en a beaucoup d’autres qui ont acheté des véhicules électriques. Ce n’est pas le seul à avoir accès, dans la journée, au plateau avec des véhicules électriques. Je pense que nous allons sur une période où d’autres vont s’équiper.

Se pose toujours la question de l’utilisation du GNV ou pas, mais comme il n’y a pas, jusqu’à présent, de postes de distribution de GNV, ça coupe un peu. Nous sommes plutôt partis vers l’électrique ou le biogaz.

Nous donnons une aide à tous ceux qui veulent avoir un camion, mais jusqu’à un certain tonnage, ou une voiture électrique. Ils sont aidés par la Ville de façon à déclencher un peu l’acte d’achat.

Les questions se posent de plus en plus. Nous rencontrons de plus en plus de transporteurs. C’est une question qui se pose dans beaucoup de villes et donc, c’est en train d’évoluer petit à petit.

Monsieur Lataste réfléchit aussi à rencontrer les services de collecte pour faire, peut-être, un ramassage particulier auprès de certains commerçants : du cartonnage ou autres. Nous sommes en discussion avec lui qui nous propose des services qui pourraient être complémentaires. Il propose également des services à la personne pour pouvoir passer dans un magasin et les courses sont amenées jusqu’à domicile, voire montées pour les personnes qui le souhaitent ou qui ont des difficultés particulières.

Je n’ai pas ses chiffres commerciaux, bien sûr, mais depuis un an, pour lui, c’est à peu près stabilisé. Ce qui coûtait très cher, c’était cette grande plate-forme qui était finalement un peu trop éloignée de la ville et pour le faire en vélo, c’était problématique. Nous avons tous pensé que ça le ferait, mais c’était difficile, problématique et finalement, il utilise un local rue Marengo.

Maintenant, c’est le point de départ des vélos et il approvisionne la rue Marengo avec un petit véhicule électrique qu’il charge sur le centre de fret où il dispose d’un aménagement professionnel déjà.

C’est plutôt une bonne chose, mais difficile à évaluer en termes de pollution ou pas. Les chiffres que nous avons ne sont pas très bons, mais ils ne sont pas dus uniquement au centre de Bayonne. Il y a une pollution sur l’agglomération en général qui est, quand même, du genre plutôt préoccupant. Les résultats montrent que nous ne sommes pas très loin d’agglomérations un peu plus importantes, mais pas uniquement la Ville de Bayonne et le centre.

Nous participons au niveau que nous pouvons. Je crois que c’est apprécié quand même. Les résidents ont apprécié qu’il y ait une ouverture le soir, y compris le week-end. Là aussi, nous avons eu des réponses ; nous avons passé un questionnaire. Et les commerçants peuvent, pour des activités aussi, y avoir accès.

Le but n'est pas de distribuer des cartes à tout le monde pour toutes les heures de la journée, sinon, nous allons arriver au problème inverse. C'est moins chargé les week-ends et le soir et c'est très bien.

Mme ARAGON : Avez-vous pu vérifier la diminution des véhicules de livraison dans le plateau piétonnier ? Effectivement, y a-t-il une diminution importante ou pas ?

Mme BISAUTA : Les véhicules thermiques ne peuvent y être que jusqu'à 9h30. Et là, c'est le rôle de la police municipale de vérifier son effectivité. Après 9h30, les thermiques ne rentrent plus sur le plateau piétonnier. Ce sont des gabarits contraints qui sont électriques.

Ils appartiennent soit à l'Abeille, soit à un autre transporteur qui a un véhicule électrique. Le gabarit est contraint à 2,20 m, et à partir de 11h, plus du tout. Seul le triporteur électrique peut à toute heure.

Cela enlève aussi un autre inconvénient qui était que les restaurants avec terrasse se plaignaient beaucoup de véhicules un peu importants qui circulaient. Donc, ça, c'est réglé et appliqué.

M. le Maire : Quant aux autres professions médicales – c'était aussi votre question –, cela nous pose un vrai problème. Là, il s'agissait des pharmaciens pour les gardes de nuit. Bien sûr les véhicules d'urgence de l'hôpital, notamment, peuvent rentrer, **parce qu'ils** ont un dispositif qui leur permet, comme les pompiers, de rentrer dans le plateau piétonnier. Mais de là à considérer que tous les médecins et tous les infirmiers peuvent entrer. Si nous délivrons des cartes à toutes ces professions, nous ruinons complètement le dispositif.

Nous ne pouvons pas imaginer que toutes les professions médicales puissent, à n'importe quelle heure, rentrer dans le plateau piétonnier avec leur voiture. Vous avez, à tout casser, 300 à 350 mètres à pied d'où que vous vous gariez, à proximité du centre historique. Il y a 600 m, exactement, d'un bout à l'autre.

[Hors micro]

Mme BISAUTA : ... et c'est le cas à peu près partout. Effectivement, la véritable **urgence...** **Moi**, j'étais plus choquée par les véhicules le soir qui rentraient sur le plateau piétonnier et qui étaient capables de boucher l'entrée des maisons. J'ai fait des photos d'ailleurs, j'en remettais à Monsieur Witenberg régulièrement. Cela signifie qu'une personne passait ; une personne avec une poussette, on n'y pense pas ; le SAMU non plus, aucun chariot, rien. Et là, vous aviez la bagnole, tout le monde était parti manger, devant la porte de l'habitation. N'importe qui peut faire un pépin en haut. Ce n'est pas le médecin, le SAMU ne passe même pas à moins de dynamiter la voiture.

Ça, maintenant, c'est fini. C'est quand même aussi une sécurité pour les résidents. S'il y a vraiment urgence, l'équipe arrive jusqu'au bas de l'immeuble.

M. le Maire : Là, oui.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

36. Tranquillité publique – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

M. MILLET-BARBÉ : La Ville entend étendre son système de vidéoprotection place des Gascons pour préserver la qualité du cadre de vie du quartier. Son coût est estimé à 25 000 € HT.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et à signer tous documents afférents à cette subvention.

M. DUZERT : Monsieur le Maire, chères et chers collègues,

Cette délibération pose la problématique du vivre-ensemble et du respect des autres, de la prévention et de l'accompagnement, mais aussi de la lutte contre certains trafics : les caméras de vidéoprotection de surveillance sur la place des Gascons, place étant, en théorie, un lieu de vie partagé.

Vous nous dites que tout est connu et repéré par les services de police, que des trafics semblent s'y développer ; bref, tout le monde, là aussi, connaît tout le monde.

Déjà, lors du Conseil municipal d'avril, vous avez mis en œuvre des caméras supplémentaires sur le site Breuer. Vous avez la continuité et nous en avons aussi. Ces caméras n'empêchent en rien certains comportements, des délits mineurs, et souvent ne font que déplacer la patate chaude aux quartiers voisins, à la rue voisine, à l'immeuble voisin, au palier voisin, à l'appartement voisin. Il n'est pas question de suivre cette forme de déplacement forcé des problématiques par la pose de caméras. S'appuyer sur le ressenti des habitants pour cette seule réponse et sans proposer d'autres constructions alternatives du vivre-ensemble n'est pas une bonne réponse.

Je répète ce que nous disions à ce moment-là : nous n'avons pas une vision angélique de la société, mais nous croyons à la prévention et à l'accompagnement. Pourquoi ne pas aborder ces problèmes réels avec les structures du champ de l'accompagnement, de l'insertion, de l'animation, des autorités de police, et j'en passe.

La structure publique, la tutelle publique – ce que nous sommes –, au travers des conseils locaux de surveillance et de Prévention de la Délinquance – le fameux CLSPD – pourrait être un lieu d'impulsion, d'obligation de ce débat et de la mise à plat des champs, des lieux et des horaires d'intervention d'accompagnement.

Oui, aucun angélisme dans nos propos, mais une vraie problématique des champs et lieux d'intervention à poser. Les politiques publiques *austéritaires* menées depuis plusieurs années et confortées par ce Gouvernement grèvent le budget des collectivités publiques et donc, les services publics.

Souvent, le social et la culture sont les premiers sacrifiés. Le Conseil départemental 64 a fait le choix, en fin d'année dernière, de tailler dans le budget

de certaines associations, dont des bayonnaises, œuvrant sur le terrain de la prévention et de l'accompagnement.

Vous le savez, nous nous abstiendrons sur cette délibération, comme la dernière fois.

Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Duzert.

M. MILLET-BARBÉ : C'est un débat que nous avons depuis longtemps dont s'occupe particulièrement le CLSPD qui se réunit, je vous le rappelle dans toutes ces commissions –les quatre–, tous les mois et demi.

Ceci étant, là, nous avons affaire à une situation un peu particulière où la place des Gascons est investi, aujourd'hui, par une bande d'adultes –je ne parle de mineurs, je parle d'adultes– qui posent de très graves problèmes, incontestablement, du point de vue de la délinquance.

Ces adultes sont, à la fois des dealers –nous le savons, les services de police l'ont établi–; ils les suivent, ils les poursuivent, ils les incarcèrent; ils reviennent évidemment. Enfin, bref! Ces adultes sont, en plus, dangereux.

Et, aujourd'hui, la population du quartier est en émoi. Vous le savez, c'est une place, certes publique, sauf que la copropriété qui entoure la place est, par définition, privée et ils ont extrêmement peur de se déplacer, de rentrer chez eux, notamment relativement tard le soir. En effet, ces personnes qui squattent les dessous d'immeuble sont, de plus, alcoolisées pour beaucoup d'entre elles, sont désagréables; c'est le minimum – pour ne pas dire pire. Elles vont d'ailleurs jusqu'à se battre entre elles pour, sans doute, des histoires d'intérêts dans les transactions qui sont les leurs au point d'insécuriser tout le monde.

L'anecdote récente montre que ce groupe qui s'était divisé en deux sous-groupes se battant entre eux a trouvé le moyen, à l'arrivée de la police, d'arrêter de se battre, de se liguier contre elle et de l'agresser.

Ce n'est pas rien. Ce n'est pas du tout les quelques incivilités que nous pouvons constater ici ou là de jeunes plus ou moins turbulents avec des scooters, des mobylettes, ou des quads. Là, nous avons affaire à quelque chose de bien plus structuré qui est beaucoup plus grave, beaucoup plus dangereux.

Il est important, effectivement, de faire la proposition à la population de poser des caméras qui vont, évidemment, venir aussi filmer ce qui se passe sous les coursives. Vous savez comment est configurée la place : il y a une servitude de passage possible puisque de toute façon, c'est un espace public aussi.

Nous allons pouvoir poser ces caméras qui auront vocation, à court terme, d'abord, **parce qu'elles** seront consultables, comme la loi le prévoit, sur requête du Procureur de la République, sur intervention du Commissaire central de la Police nationale, de déterminer qui fait quoi, qui pose problème, qui peut-être *délinque* sur le quartier. Cela permettra sans doute d'instruire les dossiers pour réprimer.

Là, nous ne sommes plus du tout, du tout, sur – je le dis souvent – les aspects de prévention. Nous avons affaire à des adultes qui gagnent de l'argent facilement en vendant des produits illicites. Vous pouvez aller les consulter, vous pouvez aller les voir, vous pouvez tenter de dialoguer avec eux, ils auront vite fait de vous expliquer que vous ne les intéressez pas beaucoup avec nos positions, non pas naïves, parce que je suis un ancien travailleur social et je pense aussi, je crois aussi aux vertus de la prévention et de l'action éducative concertée. Mais là, nous ne sommes plus du tout sur des publics ouverts à cela.

Il faut impérativement rassurer la population ; sans doute, mettre un terme à ces trafics, là où ils se font. Je ne sais pas si cela déplace le problème ailleurs, je n'en sais rien, mais je constate que nous avons un point d'abcès qui est là, une fixation qui est là et qui est quand même dramatique. Au point, d'ailleurs, que certaines personnes qui souhaitent vendre leur appartement sur la place des Gascons ont beaucoup de mal. Aujourd'hui, la place des Gascons n'est pas attirante, je dirais, pour ceux qui souhaiteraient s'installer dans le quartier qui présente beaucoup d'attraits par ailleurs. Par exemple, le mercredi, sur la place des Gascons, il y a un marché magnifique.

Les gens ont beaucoup, beaucoup de mal à vendre leur appartement et à quitter le quartier quand ils en ont l'envie. Tous n'ont pas l'envie de quitter le quartier. Heureusement, bien entendu !

Tous ces problèmes-là nous amènent à considérer qu'il est important de pouvoir au moins installer ces caméras.

M. BOUTONNET : Je voudrais simplement illustrer. Dans le cadre du dialogue citoyen avec Monia Belbaraka, en charge de cette zone-là de Bayonne, nous avons été appelés par une dame qui ne voulait pas donner son nom. Elle m'a appelé deux fois. Elle ne voulait pas donner son nom et elle était paniquée et ne savait plus quoi faire dans cette situation-là. Elle avait peur de représailles.

Là, nous sommes quand même dans un niveau de mal-être pour les habitants qui n'est plus soutenable. Les mesures de long terme, effectivement, porteront leurs fruits sur une autre population, sur une autre génération et prendront du temps. Là, nous avons besoin aussi de mesures rapides et concrètes.

Comme vous le disiez, c'est un lieu de vie et je pense que ce genre de mesures pourrait permettre, dans les moments où nous pourrions douter que ce soit un lieu de vie, de remettre un peu de vie dans cet endroit. Il y a vraiment du mal-être. Je le redis, quelqu'un qui vous appelle en désirant garder l'anonymat par peur de représailles, ce n'est quand même pas rien.

M. le Maire : Merci pour ce témoignage.

M. Aguerre s'abstient.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas s'abstiennent.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

37. Toponymie – Dénominations de voies et lieux

M. UGALDE : J'irais très vite sauf si vous voulez avoir des détails concernant le travail qu'a pu effectuer la Commission toponymie.

Comme suite aux propositions faites par la commission extramunicipale toponymie en réunion du 26 juin 2017, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les dénominations de voies présentées en note explicative de synthèse. En particulier, des voies qui accompagnent le trajet du transport en site propre, mais qui ne concernaient que Bayonne, bien évidemment, compte tenu du domaine de compétences de la commission.

Vous verrez, si vous ne l'avez pas déjà fait, que nous n'avons fait qu'accompagner de pure logique de transmission de noms et de patronymes que nous avons tous en tête : le passage la halte Barthes **Boutot Pontot, c'est la Halte Pontot, Sabalce Tchèque, Arènes forum...** Ce sont des choses assez banales, mais qui viennent retrouver la pratique des appellations de long terme.

M. le Maire : Merci, on met aux voix cette délibération sur la toponymie, pas d'abstentions ? Oui, M. Bergé.

M. BERGÉ : Je disais, parce que l'autre jour la question avait été posée en réunion technique et il n'y avait pas eu de réponse, qu'on oublie pas d'appliquer, dès la mise en place, la politique linguistique sur la signalétique.

M. UGALDE : J'en ai une démonstration avec le parvis du musée basque. Si on entre dans le détail, allons-y : Le parvis Jean Haritschelhar, Président de l'Académie basque, sera effectivement sur les deux appellations en langue basque et en français.

M. BERGÉ : Oui, c'est ça, on est sur l'application de la politique linguistique et sur la signalétique.

M. UGALDE : Cela pourra avoir des effets rétroactifs sur Estitxu en particulier aussi.

M. le Maire : Je pense qu'il y a un peu de confusion. Ce qu'a dit Monsieur Bergé était clair, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme HERRERA : Nous avons simplement demandé quelles seraient les langues utilisées pour la signalétique du futur Tram'bus. Cela a été demandé en Commission préparatoire et on n'a pas pu nous répondre.

M. le Maire : Oui, j'ai compris la question. Si on regarde les dénominations de ces stations, on imagine que l'on ne va pas traduire en basque Tourette ni Caradoc, etc. Gare de Bayonne, ça par contre on va le traduire.

Je pense qu'effectivement, il faudra voir au cas par cas. Vous aviez posé la question, mais il va falloir que nous regardions pour les noms qui peuvent justifier une traduction, place de la gare, c'est sûr.

Il y aura certainement des traductions à faire. Il faut éviter les difficultés lorsque les noms sont très longs pour ne pas avoir une multiplication de messages qui

tuent le message principal également. Vous connaissez la difficulté, c'est l'éternelle question.

Votre demande est entendue.

[Hors micro]

M. UGALDE : Sur les deux noms de rues de place, il est un nom qui correspond à Madame Jacqueline Brocat, Présidente de Bayonne Accueil, avec le souci que nous avons que des noms féminins remontent en puissance dans nos propositions.

M. le Maire : Nous ne savons pas à qui s'adresse cette prévention ! Tout le monde aura compris.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION

38. Premier forum des associations 2017 – Dispositions concernant les partenariats

M. le Maire : Vous investissez beaucoup dans ce bel événement.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire.

C'est une délibération qui met en valeur l'axe fort de notre politique de la vie associative. Je vais essayer d'être un peu plus bref que Monsieur Lacassagne.

Quatre axes sur cette vie associative, sur cette politique assez forte :

- un axe logistique avec la Maison des associations, la Maison de la ville – Monsieur Christian Millet-Barbé l'a rappelé – devient petit à petit une Maison de la ville pour les associations du quartier, pour les habitants du quartier aussi avec un savant mélange d'économie sociale et solidaire ;
- un axe financier avec la critérisation. Là, je vous rappelle que le prochain rendez-vous – et je sais que vous êtes des fervents sur ce dossier – se tiendra sans doute mi-octobre ;
- un axe sur la formation avec le Centre de ressources et d'appui à la vie associative et aussi l'interasso qui marche très, très bien ;
- cet axe fort aussi qu'est la valorisation avec ce forum des associations qui s'avère pour l'instant un très bel événement. Plus de 150 associations, plus de 120 animations.

Il y aura de très belles surprises et vous pouvez me faire confiance sur les surprises. Beaucoup de monde et des moments forts aussi, et des moments festifs animés aussi par les peñas bayonnaises qui jouent énormément le jeu.

Le cœur des associations bayonnaises va vibrer à La Floride. Il y aura autant d'associations que de façon de vivre sa vie à Bayonne.

Dans le cadre de l'organisation du premier forum des associations, qui se déroulera les 9 et 10 septembre prochains, la Ville s'est rapprochée de divers partenaires potentiels au moyen d'un dossier de partenariat joint à la note explicative de synthèse. Une convention de partenariat sera conclue avec chaque partenaire et bénéficiera de prestations différenciées selon son engagement financier. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes.

Une autre petite information : un budget d'à peu près 50 000 €. Je pense que nous arriverons à un partenariat de 18 000 €. C'est pour cette raison qu'il faut les signer. J'ai leur parole, mais comme on dit en basque : *Hitza hitz*.

M. le Maire : Vous vouliez la traduction, vous l'avez. Merci Monsieur Laiguillon.

Mme DUHART : Je voulais simplement remercier tous les services qui ont beaucoup travaillé pour mettre en place ce forum, en particulier la Direction de l'événementiel avec Nathalie Richard et Philippe Mahou.

Merci.

M. le Maire : Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

39. Dispositions concernant les partenariats pour les événements culturels et traditionnels organisés par la Ville de Bayonne – Convention avec la Société JC Decaux France.

M. AGUERRE : Il est proposé la mise en place d'un partenariat avec la société JC Decaux qui mettra à disposition des mobiliers d'affichage de 2 m² permettant de présenter dix affiches concernant la temporada et des actions de prévention pendant la période estivale. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Ce partenariat a été très bon, parce que cela nous permet de diffuser d'une façon un peu plus conséquente les messages de prévention que nous avons mis en place pour les fêtes de Bayonne. Vous avez dû commencer à les voir aujourd'hui, d'une façon un peu plus conséquente que les autres années.

Cela dit, Monsieur le Maire, en parlant de la prévention aux fêtes de Bayonne – je vais essayer d'être un peu plus bref que Cyrille Laiguillon [*rires de l'assemblée*]. Voilà quand même une dizaine d'années – et je voudrais vous faire part de la colère que j'ai eue ce matin en lisant la presse locale – qu'une politique de prévention a été mise en place dans le cadre des fêtes de Bayonne.

Cette politique de prévention s'est faite en direction du respect de notre ville, en particulier de la propreté urbaine, l'hygiène, et surtout en direction du respect de l'autre et de soi-même en particulier en ce qui concerne les agressions physiques, les agressions sexistes, bien sûr, et des consommations excessives.

Je pense sincèrement que cette prévention a fortement contribué à apaiser les excès que nous avons vu poindre au cours des années 90-2000. Or, malgré tous

les efforts accomplis et des résultats patents, j'ai été très choqué à la lecture de la presse de ce jour, de voir que certains qualifient encore aujourd'hui, les *festayres* de hordes qui arrivent en ville.

Cela fait pas mal d'années que nous travaillons dans le sens du respect de l'autre et je pense que ces propos, tenus dans la presse, ne vont pas dans ce sens-là. Je pense que ces propos ne sont pas très respectueux vis-à-vis des *festayres* quand on les traite de « hordes ».

Cela dit, Monsieur le Maire aussi, il y a bien longtemps, et heureusement que nous n'avons pas vu des petits malins plonger dans la Nive au cours des fêtes. Je n'aimerais pas qu'à la lecture de la presse de ce jour – toujours – certains trouvent amusant de rééditer les soi-disant exploits de quelques glorieux de nos anciens. Ces anciens qui ressortaient de la Nive trempés avec le soulier mouillé et qui n'ont jamais attrapé le moindre rhume. Alors que d'autres – je suis sérieux quand je parle – ressortaient beaucoup plus abîmés, voire ne ressortaient pas vivants.

Là, j'endosse mon costume de responsable de la prévention. Je sais, Monsieur le Maire et Monsieur Christian Millet-Barbé, que vous allez rencontrer la presse demain pour une conférence de presse sur la sécurité pendant les fêtes. J'espère que vous leur passerez le message de ma colère et je pense que leur demander, au cours d'une prochaine parution, de faire un petit entrefilet en précisant que, certes, sauter dans la Nive en amusait quelques-uns à une certaine époque, mais que cela en a fait pleurer beaucoup d'autres, ne serait pas idiot non plus.

M. le Maire : C'était votre colère de ce soir. Écoutez, je vais prendre l'article de la presse que sincèrement je n'ai pas vu.

[Hors micro]

D'accord, nous allons regarder cela et je tiendrai compte de ce que vous avez dit, Monsieur Aguerre.

Mme CAPDEVIELLE : *[Hors micro]* de Jérôme Aguerre et j'étais très en colère aussi, parce que je me souviens – nous n'étions pas loin de l'autre – à la Verbéna, il y a eu un mort un premier soir des fêtes de Bayonne : un imbécile avait plongé dans la Nive. Raconter cela comme un exploit est absolument stupide. Ce serait bien, peut-être, que Sud-Ouest, de temps en temps aussi, entende des paroles de *festayres* femmes qui pourraient raconter comment elles font la fête différemment. Il y a uniquement, toujours, la parole des hommes depuis des années.

Je l'ai dénoncé à propos de la gastronomie comme s'il n'y avait que des hommes qui connaissaient les bons restaurants du Pays basque. Eh bien, aujourd'hui, dans le journal Sud-Ouest, il n'y avait évidemment que des hommes qui avaient raconté leurs exploits pendant les fêtes de Bayonne. C'est une vision extrêmement – pardon, je rejoins par l'aspect prévention – machiste de voir la manière de se nourrir et de faire la fête en Pays basque.

C'était mon coup de gueule également pour compléter ce qu'a dit Jérôme Aguerre.

[Hors micro]

M. le Maire : Nous allons arrêter là et nous allons voter sur cette délibération.

[Hors micro]

Vous ne prenez pas part au vote ?

[Hors micro]

La délibération est adoptée l'unanimité.

FINANCES

40. Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu Musée des Beaux-Arts de Bayonne – Demande de subvention pour l'année 2017 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

M. SOROSTE : Dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration du musée Bonnat-Helleu, les frais de concours et des études engagées peuvent faire l'objet d'un financement partiel par la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Il est par conséquent demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 200 000 € auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

41. Exercice 2017 – Budget principal – Décision modificative n° 1.

M. SOROSTE : Je vais être le plus bref possible, mais il y a quand même un minimum que je dois vous communiquer. Toutefois, vous avez tout le détail dans la note explicative de synthèse. Ce budget en investissement représente 8 981 700 € et 804 000 € en fonctionnement. Nous portons une décision modificative à hauteur de près 10 M€.

Pour la section d'investissement, il s'agit des dépenses qui totalisent près de 9 M€ qui correspondent uniquement au reste à réaliser de 2016 relatif aux opérations que nous avons votées en 2016 dans le budget et qui ont fait l'objet de commandes ou de contrats en cours d'année, mais qui restait à payer au 31 décembre 2016. C'est un décalage.

Pour les dépenses d'équipements proprement dites, hormis les reports qui s'élevaient à 8,9 M€, le degré d'avancement de certains projets nécessite quelques ajustements de crédit, mais vous voyez que c'est à la marge par rapport aux 9 M€.

En ce qui concerne les recettes de ce budget nouveau de 9 M€, nous le finançons par un report du solde excédentaire de 2016 pour 2,75 €€ par l'affectation du résultat en réserve pour 6 M€, par les restes à réaliser pour 4,7 M€ auxquels s'ajoute un complément de 180 000 € pour le produit des amendes de police.

Cela permet de réduire de 4,3 M€ la prévision de recours à l'emprunt pour 2017 qui est ainsi ramenée en prévision à 5,6 M€ qui est le montant maximum théorique. Vous savez que nous n'atteignons jamais le théorique. Nous baissions la prévision de recours à l'emprunt dans ce budget DM 1. L'équilibre de la section d'investissement est ainsi arrêté à 9 M€.

En section de fonctionnement, les inscriptions proposées dans cette DM s'élèvent à 804 000 € pour des dépenses réparties selon les divers chapitres de la manière suivante :

- achats et charges externes : 336 000 € – pour ces divers ajustements des lignes de crédit ;
- atténuation de produits : 25 000 €
- dépenses imprévues : 220 000 €
- subventions et participations : 165 000 €

En recettes, nous avons 304 000 € ainsi détaillés :

- impôts et taxes : nous rajustons à la hausse les prévisions de droits de mutation. Compte tenu de ce que nous avons réalisé sur les six premiers mois, nous pensons pouvoir augmenter la prévision de 150 000 € ;
- le reste des recettes complémentaires, dont des produits exceptionnels.

La section de fonctionnement s'équilibre ici à 804 000 € grâce au report d'une partie du résultat de 2016 à hauteur de 500 000 € tel que prévu par la délibération qui avait votée, été relative à l'affectation de ce dernier l'an passé.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2017 du budget principal, il est proposé une première décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 9 785 700 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget principal, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Je vous remercie.

[Conversation hors micro]

D'accord, vous rectifiez ce que vous avez dit tout à l'heure. Donc, vous vous abstenez jusqu'à la délibération 41 à 45.

[Hors micro]

Bien, merci.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

*M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

42.Exercice 2017 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Décision modificative n° 1.

M. SOROSTE : Il est proposé un réajustement à la hausse. La DM 1 concerne le seul secteur de fonctionnement pour 190 000 €.

Vous le savez, Monsieur le Maire et chers collègues, on va nous imposer encore plus de mesures de sécurité donc plus de charges. Donc, nous réajustons les prévisions et nous revalorisons la subvention d'équilibre de 150 000 €.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2017 de ce budget annexe, il est proposé une décision modificative n° 1 qui concerne la seule section de fonctionnement pour 190 000 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote. Vous vous abstenez.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

*M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

43.Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau – Décision modificative n° 1.

M. ARCOUET : Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2017 de ce budget annexe, il est proposé une décision modificative n° 1, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 1 410 000 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe de l'eau, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Je vous remercie. Vous ne participez pas au vote et abstention pour Baiona 2014.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

44.Exercice 2017 – Budget annexe de l’assainissement non collectif – Décision modificative n° 1

M. ARCOUET : Dans le cadre de l’exécution budgétaire 2017 de ce budget annexe, il est proposé une décision modificative n° 1 qui concerne la seule section d’exploitation pour 6 500 €.

Conformément à l’instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d’approuver la DM n° 1 pour le budget annexe de l’assainissement non collectif, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Je vous remercie. Vous ne participez pas au vote et abstention pour Baiona 2014.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s’abstiennent.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

45.Exercice 2017 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 1

M. le Maire : Monsieur Soroste, vous prenez la parole pour les parcs de stationnement en l’absence de Monsieur Neys qui devait présenter ce rapport.

M. SOROSTE : Dans le cadre de l’exécution budgétaire 2017 de ce budget annexe, il est proposé une décision modificative n° 1, qui présente des dépenses d’investissement pour 433 500 €, des recettes d’investissement à hauteur de 3 551 700 € et une section de fonctionnement qui s’équilibre à 100 000 €.

Vous voyez la différence entre les recettes et les dépenses ce qui permet d’annuler complètement la prévision de recours à l’emprunt sur ce budget.

Conformément à l’instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d’approuver la DM n° 1 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Je vous remercie. Vous ne participez pas au vote et abstention pour Baiona 2014.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s’abstiennent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

46.Exercice 2017 – Subventions aux associations.

M. LAIGUILLON : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions détaillées en note explicative de synthèse et qui répondent à des demandes exceptionnelles d'associations portant sur des projets spécifiques.

M. le Maire : Merci.

Mme CAPDEVIELLE : *[Hors micro]... sur un vote pour.* J'aurais simplement une question concernant la subvention à Atherbea pour la relocalisation des Mouettes. C'est un immeuble important, bien sûr, qui intéresse l'extension du musée basque. Les Mouettes sont logées là et il y a surtout trois appartements qui concernent des mères de famille avec enfants en très grande difficulté qui sont hébergées là. Il faut faire quand même très attention à les maintenir à proximité des services et ne pas les éloigner.

Vous connaissez, je pense, la problématique. Les précédents exécutifs avaient fait des projets sur la délocalisation des Mouettes qui ont beaucoup voyagé, qui sont allées au nord de Bayonne et tous les projets, pour l'instant, en tout cas, n'ont pas abouti.

Avez-vous déjà une idée ? Dans cette étude, qu'envisagez-vous ? C'est Atherbea qui gère et qui gère plutôt bien, évidemment, mais nous sommes très sensibles à cette question de l'hébergement, notamment sur ces trois appartements concernant des femmes victimes de violences, qui sont des femmes mères de famille qui ont vraiment besoin de protection. Elles ne peuvent pas être isolées un petit peu partout dans Bayonne. Elles ont besoin à la fois d'une protection et d'un suivi global.

Ce sont des cas assez lourds – nous les connaissons – qui sont accueillis dans cet endroit dans lesquels il y a des travailleurs sociaux qui sont là à proximité. Nous parlons de situations très, très lourdes donc nous tenons particulièrement à maintenir, de la part d'Atherbea, cette qualité d'accueil, d'hébergement de femmes en très grande situation de victimes de violences conjugales.

M. Le Maire : Merci, Madame Capdevielle. Je vais vous donner quelques éléments d'information là-dessus.

Pour avoir rencontré, avec Madame Lauqué notamment, et pour m'être déplacé avec elle d'ailleurs sur les lieux au foyer « Les Mouettes ». Effectivement, il y a trois appartements que nous avons visités en rencontrant les personnes concernées qui nous disaient le plus grand bien de la manière dont elles étaient accueillies sur ces lieux.

Nous nous rendons bien compte – c'est ce que vous voulez dire aussi – que la proximité du centre-ville est nécessaire. Cela rassure énormément ces familles de se retrouver entourées dans un milieu urbain beaucoup plus sécurisant.

Vous savez – vous l'avez dit vous-mêmes – qu'en même temps, nous avons besoin d'étendre le Musée basque et cet immeuble le jouxte directement. Notre

idée est de relocaliser. Vous avez raison de rappeler ce qui s'est passé il y a plusieurs années où nous étions sur plusieurs sites possibles au Nord et mon prédécesseur, Jean Grenet s'était beaucoup employé à trouver des solutions de substitution. Il faut dire qu'à l'époque, l'État n'était pas très arrangeant et le département, pas davantage. Ce que je vous dis là date d'une dizaine d'années, voire davantage.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous voulons parler d'une relocalisation en centre-ville. Et cette étude est destinée à permettre d'évaluer les besoins. Nous voyons même qu'il serait possible, peut-être, de distinguer les services d'accueil – je mets sous ce vocable général, toute l'assistance qu'il y a à porter à ces mères célibataires qui sont reçues dans des conditions de détresse que vous rappeliez – de la fonction d'hébergement. Effectivement, nous pouvons imaginer que ces trois appartements puissent se retrouver éventuellement dans un parc...

Mme CAPDEVIELLE : *[Hors micro]*

M. le Maire : Ce n'est pas décidé, Madame Capdevielle. Nous pouvons imaginer qu'ils puissent se retrouver dans un parc social que nous avons également en centre-ville. Il faut trouver une solution à Bayonne et dans le centre de la ville. À proximité aussi des bus, parce que ces personnes-là ont aussi besoin de se déplacer ; elles n'ont pas de voiture très souvent.

Tout ceci est l'objet de l'étude qui est lancée. Nous avons demandé à Atherbea de rentrer dans la compréhension des choses. Ils ont été rassurés aussi par le fait que, bien évidemment, il était hors de question de délocaliser Atherbea tant que nous n'avons pas trouvé un lieu satisfaisant.

Nous sommes sur une ou deux pistes, mais pour l'instant, elles ne sont pas suffisamment consolidées. C'est l'objet de l'étude.

J'ai tenté de répondre à la question.

Agnès DUHART : Monsieur le Maire, merci.

Je voudrais, par rapport à cette délibération, souligner l'exploit de l'équipe sportive Les Pottocks. Je vous rappelle qu'à Bayonne, nous avons deux équipes de sport adapté :

- Olagaroa, une association multisport ;
- Les Pottocks, plus spécialisés dans le foot.

Pendant week-end de l'Ascension, il y a eu le Championnat de France de Foot à 7 Sport adapté lors duquel cette équipe bayonnaise s'est démenée et est devenue Championne de France. Il faut quand même le souligner.

Cette équipe a été, bien entendu, reçue par Monsieur le Maire et le Conseil et sera mise à l'honneur aux fêtes comme il se doit.

Merci.

M. le Maire : Merci, Madame Duhart pour cette précision.

Vous ne prenez pas part au vote ?

M. IRIART : Tout en saluant la performance **des cadets de l'Aviron** bayonnais.

M. le Maire : Que décidez-vous sur la délibération 46 ? Vous votez, c'est bien ça ?

[Hors micro]

J'ai compris. Les choses sont claires.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

47.Subvention complémentaire en faveur de la Scène nationale du Sud-Aquitain

M. BOUTONNET : Je vais essayer d'être encore plus rapide que Jérôme Aguerre, cette fois.

C'est une subvention complémentaire à la subvention de 375 000 € qui a été votée plus tôt dans l'année. 375 000 € sur lesquels il y avait déjà 15 000 € fléchés sur la programmation du théâtre en langue basque. Je dis cela, parce que nous avons voté au début de ce Conseil qui semble si loin le plan municipal pour la langue basque ; c'est dans la même dynamique.

Comme indiqué dans la délibération, ces 15 000 € étaient l'autre pendant de 55 000 € que va verser l'État de son côté, le ministère de la Culture. Ces 15 000 € de la Ville de Bayonne vont servir, avec également une partie des fonds que versera l'État, à financer le passage en EPCC de la structure aujourd'hui en association. Celle-ci va devenir un Établissement public de coopération culturelle avec un nouveau projet. Ce sera un outil adapté à la culture puisque c'est un établissement public dédié à la culture et qui fonctionnera autour d'un projet porté par un Directeur.

Il y a des frais :

- le passage à la comptabilité publique ;
- des formalités ;
- le portage technique.

C'est pour cette raison qu'il faut voter cette subvention.

J'en profite, comme toujours, pour dire aux gens qui nous écoutent que la Scène nationale est la possibilité de voir du spectacle de haut niveau à des prix autour de 15 €-20 €. C'est vraiment accessible. C'est une programmation qui est certes exigeante, mais pas vraiment élitiste.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé d'une augmentation à hauteur de 55 000 € de sa participation financière 2017 à la condition que la Ville maintienne son niveau de participation à celui de 2016. Il est demandé au Conseil

municipal d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire de 15 000 € en faveur de la Scène nationale du Sud-Aquitain dans les conditions mentionnées dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : La Scène nationale bénéficie des aides de la Région, du Département. Monsieur Bergé, c'est peut-être ce que vous vouliez dire ?

M. BERGÉ : Non, je compte faire beaucoup plus long que mon prédécesseur.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette augmentation supplémentaire de 15 000 € qui, d'une certaine manière, a été conditionnée par le positionnement de la DRAC qui, pour la première fois, venait à son financement plafond et qui attendait que la Ville de Bayonne maintienne ses engagements du passé.

Personnellement, je pense que nous pouvons nous féliciter d'avoir trouvé cet accord par rapport au fonctionnement de la Scène nationale si, même dans la proposition du budget cette année, nous pouvons regretter la baisse de la coproduction, notamment pour les compagnies régionales et locales.

Par contre, je voudrais évoquer avec vous que cette délibération qui va dans le bon sens par rapport à la création de l'EPCC, j'ai cru comprendre que certaines formes de tension, notamment avec des partenaires comme la Ville d'Anglet. Il va y avoir un rendez-vous, je pense, financier l'année prochaine sur les contributions de chaque membre à la constitution de l'EPCC.

À ce titre-là, j'ai été surpris, lors de cette réunion, du caractère un peu théâtral avec lequel on s'en est pris à la Ville de Bayonne, notamment par le Premier magistrat de la Ville d'Anglet qui n'a pas eu la même attitude par rapport au Conseil départemental. C'est pour cette raison que je compte sur Sylvie Meyzenc, justement, pour pouvoir désormais représenter dignement la Ville de Bayonne et la Scène nationale au Conseil départemental.

Au regard des éléments qui ont été évoqués en Assemblée générale de la Scène nationale, le Département ne rentrerait pas comme membre fondateur de l'EPCC en n'acceptant pas de s'engager sur un fonctionnement pluriannuel de l'EPCC. Ce qui était assez savoureux, c'était le positionnement du Premier magistrat d'Anglet par rapport à la Ville de Bayonne, mais qui n'avait pas la même exigence par rapport à une collectivité à laquelle il appartient.

Sur ce, après cette parenthèse, j'espère ne pas avoir été trop long, mais je pense que nous aurons des débats justement sur le futur financement de cet EPCC et Sylvie, nous comptons sur toi !

M. le Maire : Nous allons lui laisser le temps de rentrer dans le dossier.

[Hors micro]

On a bien compris qu'il ne pouvait pas y avoir deux poids, deux mesures dans sa capacité de réaction et je suis sensible au fait que Mathieu le signale ici. Manifestement, il avait réservé beaucoup plus de punch à son intervention concernant la Ville de Bayonne qu'il n'en a eu à propos de ce Département qui n'en finit pas de traîner les pieds sur la mutation vers l'EPCC. Pourtant, il serait bon que le Département soit aussi présent dans cette mutation, **parce qu'il** est

toujours important d'avoir tous les partenaires institutionnels alors que des pages aussi importantes qui se tournent.

M. BERGÉ : Je précise la différence entre une association et un EPCC. Dans l'EPCC, chaque partenaire est statutairement engagé à verser une somme chaque année, contrairement aux associations où l'on peut librement disposer des sommes que l'on verse.

Le clin d'œil au Département – je permets puisque pour l'instant tu n'y es pour rien –, c'est qu'il a baissé ses subventions de 17 % ces dernières années à la Scène nationale. Je pense qu'il est urgent d'essayer d'avoir, de la part de tous les partenaires, des engagements vraiment clairs et sincères et dans la durée pour pouvoir aussi que notre prochain Directeur puisse se projeter budgétairement, tout simplement.

M. le Maire : Il fallait que la Ville de Bayonne fasse cet effort supplémentaire de 15 000 €, parce que cela permettait de consolider l'intervention de l'État à hauteur de 500 000 € de manière pérenne. C'est exactement ce qui était prévu dans la convention d'objectif qui avait été signée ici avec Frédéric Mitterrand alors ministre de la Culture.

Nous allons voter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

48. Remises gracieuses de créances.

M. SOROSTE : Il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière et de leur accorder les remises gracieuses de créances telles que fixées en note explicative de synthèse, soit un montant total de 1 530,86 €.

M. le Maire : Voilà une délibération généreuse sur laquelle, en général, il n'y a pas de discussions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

49. Demande d'exonération exceptionnelle de redevance d'occupation des locaux municipaux.

Cyrille LAIGUILLON : Au titre de l'utilisation de locaux municipaux, un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de redevance de mise à disposition. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse.

Mme HERRERA : Je voudrais faire un rappel de notre demande d'intégrer ces exonérations dans les contributions qui sont des subventions pour que ce soit chiffré et intégré. Nous sommes sur une critérisation qui se veut relativement rigoureuse.

M. le Maire : Vous ne voulez pas que ce soit un dévoiement du système ? Nous sommes bien d'accord, c'est ce que nous avons dit la dernière fois également. Madame Herrera, vous avez raison.

Il faut quand même dire qu'il y a de la rigueur dans l'analyse de ces demandes d'exonération. Cyrille Laignillon qui en est responsable le regarde. Lorsqu'il y a des doutes, nous en parlons et j'arbitre lorsqu'il y a vraiment – c'est très rare – des discussions là-dessus.

Mais, c'est vrai qu'il y aurait lieu de valoriser tout cela et de considérer que ces sommes-là entrent aussi dans les aides aux associations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

50. Admission en non-valeur relative à une taxe locale d'équipement.

M. SOROSTE : La trésorerie principale d'Anglet a constaté la défaillance d'une société redevable de la part communale de la taxe locale d'équipement, dont le montant s'élève à 23 299 €. Il est proposé au Conseil municipal de suivre la proposition motivée du comptable et d'accepter l'admission en non-valeur de cette créance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

51. Taxe d'habitation des résidences secondaires.

M. SOROSTE : Je rappelle que cette taxe a déjà été votée.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 35 % le taux de majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette disposition ayant pour objectif d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements sous-occupés.

Madame ARAGON : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, nous avons une simple question sur mode de calcul qui a abouti à un taux de majoration de 35 % de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à la résidence principale, appelés plus communément « résidences secondaires ».

Avez-vous pris en compte la proportion de résidences secondaires de la commune – environ 2 % –, la durée d'occupation par les propriétaires, la durée annuelle de location directe ou par Airbnb et, dans ce cas, le montant de la taxe de séjour éventuellement encaissée ? Ou avez-vous, beaucoup plus simplement, fait un choix que je qualifierais de typiquement centriste d'un taux moyen ?

M. SOROSTE : Nous étions à 20 % ; la loi permet d'aller jusqu'à 60 %.

[Hors micro]

Nous étions à 20 %. Il n'était pas raisonnable, me semble-t-il... Vous savez que la politique fiscale de la Ville, depuis dix ans que j'y suis, cela fait huit ans que le taux sur les montants principaux n'a pas bougé.

Cette nouvelle taxe, nous l'avons instaurée, et cela comme les autres communes de l'Agglomération à ce moment-là : les communes de l'Agglomération ont toutes les cinq voté cette majoration à hauteur de 20 %

Vous avez constaté comme moi que maintenant, c'est parti, dès l'instant où la loi a permis de monter à 60 %, nous avons des communes de la côte qui sont montées à 60 %. Ce que j'ai proposé à Monsieur le Maire et que nous avons arbitrée, c'est qu'il n'était pas question de monter à 60 %, parce que nous avons bien conscience que nous ne sommes pas une cité balnéaire. Nous ne sommes pas comme certaines communes voisines de la côte qui ont pu monter jusqu'à 60 %.

Maintenant, fallait-il rester à 20 % sans monter à 60 % ? Il n'y a pas eu un arbitrage centriste, mais je dirais qu'il y a eu un arbitrage réaliste. S'il fallait monter, c'était maintenant qu'il fallait le faire, **parce qu'il** fallait tenir compte de tout ce qui se passe à côté. Saint-Pierre-d'Irube, par exemple, qui est monté, je crois, à 30 % ou 35 % – je parle de mémoire. Nous avons un environnement autour de nous qui semblait avoir une certaine cohérence autour de 30 % à 35 %. C'était un premier élément.

Deuxième élément, c'était l'aspect des prévisions des recettes. Si cela ne donnait pas grand-chose, excusez-moi, ce n'était pas la peine d'aller toucher quelque chose. Donc, il fallait atteindre un taux qui, prévisionnellement, nous donne quelque chose de significatif pour le budget de manière pérenne.

C'est compte tenu de tous ces éléments qu'il a été fait un résultat que va vous commenter le Maire à un niveau de 35 %.

M. le Maire : Merci Monsieur Soroste. Il faut raison garder, parce que 35 %, c'est en réalité 50 %. Je m'explique.

[Hors micro]

Je ne parlerais pas de Macron, mais vous savez, si nous parlons de Macron, il pourrait y avoir des divergences y compris chez vous.

[Hors micro]

Vous avez clarifié.

Je dis que 35 % sont équivalents à 50 %. Nous avons ici, une politique d'abattement – Monsieur Soroste vous le rappelez souvent – qui va jusqu'à 19 %.

M. SOROSTE : 19 % pour tout le monde.

M. le Maire : C'est cela.

M. SOROSTE : 19 % pour tous les Bayonnais ; c'est exceptionnel. Vous savez, je le répète, que le taux maximum légal est de 15 %. Nous sommes à 19 %

historiquement. La modification remonte, je crois, à 1981, le maximum était 19 %. Nous étions 19 % et nous pouvions rester à 19 %, ce que vous avez fait, Monsieur Jean Grenet avant vous, et Henri Grenet à l'époque. C'est historiquement très élevé.

M. Le Maire : Et ceci ne vaut pas pour les résidences secondaires.

M. SOROSTE : Mais ceci ne s'applique pas aux résidences secondaires.

M. le Maire : Cela signifie donc qu'entre quelqu'un qui a une résidence principale et une résidence secondaire, il faut ajouter à 35 %, les 15 % ou 19 %. Cela veut dire que le différentiel est quand même significatif, mais il fallait, malgré tout, s'arrêter.

J'ai hésité entre 30 % et 35 % et nous en avons discuté entre collègues. Ce n'est pas un sujet facile, parce que c'est quand même de la fiscalité. Cela a aussi du sens, mais je vous rappelle que nous avons – vous l'avez dit tout à l'heure...

[Hors micro]

Combien dites-vous ?

[Hors micro]

Moins que cela : nous sommes dans les 6 % de résidences secondaires à Bayonne. 5,9 %, je crois, Madame. Je n'ai pas les chiffres, mais c'est un peu moins de 6 % de résidences secondaires ce qui est peu par rapport à Anglet où ils en ont 30 % et quelques et Biarritz qui en a 42 %, je crois.

Mme CAPDEVIELLE : [Hors micro]... Nous aurions, plutôt ici, alors qu'en France, 70 % des résidences secondaires sont des résidences de plaisir achetées, alors que dans des villes comme Bayonne, cela peut être des résidences secondaires d'héritage.

Je ne veux pas mettre de bazar, mais **je comprends...**

M. le Maire : Et vous considérez qu'il faudrait distinguer... ?

Mme CAPDEVIELLE : Non, je veux simplement dire que quand on est dans de la résidence secondaire plaisir **que l'on** achète, il est normal, à un moment donné, qu'il y ait une fiscalité. Cela peut être compris différemment.

Vous savez que c'est Paris qui l'a imposé. C'est initialement la Ville de Paris, justement, pour répondre à Airbnb. Lorsque nous l'avons votée, l'origine était de lutter contre Airbnb, **puisque** il y a des quartiers parisiens où il n'est pas plus possible de louer le moindre appartement. C'était vraiment pour que Paris se donne des outils pour pouvoir construire des logements sociaux et pour avoir les financements.

Et c'est vrai que toutes les communes n'ont pas la même histoire par rapport à leur résidence secondaire. Beaucoup de résidences secondaires à Bayonne sont ce **que l'on** appelle des « biens de famille » et sont occupées quelques mois par an. Ce ne sont pas des investissements. La différence est là. Ce ne sont pas des

biens immobiliers qui ont été acquis pour faire de l'argent, qui auraient été justement pour de la rentabilité, mais les gens en sont propriétaires, parce que cela vient de leur famille et ils sont partis travailler ailleurs. Beaucoup de villes sont concernées de cette façon-là. C'est quand même à prendre en compte.

M. SOROSTE : Nous l'avons pris en compte. Néanmoins, je crois que ce qui est important, ce ne sont pas les taux. Je vous ai toujours dit que ce qui était important, ce sont les euros, quand on fait les chèques. Les taux, on peut leur faire dire ce **que l'on** veut.

Or, qu'est-ce que cela représente ? Biarritz, c'est 1 M€/an avec 20 %. C'est énorme ! Anglet, je crois que c'est 700 ou 800 000 €. Je ne sais ce qu'ils vont faire, mais s'ils passent à 30 % ou 35 %, évidemment que cela n'a rien à voir avec nous. Nous, c'est beaucoup plus bas.

Il faut savoir que la hausse de 20 % à 35 %, pour la Ville, c'est entre 12 000 et 15 000 € par mois pour tout le monde. 12 000 à 15 000 € par mois ! Cela signifie que nous espérons avoir une recette supplémentaire de l'ordre de 160 000 € par an.

Il faut quand même relativiser les choses, donc oui, c'est une hausse fiscale, c'est indéniable. Une décision était à prendre ; elle est prise de manière raisonnable et réaliste et représente globalement 13 000 à 14 000 € par mois supplémentaires sur cette population fiscale. Nous ne sommes pas du tout sur les chiffres d'Anglet, de Biarritz, et je ne parle pas de Bidart et des autres.

Mme DURRUTY : Quelques mots pour aller dans le sens ou compléter les propos de Colette Capdevielle. Effectivement, le nombre et la typologie des résidences secondaires de Bayonne sont totalement différents de ceux des villes très touristiques, dont celles qui nous entourent. C'est très clair. Avec aussi, pour beaucoup de ces résidences secondaires, un attachement tout particulier à la ville. Ce sont des personnes qui ont souhaité garder un lien avec la Ville qu'ils ont quittée pour certains et nous en connaissons forcément dans nos quartiers.

Bien évidemment, nous l'avons bien entendu au travers des différentes interventions, nous sommes, pour certains, toujours très prudents quant à l'opportunité d'une augmentation de fiscalité puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. En revanche, nous sommes tout aussi conscients de la complexité et du contexte budgétaire, très tendu auquel nous sommes, malheureusement, contraints de nous adapter, je dirais quotidiennement. Avec, là aussi, bien évidemment, une situation qui est de plus en plus complexe.

Je voudrais rappeler, malgré tout, que pour cette taxe, il y a un certain nombre de dégrèvements. Les personnes ayant des résidences et qui travaillent loin, notamment ou les anciens hébergés en EHPAD dont la résidence principale devient résidence secondaire de fait, bénéficient de dégrèvements. C'est important, cela signifie que les 6 % de personnes touchées ne sont pas tous impactés de la même façon. C'est quelque chose d'essentiel.

En revanche, je voulais souligner que cette délibération va s'appliquer en 2018 – vous l'avez tous vu – et s'inscrira dans un contexte de réforme de la taxe d'habitation dont nous ne connaissons pas l'intégralité des modalités. Sauf si certains ont plus d'informations que je n'en ai. Bien évidemment, il conviendra –

je pense que c'est important, Monsieur le Maire et Michel Soroste, de mesurer l'impact réel de la décision que nous prenons ce soir tant d'un point de vue de l'impact budgétaire, mais également pour mesurer l'effet de levier que cela peut avoir sur la vacance et surtout le fait de remettre à disposition du marché certains biens qui seraient sous-occupés. C'est une hypothèse qu'il faudra mesurer.

Lors des échanges lors du vote pour l'instauration de cette taxe en février dernier, il y avait eu notamment beaucoup d'échanges entre Colette Capdevielle et Michel Soroste sur la pertinence de voir évoluer cette taxe communale vers une taxe intercommunale. Cela permettrait là aussi de faire jouer la solidarité entre les territoires. C'est vrai que sur le nôtre, il est évident que cette solidarité sur ce sujet s'entend et prend tout son sens, encore plus à l'échelle du Pays basque, aujourd'hui.

Reste à savoir si cette évolution aura lieu, sera envisagée puisqu'aujourd'hui, bien évidemment, vous l'aviez, **Madame Capdevielle, appelée de vos vœux** – force est de constater que la mandature s'est terminée et ce sujet reste entier. Nous devons être vigilants à son évolution.

M. SOROSTE : Pour poursuivre ce que vient de dire Sylvie Durruty, la réforme de la taxe d'habitation – j'ai eu l'occasion de répondre à un journaliste la semaine dernière –, c'est très important pour nous. C'est 17 M€. Là, nous ne parlons pas du tout du même sujet, mais nous attendons les modalités.

M. IRIART : Je souhaitais dire, dans un premier temps dans un sourire, que personnellement je voyais un intérêt à fixer ce taux à 35 %, c'est que cela laisse encore des marges des progressions pour les années à venir.

Le deuxième élément que je souhaitais positionner, c'est que j'assume pleinement la décision que vous nous proposez ce soir. Ce n'est pas simplement pour dégager des recettes supplémentaires, mais, parce que cela a un autre effet.

Effectivement, cela permet aussi de jouer sur une meilleure régulation du marché immobilier. Bayonne n'est pas dans un îlot ; nous sommes dans un ensemble urbain confronté tous les jours à la difficulté qu'ont les ménages à pouvoir se loger. Nous savons bien qu'à cette tension, liée à l'articulation classique centre/périphérie tel que nous la trouvons ailleurs, se rajoute, en plus, chez nous sur la côte basque – Bayonne fait partie de cet ensemble-là – la tension liée au marché secondaire.

Mettre en place cette fiscalité ne va pas régler la tension sur le marché immobilier, j'en suis bien conscient, c'est bien entendu la démarche volontariste qui consiste à produire toujours plus de logement social. Ceci étant dit, il convient de ne pas négliger les outils et celui-là en fait aussi partie, même si l'impact reste modéré.

C'est simplement ce point-là que je souhaitais rappeler. Merci.

M. le Maire : Le paradoxe était, Monsieur Iriart – pour continuer votre propos –, que les communes qui augmentent le taux dont nous parlons ce soir ne sont pas celles qui, par ailleurs, produisent le plus de logements sociaux.

Mme CAPDEVIELLE : [*Hors micro*] un peu de recul par rapport à l'instauration de cette taxe au plan national. Cela ne met pas forcément les biens sur le marché. Cela procure une ressource pour les communes, mais cela ne met pas forcément les biens sur le marché. Ou alors si, mais de manière assez perverse, c'est-à-dire que cela peut les mettre sur le marché de septembre à juin, sans déclarer, par exemple, et en les occupants juillet et août. Ce n'est peut-être pas l'objectif quand même.

Mme BRAU-BOIRIE [*Hors micro*] très concret. J'habite au 3e étage d'une résidence. Au 4e étage, c'est un monsieur d'un certain âge, pour ne pas dire d'un âge certain, qui a l'a acheté il y a 30 ans. C'était un investissement réservé à sa famille même pas une semaine par an. Je pense que cette taxe de 35 % ne va pas l'empêcher de dormir.

Ensuite, j'ai des amis qui ont des résidences secondaires sur Bayonne et ils le louent avec Airbnb. Là, nous rentrons encore dans un autre sujet que la fiscalité et l'administration fiscale ne s'est pas encore penchée là-dessus. Je ne crois pas que 35 % sur la taxe d'habitation va changer quelque chose à leur problème.

M. le Maire : Je vous remercie pour la qualité du débat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

52.Garantie d'emprunt accordée à l'association l'Arche de Noé – Renouvellement de la garantie suite à la renégociation du prêt.

Mme BENSOUSSAN : Le prêt contracté par l'Arche de Noé auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour la construction d'une crèche sur le site de l'école Saint-Léon a été renégocié pour obtenir les conditions précisées en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le maintien de la garantie de la Ville, pour ce nouveau prêt, à hauteur de 50 % du capital qui s'élève à 362 502,51 €.

M. le Maire : Monsieur Daubisse ne prendra pas part au vote.

M. Daubisse ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

FONCIER

53.Acquisition à la Communauté d'agglomération Pays Basque d'une partie de parcelles sises rue Mayi Ariztia.

Mme BISAUTA : La Ville souhaite acquérir une partie de trois parcelles, propriété de la CAPB, facilitant l'accès à la chaufferie biomasse Egurretik et au lycée Seaska. Au vu des éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble

des documents permettant la concrétisation de cette transaction avec la CAPB ou toute personne physique ou morale qui s'y substitueraient.

Depuis cette semaine, Egurretik, apparemment, fonctionne. J'ai trouvé cela dans ma boîte aux lettres. Vous étiez au courant ?

M. le Maire : Madame Bisauta, Egurretik, c'est desservi par cette...

Mme BISAUTA : Non, je veux dire que les chaudières à gaz se sont arrêtées chez nous. Comme on m'a mis une information dans ma boîte aux lettres, je suis au courant, je suis ravie.

Ils disent : « alimenté par ce réseau de chaleur sans impact sur le fonctionnement de vos installations. Les chaudières collectives au gaz naturel ont été mises à l'arrêt définitivement. » Donc, je dis : le réseau fonctionne.

M. le Maire : Très bien. Nous sommes ravis, parce que cela n'a pas été un long fleuve tranquille.

Mme BISAUTA : S'ils avaient pris la peine de nous le dire...

La délibération est adoptée à l'unanimité.

54. Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AR 269 sise angle de l'avenue de Plantoun et de la rue Jeanne Peyré.

Mme BELBARAKA : Le Commissaire enquêteur ayant prononcé un avis favorable sans réserve à la désaffectation et au déclassement de la parcelle AR 269, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prononcer la désaffectation et de constater le déclassement du domaine public d'un espace vert et de la contre-allée sise rue Jeanne Peyré, dans les conditions visées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci.

M. DUZERT : Monsieur le Maire, chères et chers collègues. Je joindrais la 54 et 55.

Nous vous accompagnerons dans ces décisions sans insister sur vos revirements pour cette localisation, résultat de décisions prises lors de l'accord de rénovation urbaine des hauts de Bayonne en 2008.

Vous aviez essayé de l'engoncer entre la clôture du Collège Camus et les résidences voisines dans un corridor. La mobilisation citoyenne vous a permis de mieux appréhender les périmètres de vie et d'aération nécessaire dans cette zone. Bref !

Ce nouveau et dernier choix pose tout de même plusieurs problématiques. Le mitage du foncier Bayonnais dans cette zone où l'on entasse des projets souvent pertinents – très souvent même – sans réelle cohésion. Dernier exemple : un magnifique stade synthétique, un lieu de vie et des vestiaires permettant à l'ASB de se projeter vers l'avenir.

Cette multiplication des sites sportifs sur ce périmètre aurait nécessité une vision plus prospective : un pôle vestiaires-sanitaires ; des locaux à disposition ; des accueils, réceptions ; locaux administratifs ; parkings alliés avec les sites sportifs contigus de la pelote, des tennis, les deux gymnases voisins auraient ainsi une vision sur l'avenir.

Cette réflexion de mutualisation et centralisation, déjà avancée en Espagne, permet de porter des réponses aux demandes d'équipement tant en rénovation qu'en création dans les quartiers.

Un autre exemple qui risque d'apporter son lot de désagréments : la salle festive et familiale Albizia, salle à disposition des habitants du quartier, mais pas que. Elle se trouve encadrée d'immeubles d'habitations bientôt livrés dont les balcons donnent directement sur la salle. De par sa vocation festive et familiale, elle génère normalement quelques bruits qui étaient supportables ; cette salle était isolée. Ce n'est plus le cas.

Nous craignons que des conflits de voisinage voient rapidement le jour et risquent de porter un coup fatal à la vocation festive et familiale de cette salle où peuvent se dérouler des mariages, baptêmes, anniversaires, et autres fêtes rythmant la vie des familles.

Avez-vous une réflexion sur cette problématique et des réponses à nous apporter ? Merci.

M. le Maire : Merci. D'autres questions sur ce rapport ?

Je ne sais pas si d'autres collègues peuvent répondre, je vais faire, pour ce qui me concerne quelques éléments de réponse en remontant à l'ANRU et à la grande, très, très grande opération qui a été menée dans le précédent mandat par Jean Grenet concernant la réhabilitation des bâtiments des hauts de Sainte-Croix, les résidences Breuer.

Vous savez que c'est à la faveur d'un programme très ambitieux, mené par cette Agence nationale de rénovation urbaine que notre maire, à l'époque, avait réussi à convaincre que sans démolition – alors qu'ailleurs il y en avait – nous pourrions maintenir cette résidence. Entre parenthèses, cette résidence est aujourd'hui classée au Patrimoine architectural XXe siècle depuis maintenant quelques mois.

Ces travaux ont été faits avec des frais extrêmement importants – près de 100 M€ – et dans le cadre de l'accord qui avait été passé à l'époque, il était nécessaire que la Ville mette à disposition de la foncière, deux terrains. Ce terrain-là fait partie de ces terrains que nous sommes obligés de mettre à disposition de la Foncière. L'autre terrain va se trouver dans un autre lieu, toujours rive droite d'ailleurs.

C'est un peu de l'historique. En l'occurrence, il s'agit de huit pavillons – c'est marqué dans la délibération –, il ne s'agit pas d'une opération dense sur une partie enherbée aujourd'hui, qui est peu occupée.

Vous me dites que c'est dommage parce qu'à côté nous avons des équipements sportifs. Oui, des équipements sportifs dans lesquels nous avons mis beaucoup d'investissements et aujourd'hui, s'il y a bien un secteur bien doté, c'est celui-là et

nous n'allons pas le regretter : terrain synthétique, les tribunes -bien évidemment aussi le club House. Tout cela fait que nous avons désormais rive droite ce qui était nécessaire.

Ceci ne remet pas en péril – en tous cas à mon avis – ce projet dont je vous parle ici et qui est nécessaire. Nous devons, vis-à-vis de la Foncière, apporter une réponse. Et nous le faisons à minima. Pour tout vous dire, il a fallu que nous fassions baisser les prétentions de la Foncière. Avec ceux qui ont travaillé avec moi sur ce dossier – Monsieur Lacassagne pourra éventuellement compléter, nous avons réussi à faire baisser les prétentions en matière de densité, car normalement, nous aurions dû faire bien plus de logements que cela. Vous n'avez ici que huit pavillons.

Cela ne va pas impacter la vie du quartier. Du reste, il y a une opération à côté de la salle Albizia dont vous parliez à l'instant qui sert effectivement de salle des mariages pour les familles, etc. Vous avez déjà des résidents – ce ne sont pas des pavillons, mais des résidences – qui sont en cours de finition, quasiment, sur l'emprise de l'ancienne piscine de la rive droite.

Les deux délibérations concernent pour l'une, un déclassement, mais c'est la procédure ; pour l'autre, c'est la cession pour pouvoir permettre de remplir nos obligations. Cette dette que nous avons vis-à-vis de la Foncière, il faut quand même la payer, parce que sans la Foncière, sans l'État, sans l'ANRU, nous n'aurions jamais pu faire ces travaux considérables qui ont été réalisés dans les résidences Breuer.

Je dis des choses que vous ne contestez pas, je suis simplement en train de vous expliquer la raison de cette opération à cet endroit-là.

Monsieur Lacassagne, désirez-vous ajouter quelque chose ?

M. LACASSAGNE : Monsieur le Maire, vous avez raison, nous avons négocié avec la Foncière – nous avons dû le faire à cet endroit et pour un autre – de diminuer le nombre de logements.

C'est vrai que nous attendons aussi une solidarité de l'ensemble du Conseil parce **que l'on** ne veut pas nous dire où construire des logements. Et là où chaque fois nous voulons les construire, c'est difficile. Il y avait un endroit, mais on nous a dit que c'était difficile et Monsieur le Maire en était en conscient, à l'époque puisque c'est un projet qui est antérieur à notre exercice.

Il faut aussi trouver des endroits pour construire les logements et là, c'est vrai que nous avons diminué le nombre. Je vous avoue qu'ils sont quand même en recul et qu'il y a une autre proximité avec un programme plus important à côté.

M. LAIGUILLON : Bayonne, c'est deux poumons et c'est vrai que le quartier de Bayonne Nord souffrait un peu d'infrastructures qui demandaient à être servies par des associations qui étaient force de proposition.

Depuis **que l'on** a créé ce stade à l'ASB, c'est maintenant un lieu de vie. C'est sûr que cela va engendrer quelques problèmes sur les niveaux sonores, mais cela reste Bayonne Nord qui est une terre d'accueil plus qu'ailleurs.

Les associations également œuvrent sur une mixité sociale dont les qualités compensent les désagréments que d'autres personnes pourraient amener. Et j'ai acheté là-bas, justement, parce que c'est Bayonne Nord, **parce qu'il** y a la salle Albizia à côté, **parce qu'il** y a le terrain de l'ASB. AZKAR aussi est un poumon de la vie associative sur Bayonne Nord. C'est tout ce qui fait la richesse de Bayonne Nord, de la ZUP – j'aime toujours l'appeler comme cela, parce que c'est la ZUP.

Vous parliez de la salle Albizia, mais celle-ci n'est pas qu'une salle festive. Elle est une salle festive. Bien sûr, nous avons vu les appartements monter petit à petit et, bien sûr, nous avons étudié de nouveaux projets à mettre en place pour cette salle pour éviter les désagréments : un sonomètre à 100 Décibels qui coupe l'électricité au bout de trois fois pour éviter des désagréments des habitants du quartier.

Nous avons fait aussi une étude pour pallier ce niveau sonore en mettant des barrières sonores.

Il vaut mieux que j'en reste là, parce que je suis un peu fatigué, mais j'espère que je vous ai tout dit.

M. le Maire : Monsieur Laiguillon se lève très, très tôt le matin. Il a quelques excuses.

Monsieur BOUTONNET : À minuit, je vous souhaite la bonne année !

Sur ce sujet-là, nous en entendons beaucoup parler, nous sommes allés voir ce projet. Nous l'avons un peu découvert, **parce qu'il** était antérieur et, non pas enterré, mais un peu en *stand-by* d'un point de vue administratif en tous cas. Nous sommes allés chez les gens avec vous, Monsieur le Maire et Alain Lacassagne. Nous sommes allés voir leurs problèmes, pourquoi ils ne souhaitaient pas qu'il y ait ce programme-là. Je pense que nous ne pouvions pas faire plus que d'aller directement chez eux ; ils nous ont invités à voir, à constater les désagréments suite à quoi, nous avons pris une nouvelle décision.

Je pense qu'en termes de responsabilité en tant qu'élus, nous ne pouvions pas faire mieux que cela. J'entends mal les reproches d'autant qu'effectivement nous sommes obligés de mettre des logements sociaux. Il faut les mettre quelque part et nous avons des engagements dans le cadre de l'ANRU.

Je pense que nous avons été irréprochables sur ce sujet-là.

M. le Maire : Merci. Il faut que nous avancions.

M. DUZERT : Vous me permettrez dix petites secondes. Si vous avez bien écouté, j'ai commencé la déclaration ainsi : « *Nous vous accompagnerons dans cette décision* ». Donc, je n'ai pas besoin d'avoir certaines leçons de mixité sociale ni quoi que ce soit.

Par contre, j'ai simplement parlé de la problématique de la salle Albizia sur laquelle nous risquons d'avoir, au CLSPD, un conflit de voisinage. C'est de cela que je voulais parler. *[Confusion de voix]* Donc, nous vous accompagnons. Nous voterons pour les délibérations 54 et 55.

Toutefois, comme vous le mettez dans la deuxième délibération, vous cédez gratuitement – nous ne le remettons pas en cause –, comme le prévoyait la convention, ce domaine est estimé par les Domaines à 385 €/m². Il n'y a pas de problèmes, c'était bien la convention de 2008, etc. Nous ne mettons pas en cause la mixité sociale contrairement à ce que je crois entendre.

Toutefois, la Ville et les contribuables bayonnais noteront avec surprise, voire inquiétude et dégoût, que dans le même temps, un terrain constructible situé contre le Bouchon basque a été cédé – pardon, vendu – par votre majorité à uniquement 275 €/m² ; un terrain constructible, nous le rappelons.

385 €/m² pour un bailleur social à Saint-Croix – estimation des Domaines –, 285 €/m² à un privé. Après les prix du Carré Bonnat Koegui, l'ex-tribunal, le prix de l'immobilier est-il en train de chuter dans le centre de Bayonne ?

Mesdames et Messieurs les élus de la majorité, vous avez une drôle d'échelle des valeurs. Merci.

M. le Maire : Il y avait le coup de colère tout à l'heure. Voilà, vous avez votre effet. Bien.

L'estimation des Domaines est systématiquement demandée et nous la suivons, nous l'avons suivie. Dans l'opération, effectivement, du Bouchon basque dont vous parlez, nous avons l'évaluation des Domaines.

Je ne peux pas considérer qu'un terrain qui se trouve quasiment sous le pont puisse avoir une valeur équivalente. Bref.

[Hors micro]

Nous l'accompagnons, oui.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

55. Cession d'une parcelle située à l'angle de l'avenue du Plantoun et de la rue Jeanne Peyré à la société Domofrance.

À la suite de la désaffectation et du déclassement de la parcelle AR 269 du domaine public, le Conseil municipal est appelé à autoriser la cession de cette parcelle au profit de Domofrance dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

56. Régularisation foncière chemin de Sanguinat – Acquisition à l'indivision Goyheneche – ZAC d'Arrousets.

M. MILLET-BARBÉ : Il est proposé la régularisation de la situation de la parcelle AL 362, constitutive d'une emprise de voirie à usage de trottoir, qui n'a été acquise ni par la CAPB ni par la Ville. Il est demandé au Conseil municipal

d'autoriser M. le Maire à signer dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction avec l'indivision Goyheneche et/ou toute personne physique ou morale qui s'y substitueraient.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

57. Convention de mise à disposition de locaux sis 13 place Sainte-Ursule par la Communauté d'agglomération Pays Basque.

M. BOUTONNET : La CAPB accepte de mettre à la disposition de la Ville le rez-de-chaussée de l'immeuble situé 13 place Sainte-Ursule, permettant de satisfaire la demande de l'association Baionako Gazteak qui recherche un local pour stocker du matériel. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la CAPB la convention sur la base du projet joint en note explicative de synthèse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

58. Convention de mise à disposition de locaux sis 13 place Sainte-Ursule à l'association Baionako Gazteak

M. BOUTONNET : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec l'association Baionako Gazteak la convention de mise à disposition des locaux du 13 place Sainte-Ursule, préalablement mis à disposition par la CAPB.

M. le Maire : Tout le monde aura compris, ici, qu'il s'agit d'aider l'association Baionako Gazteak qui marche d'ailleurs très bien. C'est une association dynamique qui est ouverte sur le quartier et qui avait des problèmes pour entreposer une partie de son matériel. Par conséquent, ce local servira d'entrepôt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

59. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2016.

M. BILLET-BARBÉ : Conformément à l'article L.1111.2 du Code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le rapport, présenté en note explicative de synthèse, a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2016 dans ce domaine. Le Conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

Je rappelle que la DSU correspond à 1 M€ pour environ 6,5 € d'actions financées par ailleurs par la Ville.

M. le Maire : Nous avons la liste de toutes les nombreuses actions. Il n'y a pas de vote ; nous prenons acte.

RESSOURCES HUMAINES

60.Modification du tableau des effectifs.

Mme DURRUTY : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Pour ce vote, il y a les abstentions habituelles. Vous ne prenez pas part au vote.

Mmes Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

61.Modification du régime indemnitaire – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Mme DURRUTY : La mise en place du RIFSEEP poursuit des objectifs de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire des agents publics. Il se substitue à la quasi-totalité des différentes primes existantes. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation du régime indemnitaire décrites en note explicative de synthèse par l'instauration du RIFSEEP et de décider que les primes et indemnités soient revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

Comme il a été demandé de façon informelle par Henri Etcheto après notre Commission préparatoire, je propose à nos deux oppositions un rendez-vous avec la DRH et moi-même pour faire le point sur ce dossier si vous le souhaitez. En effet, c'est un dossier techniquement très complexe. Comme il a été validé avec les organisations syndicales et qu'il est passé en Comité technique, si vous le souhaitez, nous sommes prêts à fixer ce rendez-vous.

M. PALLAS : Juste un mot si vous le permettez. Nous voterons, bien évidemment, cette délibération.

Je voulais surtout dire que nous en approuvons la démarche retenue, à savoir la transposition immédiate des anciens régimes indemnitaires en IFSE – Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise. La Ville se laisse le temps, finalement, pour ensuite évaluer, apprécier la valeur professionnelle de l'agent ce qui, nous le savons tous, est toujours beaucoup plus subjectif.

Madame Durruty, vous avez anticipé la demande que nous allons formuler à savoir d'être destinataires des rapports des comités techniques, surtout sur des sujets de personnels aussi majeurs que celui-ci.

Je vous remercie.

Mme DURRUTY : Absolument. Sachant que pour la partie annuelle de ces nouvelles modalités de prime, il est évident que cela doit suivre la démarche en cours de mise en place de GPEC [gestion prévisionnelle des emplois et des compétences] dans notre collectivité. Celle-ci prendra encore pas mal de mois. Bien évidemment, il n'est pas illogique de prendre le temps, comme vous l'avez **évoqué, de réfléchir à la mise en œuvre possible et non** obligatoire de cette deuxième partie de régime indemnitaire.

Mais là, je pense que je commence à parler javanais, donc, je reste à votre disposition pour essayer de le développer calmement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

SPORTS

M. le Maire : Il me revient de présenter les rapports concernant la rubrique « sport ». Je pense que vous serez d'accord pour que je présente tous les rapports en suivant, **parce qu'il** y a une unité dans tout cela.

De surcroît, vous avez souhaité cette unité, en tout cas sur la présentation groupée. C'est la première fois que nous allons vraiment délibérer d'une manière groupée alors que les fois précédentes, il y avait quelques fois des évocations communes, mais pas forcément de délibérations groupées.

62.Aménagement d'une salle de réception dans la tribune d'honneur du stade Jean Dauger – Autorisation de dépôt de permis de construire.

M. le Maire : La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro souhaite améliorer les conditions d'accueil du public à l'occasion de matchs joués à domicile. Des travaux sont donc envisagés pour créer un espace de réception sur 340 m². Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le dépôt de permis de construire correspondant.

Mme Durruty, MM. Soroste, Neys et Laiguillon ne prennent pas part au vote.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Mme Wagner s'abstient.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

63.Aménagement d'une salle de réception dans la tribune d'honneur du stade Jean Dauger – Garantie d'emprunt.

M. le Maire : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la garantie d'emprunt à la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro dans les conditions fixées en note explicative de synthèse, d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre ladite société et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ainsi qu'à signer la convention correspondante.

64.Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2017-2018.

M. le Maire : La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro occupe de manière permanente, mais non exclusive, les installations et les emprises foncières du stade Jean Dauger. La Ville de Bayonne conclut chaque année cette mise à disposition par la signature d'une convention d'occupation du domaine public, stipulant le périmètre, la période et les conditions d'utilisation du stade, ainsi que le montant de la redevance versée par la SASP. Sur la base de ces éléments, le montant de la redevance annuelle au titre de la saison 2017-2018 s'établit à 207 000 € TTC.

Vous avez, dans le document qui vous a été adressé, les explications du calcul de cette somme et l'augmentation que cette somme représente par rapport à ce qui était la redevance l'année dernière – je n'y reviens pas.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018 et d'autoriser M. le Maire à la signer.

65.Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2017-2018

M. le Maire : Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne et conclut chaque année un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2017-2018 d'une subvention totale de 650 000 € - même chiffre que l'année dernière.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention afférente et d'autoriser M. le Maire à la signer.

66. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro

M. le Maire : Il a été décidé d'acquiescer auprès de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro diverses prestations de communication visant à rapprocher et associer le nom et l'image de la Ville à celle du club, au travers d'un contrat de prestations de service.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'accord-cadre dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse et à prendre toute décision concernant son exécution et son règlement.

Il ne vous aura pas échappé que là, en revanche, nous ne nous retrouvons pas sur les mêmes sommes que celles de l'année dernière. En effet, en hors taxe, le montant des prestations qui figure dans cette délibération est de 150 000 € en dessous de ce qu'elle était l'année dernière.

M. PALLAS : En premier lieu, nous faisons part de notre satisfaction sur le regroupement des projets de délibération concernant l'ABRP. Cela donne une vision globale de la relation que la Ville entretient avec la Société anonyme sportive professionnelle et facilite la lecture que nous-mêmes et l'ensemble des Bayonnais pouvons en avoir.

L'espace réceptif projeté dans la tribune d'honneur du stade Jean Dauger devrait, à terme, se révéler positif en permettant à la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro de faire évoluer et de valoriser l'outil stade, partie intégrante du patrimoine public que la Ville met à la disposition du club. Le montage prévu présente, en outre, l'avantage de préserver la propriété et la maîtrise publique de l'enceinte, sans sollicitation d'argent public autre que la garantie d'emprunt accordée par la Ville.

Nous connaissons la farouche compétition financière qui est aujourd'hui de mise dans le rugby professionnel. Cet investissement nous paraît de nature à conforter les recettes de partenariats privés de l'ABRP et à garantir son développement **économique ce que nous appelons depuis longtemps de nos vœux en vue de** permettre de réduire corrélativement la manne financière publique.

À cet égard, nous votons donc favorablement l'augmentation de 190 000 € à 207 000 € de la redevance acquittée par l'ABRP pour occupation du domaine public constituée par les bâtiments et terrains du stade Jean Dauger, et ce, même si elle reste, malgré tout, inférieure à ce qu'elle était en 2014 où elle s'établissait à 214 000 €.

Dans la même lignée, quoique bien supérieure à ce qu'il était dans la mandature précédente, le soutien financier de la Ville à la SASP ABRP revient à un montant plus raisonnable. Vous l'avez évoqué, la convention étant inchangée à 650 000 €, l'accord-cadre de prestations de communication et de promotion de l'image de la ville étant, lui, en net recul à 390 000 € HT, mais 470 000 € TTC puisque comptablement, c'est de cette manière qu'il sera inscrit, le total des aides s'établit donc encore au-dessus de 1 M€ -1,1 M€ précisément.

Lorsque les aides aux associations et partenaires socioéducatifs, culturels et sportifs de la Ville sont frappées par la rigueur et la compression budgétaire, il est

logique et juste que la participation financière à l'ABRP le soit aussi. Nous vous donnons acte de ce recul, mais pas pour autant un quitus et nous nous abstenons donc sur les questions 65 et 66.

Là-dessus, entendons-nous bien : l'objet de notre abstention ne porte pas sur l'opportunité ou pas de soutenir l'Aviron bayonnais. Nous sommes ici suffisamment nombreux, je crois, à avoir le bleu ciel et le blanc chevillés au corps **et au cœur pour remettre en cause ou négocier sur notre soutien indéfectible à nos couleurs**. Ce n'est donc pas sur l'opportunité avérée nécessaire de ce soutien que nous nous interrogeons, mais sur ses modalités et son montant.

Nous regrettons d'ailleurs cette abstention, car le club mériterait un plus large consensus derrière lui. Il l'obtiendrait assurément si ses instances dirigeantes veillaient davantage à assurer la mission d'intégration et de cohésion sociale qui lui incombe et pour laquelle la Ville lui verse une partie de sa subvention comme c'est expressément prévu dans le code du sport. Bien évidemment, sans ingérence dans la politique du club, il est tout de même de la responsabilité de la Ville, principal financeur, de conditionner les 150 000 € versés à ce titre à l'accomplissement effectif des actions du club en faveur de sa mission d'intégration et de cohésion sociale.

Comment, à cet égard, ne pas pointer que la nouvelle politique commerciale de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro s'écarte, à travers sa campagne d'abonnements 2017-2018 de cet indispensable objectif ? Par la fragmentation des offres d'abonnement en différents clubs ne bénéficiant ni des mêmes prestations ni des mêmes espaces de rencontre, elle aboutit à segmenter les publics et à les hiérarchiser plutôt que de fédérer.

Trier les spectateurs en fonction de leur âge, de leurs moyens financiers est contraire à l'esprit qui a toujours habité l'Aviron bayonnais. C'est se couper des valeurs et de la forte assise populaire qui ont toujours fait, et doivent continuer à faire, la force de ce club et sa dynamique forgée dans la transmission de la passion via le mélange des générations et des catégories sociales tous clivages abolis et à l'unisson derrière un club et non des clubs, celui que nous aimons que nous appelons par son prénom l'Aviron.

Ajoutons à cela une augmentation des tarifs d'abonnement sans doute peu opportune juste après une relégation sportive.

Enfin, comme on dit outre-Manche, *last but not least* – c'est une réflexion finale, mais peut-être pas la moindre –, nous estimons que le soutien de la Ville au rugby, partie prenante du patrimoine et du rayonnement bayonnais, devrait passer par un rééquilibrage au profit de l'Aviron rugby amateur, de l'association et de son centre de formation.

Des poussins aux espoirs, joueurs, entraîneurs, dirigeants attendent toujours à la Floride des locaux à la hauteur de leur investissement et de leurs résultats. Cela a précédemment été évoqué par Jean-Claude Iriart, mais je soulignerais, moi aussi, si vous le permettez, l'accession à la finale de Championnat de France des Cadets Gauderman et également la demi-finale du Championnat de France jouée par les espoirs. Au lieu de quoi, ils sont obligés de se contenter, depuis des années, d'installations modulaires dont l'utilisation, pour couronner le tout, est facturée à l'association AB Rugby amateur.

Voilà pour l'intervention donc, si vous le permettez, Monsieur le Maire, je fais un petit rappel des votes de Bayonne Ville Ouverte sur ces différentes questions :

- Question 62 : vote pour
- Question 63 : abstention
- Question 64 : vote pour
- Questions 65 et 66 : abstention hormis Marie-Christine Aragon qui votera contre.

Je vous remercie.

Mme WAGNER : Il me semble impossible en cette période de difficultés financières pour nos collectivités de poursuivre une politique de fuite en avant avec des travaux, des investissements, des soutiens financiers atteignant des montants considérables pour une équipe de rugby professionnel.

Il me semble important d'avoir une attitude responsable vis-à-vis des contribuables bayonnais en posant à plat et sans *a priori* les relations que peut se permettre d'entretenir notre Ville avec ce type d'équipe sportive. Cette mise à plat n'a jamais été faite ni conduite hors de toute passion et identitaire et je le regrette.

C'est pourquoi je vais m'abstenir sur les délibérations 62 à 66.

M. le Maire : Je vais demander à Monsieur Soroste qui suit ce dossier, évidemment, de donner des éléments de réponse. Si Monsieur Iriart, vous voulez dire quelque chose, vous pourrez le faire également. Quant à moi, je répondrai aux questions auxquelles il n'aura pas été répondu éventuellement.

M. SOROSTE : Je voudrais – pour une fois que nous voyons tout, à votre demande et je pense que nous pouvons parler de tout – faire deux-trois remarques en tant qu'ancien membre de la DNACG pendant 12 ans.

D'abord, lorsque nous parlons d'un club, c'est la famille, c'est tout le monde. D'accord ? Il y a la Société professionnelle et quand on regarde l'analyse financière d'un club au niveau d'une Direction nationale, on regarde tout. Donc, le rugby amateur fait partie d'un tout. Séparer les uns, les autres, la subvention des **uns, des autres...** Attention ! Il faut raisonner globalement. C'est la première remarque.

Deuxièmement, je sais que des tableaux circulent – j'en ai vu encore un récemment. Quand on compare les moyens financiers attribués par des villes à des clubs, j'attire votre attention sur le fait que beaucoup de choses sont soit fausses, soit incomplètes, notamment une. Depuis dix ans que je suis ici, aux Finances, jamais, jamais nous n'avons eu à voter une subvention en fin d'exercice pour combler un trou. Jamais ! Pas un euro. Il y a un club pas loin d'ici où c'est en millions d'euros.

Alors quand on me dit que Bayonne fait un effort supplémentaire par rapport à d'autres villes, personnellement je vous dis : n'oubliez pas de rajouter ce que les autres villes sont obligées de faire en fin d'année pour éviter que le club ne descende. Nous n'avons jamais eu ce problème-là.

Déjà, la transparence impose de regarder tous les aspects, toutes les subventions de l'association de rugby, pas uniquement le rugby professionnel, et les bouchages de trou de fin d'exercice comme il y en a eu beaucoup dans notre vie professionnelle et il y en a encore, et il y en a encore. À Bayonne, jamais ! Jamais. Pendant les douze ans où j'y étais, il n'y en avait pas et depuis dix ans que je n'y suis plus, il n'y en a pas non plus. Bayonne est un club exemplaire sur ce plan-là et je vous dis qu'il y a sûrement beaucoup plus de clubs qui ne le sont pas que de clubs qui l'ont été – regardez l'histoire – et des clubs très proches d'ici. Lorsqu'on compare, il faut comparer tout ce **que l'on** dit. Je tiens aussi à le dire.

Si nous reprenons les éléments un par un, la subvention est maintenue au même niveau. Chacun peut avoir son opinion là-dessus, mais elle n'a pas augmenté.

Il y a effectivement une diminution, que M. le Maire vous a présentée, du contrat de prestations : nous passons de Top 14 à Pro D2. Je pense que ce qui est proposé n'est pas neutre non plus.

La redevance, là aussi, regardez bien de très près le nombre de clubs qui ne paient pas de redevance à la Ville. Regardez des clubs très proches, prestigieux – très prestigieux ! – qui paient zéro. Nous avons toujours veillé à ce qu'il y ait une redevance. On peut toujours discuter, mais elle n'est quand même pas ridicule donc nous donnons d'un côté, mais nous reprenons 200 000 € pour l'occupation d'un stade ce qui n'est pas le cas de tous les clubs en France, y compris certains très grands. Lorsqu'on compare, il faut vraiment savoir de quoi on parle et parler de tout. Voilà ce que je voulais dire également.

Ensuite, la politique nouvelle d'abonnements. Nous ne sommes pas dedans ; c'est une société privée qui décide elle-même.

[Hors micro]

Le bon côté que je voyais – et là, c'est le Bayonnais qui a joué un peu –, c'est l'esprit quand ils ont séparé, parce **que l'on** parle de « tribune Afflelou », « grande tribune ». Ils ont voulu, manifestement, faire quelque chose par zonage avec le rappel de certains quartiers. Personnellement, je me souviens quand on jouait, quand j'avais 18 ans, à Bayonne, on aimait beaucoup jouer interquartier. Et je m'en rappelle très bien. Le quartier de la rue du Luc était celui qui gagnait toujours et nous n'étions pas contents.

Je veux dire que l'esprit de quartier à Bayonne a toujours existé dans le rugby et **l'on** jouait pour s'amuser. Là, essayer de le transcrire, pourquoi pas ? C'est très bayonnais ! C'est très bayonnais d'**avoir**...

[Hors micro]

Non, il n'y a pas que cela, mais je veux dire que l'esprit, l'habillage en essayant d'identifier certaines zones de stades n'est pas fondamentalement idiot. Maintenant, il y a une politique tarifaire à y accrocher. Nous pouvons en discuter, mais je pense que ce principe-là n'est pas forcément mauvais de l'aborder a priori. Ce n'est pas un clivage qui est voulu et c'est peut-être plus bayonnais que vous ne le pensez, au moins pour ceux qui l'ont pratiqué quand ils étaient jeunes ce qui est mon cas.

Voilà les quelques chiffres que je voulais vous dire. Cela me semble cohérent. Pour une fois que vous vouliez tout, vous l'avez. Vous acceptez certaines choses, d'autres pas. Vous faites à la carte, nous faisons au menu. Un club, on l'aide au menu.

La formation, nous savons bien qu'il y a des insuffisances à la formation, mais nous y travaillons. Cela ne se fait pas du jour au lendemain ; nous y passons également beaucoup de temps et nous le savons bien, à Bayonne plus qu'ailleurs. Je l'ai souvent dit : le club de référence pour moi, je pense que c'est La Rochelle. La Rochelle a fait un centre de formation ; ils ont de l'avance par rapport à nous. C'est vrai, mais nous avons un exemple que nous essayons de suivre et de faire les choses. Je suis confiant, nous y arriverons.

M. BERGÉ : Très rapidement – nous n'allons pas les uns, les autres, nous donner des leçons de bayonnitude ou d'avironard par rapport à cela –, mais ce qui me choque, c'est que lorsque cela nous arrange, il faut dire que c'est un club, mais lorsque cela ne nous arrange pas, il faut dire que c'est une société privée. Au bout d'un moment, soit nous raisonnons toujours en termes de club, soit en termes de société privée.

La réalité par exemple, c'est que si le rugby amateur n'a pas de club-house, c'est bien parce que nous avons donné le fonds de commerce à titre gratuit à la société privée qui ensuite l'a commercialisé. Là, nous avons perdu la culture club, **parce qu'il** n'y avait pas de club-house. Donc, club quand cela nous arrange, société privée quand cela ne nous arrange pas, mais la réalité est que maintenant, il y a une école de rugby avec les sections amateurs où dans toutes les catégories, les jeunes se sont qualifiés en phase finale – une finale et une demi-finale comme le mentionnait Jean-Claude – et pas de club-house pour recevoir les autres clubs ; pas de club-house pour accueillir les gens.

C'est la réalité ! Et personnellement, je me félicite que la Nautique ait un magnifique club-house. Il se trouve que le rugby amateur n'a pas de club-house à l'heure actuelle donc quand on dit **que l'on fait pour le rugby amateur... on ne fait pas tant que cela pour le rugby amateur.**

Vous parlez de tout présenter. Nous vous remercions de tout présenter d'un coup, cela donne une véritable visibilité et permet de se projeter dans l'avenir et de se dire : attention aussi les alarmes ! Cela fait des années que nous n'avons pas été sollicités sur des investissements. Là, c'est via une garantie d'emprunt, nous sommes abstenus.

Là, c'est 50 % d'un petit investissement ; demain, cela pourrait être une garantie d'emprunt sur un investissement plus important. Nous ne savons pas, nous n'avons pas de visibilité.

M. le Maire : Ce sont pour des travaux qui nous profitent et qui viennent enrichir le patrimoine.

[Confusion de voix]

M. BERGÉ : Personnellement, j'ai connu une époque, ici dans ce Conseil municipal, où nous avons payé des investissements qui étaient à usages exclusivement privatifs du stade. Je ne suis pas certain que nous ayons intérêt de

remettre l'engrenage dans la partie investissements. Nous le manifestons par une abstention aujourd'hui qui dit : je ne pense pas que ce soit une logique dans laquelle nous devons nous engager pour le futur.

Nous avons eu une présentation en début de mandat du projet de club. Honnêtement, nous, comme opposition à l'heure actuelle, nous n'avons pas de vision très claire à moyen terme du positionnement de nos clubs et par conséquent de la pérennisation de ses modalités de financement. Quel est l'objectif du club ? Sommes-nous un club qui veut se construire sur le modèle de Mont-de-Marsan, c'est-à-dire taper le haut de la Pro D2 chaque année, avec un modèle économique spécifique ? Ou un projet de remonter à trois ans ? Les modalités et la vision que le club partagerait avec la collectivité permettraient de savoir si les niveaux d'engagement sont légitimes ou moins pour certains.

Nous demandons simplement de pouvoir arbitrer d'une manière la plus claire possible avec une vision pluriannuelle. Si nous le faisons à l'année, nous ne pourrions jamais discuter sur le fond et de la formation et des investissements et du développement de ce club-là.

Mme HERRERA : En premier lieu, je voudrais dire que l'argumentaire de Monsieur Soroste qui porte sur des comparaisons avec d'autres clubs, nous savons très bien ce qu'est le sport professionnel en France et nous allons trouver pire. Même si nous savons que le modèle économique des clubs est difficilement tenable, je crois qu'il ne faut pas faire trop de comparaisons avec les autres, parce que nous trouverons toujours quelque chose qui est moins bien chez nous et mieux chez les autres et réciproquement. Donc, je pense que nous allons essayer de nous contenter de voir ce qui se passe à Bayonne. C'est le premier élément.

Nous avons beaucoup argumenté sur le poids économique du club sur la Ville. Cela fait trois ans que nous demandons l'objectivation d'une étude économique qui a été faite il y a quelques années d'une manière qui manquait d'objectivité. Je pense qu'eu égard aux investissements de la Ville, il serait bien pour chacune des parties d'être capables de mettre, en face de l'aide que nous attribuons, une activité économique du club. C'est une entreprise qui a un budget de vie avec des salariés donc, ce serait bien d'avoir quelque chose d'à peu près fiable qui puisse être opposé à un certain nombre d'arguments pas forcément cohérents ou pas très objectifs et transparents.

Ensuite, sur la dimension sociale, je crois que cela a été évoqué par rapport au rugby amateur, nous recevons des équipes amateurs extérieures et je vais revenir à la comparaison d'autres villes. Je pense que nous souffrons de la comparaison avec des villes de moins grande importance en termes de population. Nous accueillons l'Aviron bayonnais qui a une certaine étiquette, une certaine image en France dans des conditions qui ne me paraissent pas dignes de l'image que le club doit dégager, mais également de la Ville puisque nous sommes sur des infrastructures municipales.

Sur la dimension sociale également, je regrette très fortement le clivage du stade. Je pense que les Bayonnais ont l'esprit de quartier, mais les Bayonnais ont surtout l'esprit de la mixité sociale. Nous avons des fêtes que tout le monde nous envie, parce que tout le monde se mélange et peu importe l'appartenance sociale des personnes. Nous nous retrouvons dans la rue, tous dans la même tenue, et il

est très dommage que, cette année, des personnes qui ont reçu des campagnes d'abonnement se posent la question de savoir si elles pourraient aller boire un coup avec leurs copains qui sont dans l'autre tribune. Des familles sont séparées pour des histoires tarifaires de jeunes, etc. Nous sommes ici sur la dimension sociale.

Que la municipalité ne baisse pas une partie de sa subvention est un choix, mais en miroir, il faut que le club mène une politique tarifaire des abonnements et une politique de mixité sur le stade qui correspondent à des objectifs sociaux. Là, nous avons maintenu pratiquement une aide sans demander en contrepartie qu'il y ait véritablement une accessibilité sociale à la fois sur les espaces du stade et sur la politique tarifaire.

Je pense qu'il est important que nous soyons un peu plus rigoureux. Un premier pas est d'enchaîner les délibérations et d'avoir une vision globale ; le pas suivant serait d'avoir des éléments d'objectivation et que la dimension sociale soit réellement intégrée. Nous n'avons pas vraiment le projet du club. Nous demandons à des clubs de moins grande importance de remplir les dossiers qui sont très longs pour des petites subventions pratiquement négligeables. Et là, en miroir, nous n'avons pas grand-chose à part l'attachement affectif au club, mais qui n'a pas sa place en Conseil municipal, mais qui relève d'un autre moment de notre vie.

Mme DUHART : Je voudrais revenir sur le club-house qui a été évoqué par Mathieu Bergé et Monsieur Pallas.

Un projet nous a été présenté par Jean-Paul Champres, le Président de l'Aviron Bayonnais rugby amateur en présence de Monsieur le Maire. Ce projet est à l'étude tout simplement. Il faut le savoir.

Il faut également savoir que je suis adjointe au sport, vous le savez. Ceci dit, il y a effectivement le rugby, mais également les autres disciplines. Le rugby certes a des algecos, mais il a quand même un réceptif que n'ont pas, pour l'instant – il faudra attention 2018 – les footeux. Il faut aussi en tenir compte.

Je voudrais également préciser qu'il y a eu une réhabilitation importante des vestiaires à La Floride pour le rugby amateur. La salle de musculation située à l'étage du gymnase Robert Caillou a été également refaite en totalité ainsi que l'infirmerie qui est à nouveau utilisable. Il était quand même important de le préciser.

M. le Maire : Merci pour ces précisions.

M. PALLAS : Qu'il n'y ait pas de méprise, Michel, nous n'avons jamais remis en cause la rigueur de gestion au niveau des instances dirigeantes de l'Aviron Bayonnais.

Ce que nous avons regretté, c'est peut-être, effectivement, cette politique-là, à travers ces fameux clubs que tu évoquais qui pourraient représenter des quartiers, mais à ce compte-là, il fallait vraiment le dire. Cette politique n'a pas été suffisamment lisible, je pense, et derrière, elle entraîne – comme cela a été dit – certains clivages accentués par la localisation des gens dans le stade. Et ça, nous trouvons que c'est quand même assez contre-productif.

M. le Maire : Je pense que l'échange a eu lieu. Je vous ai écouté donc je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Néanmoins, je voudrais ajouter une précision par rapport à une des interventions : il est clair que les travaux qui ont été réalisés par SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro vont entrer dans le patrimoine de la Ville. Lorsqu'on se porte caution d'un emprunt qui est réalisé pour des travaux qui concernent l'enrichissement du patrimoine de la Ville, cela ne pose pas de problèmes en soi, à mon sens.

Concernant la question du rugby amateur, nous serons d'accord ensemble pour dire que les locaux de La Floride ne sont pas dignes. Nous avons soulevé cette question et avec Jean-Paul Champres et aussi avec Jean-Claude Iriart dans sa casquette de trésorier de l'association rugby amateur. Nous sommes allés avec Agnès Duhart faire cette visite des locaux il y a déjà presque deux ans et les services actuellement travaillent à l'évaluation des travaux qui seraient nécessaires pour mettre les choses en état.

De ce point de vue, nous sommes tout à fait d'accord qu'il ne faut pas qu'il y ait une espèce de rupture de traitement, en quelque sorte, entre d'une part le rugby pro et d'autre part le rugby amateur puisque c'est le sens de votre intervention. Nous en sommes totalement conscients.

Je vous propose de faire le point sur les votes :

Rapport 62 – Aménagement d'une salle de réception dans la tribune d'honneur du stade Jean Dauger – Autorisation de dépôt de permis de construire :

- BVO vote pour,
- Madame Wagner s'abstient

Monsieur Iriart, que faites-vous ?

M. IRIART : Personnellement, je ne prends pas part au vote sur des délibérations. C'est un élément important y compris dans les débats que nous pourrions avoir plus tard. La récente loi sur le sport qui a été votée en début d'année fixe une relation de solidarité entre la structure professionnelle et la structure amateur. Tant que je serai Trésorier du rugby amateur, je prendrai la précaution de ne pas participer aux votes ni aux débats.

M. le Maire : Donc, vous ne participez pas au vote pour des raisons techniques. Se pose la question, de la même manière, mais pour d'autres postures, ceux qui ont des actions. C'est le cas de :

- Cyrille Laiguillon ;
- Michel Soroste ;
- Sylvie Durruty ;
- Philippe Neys dont le pouvoir est donné à Sylvie Durruty.

Rapport 63 – Aménagement d'une salle de réception dans la tribune d'honneur du stade Jean Dauger – Garantie d'emprunt :

Mme Durruty, MM. Soroste, Neys et Laiguillon ne prennent pas part au vote.

Mmes Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas **s'abstiennent**.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Mme Wagner **s'abstient**.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 64 – Convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2017-2018 :

Mme Durruty, MM. Soroste, Neys et Laiguillon ne prennent pas part au vote.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Mme Wagner s'abstient.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 65 – Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2017-2018 :

La non-participation au vote pour ces délibérations concerne aussi Madame Durruty, Messieurs Neys, Laiguillon et Soroste.

Mmes Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas s'abstiennent.

M. Bergé vote contre (pouvoir de Mme Aragon).

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Mme Wagner s'abstient.

Adopté à la majorité.

Rapport 66 – Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

Mme Durruty, MM. Soroste, Neys et Laiguillon ne prennent pas part au vote.

Mmes Capdevielle, Herrera Landa, MM. Bergé, Pallas s'abstiennent.

M. Bergé vote contre (pouvoir de Mme Aragon).

M. Duzert vote contre.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Mme Wagner s'abstient.

Adopté à la majorité.

SYSTÈMES D'INFORMATION

67.OPENDATA – Choix d'une licence de diffusion des données publiques.

Mme DURRUTY : La Ville doit acquérir une licence adaptée pour procéder à la sécurisation juridique de ses données publiques et mettre en valeur ses actions. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la licence d'usage des données Licence Ouverte (LO), annexée à la note explicative de synthèse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TEMPORADA

68. Dispositions complémentaires relatives à la vente de billets.

M. SOROSTE : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place de ventes promotionnelles temporaires de billets pour essayer d'attirer quelques touristes aux spectacles taurins.

Pour certains spectacles taurins dont vous avez la liste en annexe, nous proposerons un certain nombre de billets au tarif de 20 € au lieu de 41 €.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote et Baiona 2014 s'abstient.

Mmes Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner **s'abstiennent**.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La prochaine séance publique du Conseil municipal – ces dates sont déjà connues – sera jeudi 19 octobre 2017 et la Commission générale le 10 octobre 2017. C'est toujours 17 h 30 pour le Conseil municipal et 18 h pour la Commission générale.

Je vous remercie et nous avons la possibilité d'échanger autour d'un verre. Merci, c'est un record, il est 0 h 32.

La séance est clôturée à 0 h 32.